

REPUBLIQUE DU NIGER



*Fraternité - Travail – Progrès*

-----  
CABINET DU PREMIER MINISTRE

-----  
CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

-----  
SECRETARIAT EXECUTIF  
-----



**Programme d'Actions National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles Aligné sur la Stratégie Décennale de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD)**

**Juillet 2015**



## SOMMAIRE

<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>4</b>
<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>PREFACE.....</b>	<b>8</b>
<b>RESUME .....</b>	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>14</b>
1.1 METHODOLOGIE RETENUE.....	14
1.2 PHASES DE REALISATION DE L'ALIGNEMENT DU PAN/LCD-GRN .....	15
1.2.1 Phase d'analyse .....	15
1.2.2 Concertations et recueils des points de vue des acteurs .....	15
1.2.3 Elaboration d'un rapport de synthèse sur l'alignement du PAN/LCD .....	16
1.2.4 Organisation des ateliers régionaux.....	16
1.2.5 Organisation du Forum national de validation .....	16
<b>2 FONDEMENTS DE L'EXERCICE D'ALIGNEMENT DU PAN/LCD-GRN .....</b>	<b>16</b>
2.1 CONSTATS.....	17
2.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA STRATEGIE DECENNALE .....	18
<b>3 BILAN DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION .....</b>	<b>21</b>
3.1 PRESENTATION SUCCINCTE DU NIGER .....	25
3.1.1 Cadre physique .....	25
3.1.2 Evolution socioéconomique.....	26
3.1.3 Démographie .....	27
3.1.4 Lutte contre la pauvreté .....	27
3.1.5 Incidence de l'insécurité sur la pauvreté .....	27
3.1.6 L'impact de la situation nutritionnelle sur les femmes et les enfants.....	28
3.2 EVOLUTION DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF .....	29
3.2.1 Cadre institutionnel.....	29
2. Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et des Crises Alimentaires (DNPGCCA).....	31
3.2.2 Cadre législatif .....	34
3.3 EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAN/LCD-GRN .....	37
3.3.1 Evolution de l'état des ressources naturelles depuis 2000 .....	37
3.3.2 Constats de la revue analytique des PAN du Sahel et d'Afrique de l'Ouest .....	40
3.3.3 La mise en place du dispositif national de suivi-évaluation du PAN/LCD-GRN .....	41
3.3.4 L'étude d'actualisation du dispositif de suivi-évaluation du PAN/LCD-GRN .....	41
<b>4 NOUVEAU CADRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU NIGER.....</b>	<b>42</b>
4.1 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE CROISSANCE INCLUSIVE (SDDCI) « NIGER 2035 »	42
4.2 PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (PDES).....	43
4.3 INITIATIVE 3N «LES NIGERIENS NOURRISSENT LES NIGERIENS» .....	46
4.4 OPERATIONNALISATION DES POLITIQUES ET STRATEGIES ENVIRONNEMENTALES .....	48
4.4.1 Programmes sectoriels à dimension environnementale .....	48
4.4.2 Politique Nationale de Décentralisation .....	50
4.5 APPUI DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF) .....	52
<b>5 CONTENU DU PAN/LCD-GRN ALIGNE SUR LA STRATEGIE DECENNALE .....</b>	<b>60</b>
5.1 OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : PLAIDOYER, SENSIBILISATION, EDUCATION.....	60

5.1.1	<i>Situation</i> .....	61
5.1.2	<i>Mesures/Actions prévues dans le PAN/LCD-GRN aligné</i> .....	62
5.2	OBJECTIF OPERATIONNEL 2: CADRE D'ACTION .....	63
5.2.1	<i>Situation</i> .....	63
5.2.2	<i>Mesures/Actions prévues dans le PAN/LCD-GRN aligné</i> .....	84
5.2.3	<i>Coordination du PAN/LCD-GRN</i> .....	84
5.2.4	<i>Mesures/Actions prévues dans le PAN/LCD-GRN aligné</i> .....	90
5.2.5	<i>Renforcement de la synergie entre les conventions environnementales</i> .....	91
5.3	OBJECTIF OPERATIONNEL 3: SCIENCE, TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCES.....	92
5.3.1	<i>Suivi-évaluation du PAN/LCD-GRN</i> .....	93
5.3.2	<i>Mesures/Actions prévues dans le PAN/LCD-GRN aligné</i> .....	105
5.4	OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES .....	106
5.4.1	<i>Situation</i> .....	106
5.5	OBJECTIF OPERATIONNEL 5 : FINANCEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE .....	108
5.5.1	<i>Situation</i> .....	108
5.5.2	<i>Mobilisation de ressources financières nouvelles</i> .....	121
5.5.3	<i>Mesures/Actions prévues dans le PAN/LCD-GRN aligné</i> .....	121
	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>122</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>I</b>

## Liste des figures

**Figure 1:** Zones climatiques du Niger, p. 16

**Figure 2 :** Analyse régionale du Cadre harmonisé sur la situation alimentaire et nutritionnelle, p. 19

## Liste des tableaux

**Tableau 1:** Quelques indicateurs sur l'évolution des ressources naturelles au cours de la période 2010-2012, p. 29

**Tableau2:** Causes des principales menaces des écosystèmes naturels, p. 30

**Tableau 3:** Catégories d'enjeux environnementaux au Niger, p. 33

**Tableau 4:** Programmes environnementaux du PDES, p. 36

**Tableau 5:** Dispositif institutionnel de coordination et de suivi-évaluation du PDES, p.37

**Tableau 6:** Acteurs de la décentralisation, p. 42

**Tableau 7 :** Répartition de l'APD par secteurs, p. 45

**Tableau 8:** Liste des projets de la Banque Mondiale en cours en 2013, p. 48

**Tableau 9:** Consommation du financement de la GDT de 2008 à 2011 par source, p. 49

**Tableau 10:** Références à l'éducation, l'information et la formation dans les conventions de Rio, p. 52

**Tableau 11:** Contenu du PAN /LCD-GRN conformément à l'article 10 de la Convention et l'article 8 de l'Annexe Afrique, p. 56

**Tableau 12:** Grille d'analyse, p. 58

**Tableau 13:** Contenu du PAN/LCD-GRN à fin 2014, p. 60

**Tableau 14 :** Relations entre la lutte contre la désertification et les différents programmes et sous programmes de l'I3N, p.66

**Tableau 15:** Projets/programmes ayant contribué à la lutte contre la désertification au cours de la période 2000-2014, p.69

**Tableau 16 :** Récapitulatif des mécanismes de coordination et de concertation des structures concernées, p. 75

**Tableau 17 :** Mise en cohérence des indicateurs du PAN/LCD-GRN avec ceux du PDES et de l'I3N, p. 86

**Tableau 18 :** Acteurs et responsabilités du dispositif de suivi évaluation, p. 93

**Tableau 19:** Evaluation du financement acquis par objectif et résultats attendus du CSIN-GDT de 2012 à 2015, p. 100

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AME</b>	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BAGRI</b>	Banque Agricole du Niger
<b>BEEEI</b>	Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact
<b>BID</b>	Banque Islamique de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BOA</b>	Banque Ouest Africaine
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>CC/SAP</b>	Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce
<b>CCA</b>	Cellule Crise Alimentaire
<b>CCD</b>	Convention to Combat Desertification
<b>CCNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CDB</b>	Convention sur la Diversité Biologique
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CES/DRS</b>	Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
<b>CILSS</b>	Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CNEDD</b>	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
<b>CNSEE</b>	Centre National de Suivi Ecologique et Environnemental
<b>CNUDB</b>	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
<b>CNULCD</b>	Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification
<b>CdP</b>	Conférence des Parties
<b>COP</b>	Conference of Parties
<b>CSIN-GDT</b>	Cadre Stratégique d'Investissement du Niger en matière de Gestion Durable des Terres
<b>CTB</b>	Coopération Technique Belge
<b>DCPND</b>	Document-Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
<b>DDTS</b>	Désertification, Dégradation des Terres et Sécheresse
<b>DGE/EF</b>	Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
<b>DRE/LCD</b>	Direction Régionale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
<b>ECOWAP</b>	Politique Agricole Commune de la CEDEAO

<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organisation
<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté Française Africaine
<b>FED</b>	Fonds Européen de Développement
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FFEM</b>	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
<b>FIDA</b>	Fond International pour le Développement Agricole
<b>FNE</b>	Fonds National de l'Environnement
<b>FSD</b>	Fonds Fiduciaire de Développement
<b>GDT</b>	Gestion Durable des Terres
<b>GIZ</b>	Coopération Technique Allemande
<b>GRN</b>	Gestion des Ressources Naturelles
<b>GMV</b>	Grande Muraille Verte
<b>HCAVN</b>	Haut Commissariat pour l'Aménagement de la Vallée du Niger
<b>i3N</b>	Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
<b>INRAN</b>	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>JICA</b>	Coopération Japonaise
<b>KFW</b>	Banque Allemande de Développement
<b>MF</b>	Ministère des Finances
<b>MM</b>	Mécanisme Mondial
<b>NEPAD</b>	New Partnership for Africa's Development (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique)
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OPA</b>	Organisation des Producteurs Agricoles
<b>OP</b>	Organisation de Producteurs
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PAGRN</b>	Projet d'Appui à la Gestion des Ressources Naturelles
<b>PAN/LCD-GRN</b>	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
<b>PANA</b>	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
<b>PASR</b>	Programme d'Appui au Secteur Rural du Niger
<b>PCSD</b>	Plan Cadre Stratégique Décennal 2008-2018 de la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification

<b>PDC</b>	Plan de Développement Communal
<b>PDDAA</b>	Programme Détaillée de Développement de l'Agriculture en Afrique
<b>PDES</b>	Plan de Développement Economique et Social
<b>PFN</b>	Plan Forestier National
<b>PFNL</b>	Produits Forestiers Non Ligneux
<b>PGIE</b>	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes Niger – Nigéria
<b>PGRN</b>	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
<b>PIF (CIF)</b>	Fonds d'Investissement pour les Forêts
<b>PNEDD</b>	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
<b>PNIA-P</b>	Programme National d'Investissement Agricole Prioritaire
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PPCR</b>	Programme Pilote pour la Résilience Climatique
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RPCA</b>	Réseau de Prévention des Crises Alimentaires
<b>ROPPA</b>	Réseaux des Organisations Paysannes et des Producteurs Africains
<b>SAP/GC</b>	Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes
<b>SDDCI</b>	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
<b>SDR</b>	Stratégie de Développement Rural
<b>SDRP</b>	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
<b>SE/CNEDD</b>	Secrétariat Exécutif du CNEDD
<b>SIF</b>	Stratégie Intégrée de Financement
<b>SNPA/DB</b>	Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Diversité Biologique
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>SRP</b>	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNCBD</b>	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
<b>UNCCD</b>	United Nations Convention to Combat Désertification
<b>UNDAF</b>	Plan quinquennal d'assistance au Développement du Système des Nations Unies
<b>USAID</b>	Agence Américaine d'Aide au Développement
<b>USD</b>	Dollars des Etats-Unis

## **PREFACE**

Le Niger, avec les pays touchés par la désertification dans la sous-région, a été en 1992, lors du Sommet de Rio de Janeiro, l'un des initiateurs historiques de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD). Cette Convention a donné explicitement la priorité à l'Afrique et plus particulièrement aux pays sahéliens qui sont les pays les plus durement affectés au monde par la sécheresse et la désertification.. Le Niger est également l'un des premiers pays à avoir signé la CNULCD le 14 octobre 1994, ce qui démontre l'importance essentielle que revêt pour notre économie, la lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources naturelles.

L'engagement du Niger en faveur de l'entrée en vigueur de cette Convention exprime également la nécessité de disposer d'un instrument international à même de favoriser un partenariat mondial dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que le Niger a adopté en 2000 son Programme d'Actions National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN), instrument principal de mise en œuvre de ladite Convention.

Depuis cette date, l'environnement économique et politique mondial a cependant subi de profonds changements, de même que la situation socio-économique et politique du pays.

Au niveau international, le bilan de vingt ans de mise en œuvre de la CNULCD a fait ressortir que les objectifs assignés à la Convention ne sont pas atteints. Afin d'accélérer et d'améliorer l'ensemble du processus de mise en œuvre de cette CNULCD, la COP 8 tenue en 2007 a adopté la Décision 3/COP.8 du " Plan-Cadre Stratégique ou Stratégie Décennale (2008–2018)" visant à renforcer sa mise en œuvre. Cette Stratégie énonce quatre objectifs stratégiques et cinq objectifs opérationnels que le processus de mise en œuvre doit atteindre pendant la période indiquée (2008-2018), et invite tous les pays Parties touchés à aligner leurs programmes d'action et autres activités pertinentes sur cette stratégie.

Au niveau national, le Niger a fait de la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles t une des priorités nationales en témoigne la Constitution de la VIIème République du Niger du 25 novembre 2010 qui a inscrit la lutte contre la désertification comme une préoccupation nationale, en stipulant dans son article 36 que «l'Etat et les autres collectivités publiques veillent à la lutte contre la désertification ». Sur le plan politique le Niger à travers le "Programme de la Renaissance", de son Excellence Issoufou Mahamadou, Président de la République, Chef de l'Etat qui fait de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la gestion des ressources naturelles une des priorités absolues pour améliorer l'indice de développement humain.

Le Gouvernement a engagé depuis 2011 un processus de planification stratégique du développement qui s'est concrétisé principalement par :



- la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social PDES (2012-2015), défini comme le cadre unique de référence en matière de développement économique et social
- l'adoption de l'initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens », qui complète les efforts du Gouvernement pour mettre en œuvre une politique intégrée de lutte contre la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire. Elle recouvre l'axe 3 « Sécurité alimentaire et développement agricole durable » du PDES.
- l'engagement du processus d'élaboration de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) « Niger 2035 » qui inscrit le développement dans une perspective à long terme en vue de promouvoir un développement économique et social durable et une croissance inclusive.

Le présent PAN/LCD-GRN, aligné sur la Stratégie Décennale de la CNULCD, intègre ce nouveau schéma de développement en définissant un cadre de coordination et de suivi de la lutte contre la désertification et de gestion durable des ressources naturelles adapté aux mécanismes de planification et de coordination mis en place par le PDES et l'i3N.

En effet, ce PAN/LCD-GRN aligné met l'accent sur les aspects clés d'un développement planifié et inclusif que sont la coordination, le suivi-évaluation ainsi que le renforcement des capacités à tous les niveaux dans une perspective de développement durable.

En matière de coordination, le PAN/LCD-GRN aligné vient renforcer ceux mis en place par le PDES et l'i3N dans le domaine particulier de la lutte contre la désertification, et assoit davantage le rôle des organes déconcentrés de coordination en intégrant la dimension de gestion durable des ressources naturelles dans la prise en compte du développement régional et du développement local.

En matière de suivi-évaluation, le présent PAN/LCD-GRN aligné tire les leçons des expériences passées en proposant un dispositif national de suivi conçu sur quatre niveaux d'intervention : local, départemental, régional et national. En impliquant tous les acteurs, du niveau local au niveau national, le PAN/LCD-GRN contribue ainsi à asseoir les instruments pérennes d'un développement fondé sur la concertation et la démocratie.

Dans cet esprit, qu'il convient de souligner le rôle primordial que joue le CNEDD en la matière et la nécessité de le renforcer dans ses missions. L'existence du CNEDD, en assurant une coordination et une concertation permanentes entre les principaux acteurs socio-économiques du pays, est un cadre d'harmonisation et de mise en cohérence des approches, un exemple de stabilité institutionnelle qu'il faut préserver.

Le renforcement des capacités en matière de lutte contre la désertification/gestion durable des ressources naturelles constitue une autre priorité du PAN/LCD-GRN comme décliné dans les documents stratégiques. C'est aussi une occasion unique pour impliquer et associer les organisations de la société civile, en les renforçant et en leur donnant les moyens et les ressources nécessaires leur permettant de jouer leur rôle de sensibilisation et d'intermédiation avec les populations locales.

Avec le plan d'actions qui l'accompagne, le PAN/LCD-GRN hisse au premier plan la question de la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres dans l'agenda du Gouvernement et, du fait de son caractère intersectoriel et multidisciplinaire, interpelle tous les acteurs socio-économiques du pays. C'est un défi essentiel qui doit être relevé par tous.

Dans son essence, le PAN/LCD-GRN constitue un document de référence national pour toutes les actions de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles. C'est à ce titre que j'exhorte tous les acteurs de mise en œuvre de s'approprier ce document, afin que chacun en ce qui le concerne, puisse accompagner sa mise en œuvre efficace et efficiente.

Enfin, je saisis cette opportunité pour exprimer, les sincères remerciements du Gouvernement du Niger aux partenaires Techniques et Financiers pour le soutien multiformes qu'ils ne cessent d'apporter au Niger. Ma gratitude au Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, au Mécanisme Mondiale, au NEPAD, au CILSS et au PNUE/FEM pour leur contribution dans ce processus d'alignement du PAN/LDC-GRN.

**Dr MAHAMADOU GADO**

**DIRECTEUR DE CABINET DU PREMIER MINISTRE**

**PRESIDENT DU CNEDD**

## Résumé

Par la décision 3 de la huitième Conférence des Parties (COP8) du 14 septembre 2007, les pays Parties à la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification (CNULCD) ont adopté la « Stratégie Décennale 2008-2018 », en tant que Plan-Cadre Stratégique visant à renforcer la mise en œuvre de ladite Convention. Cette stratégie énonce quatre objectifs stratégiques et cinq objectifs opérationnels que le processus de mise en œuvre doit atteindre pendant la période indiquée (2008-2018), et invite tous les pays Parties touchés à aligner leurs programmes d'action et autres activités pertinentes.

Cette Stratégie est le résultat d'un certain nombre de leçons tirées après dix (10) ans de mise en œuvre de la Convention et qui ont montré que certains facteurs ont fait obstacle à une application optimale de la Convention. Le contexte international a également profondément changé avec la mise en place de nouveaux instruments et modalités de coopération tels que la Déclaration du millénaire, le Sommet mondial pour le développement durable, l'affermissement de l'engagement en faveur de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, l'élaboration de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, la Déclaration de Paris de 2005 qui reconnaît la nécessité d'harmoniser l'aide publique internationale et de respecter les stratégies de développement des Etats récipiendaires. Tous ces facteurs militent en faveur d'une mise à jour des instruments adoptés plusieurs années auparavant.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) a engagé un processus d'évaluation et de concertation avec pour objectif général d'appuyer la dynamique et l'efficacité de la mise en œuvre du Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN) dans le cadre de la stratégie décennale de la CNULCD. L'alignement de ce PAN/LCD-GRN sur la Stratégie Décennale (2008-2018) a ainsi été analysé selon les cinq objectifs opérationnels de la Stratégie Décennale :

1. Plaidoyer, sensibilisation, éducation,
2. Cadre d'action (climat politique favorable),
3. Science, Technologie et Connaissances,
4. Renforcement des capacités,
5. Financement et transfert de technologie.

Ces objectifs, avec leurs résultats attendus respectifs, structurent le contenu du PAN/LCD-GRN aligné. En outre, l'étude sur la revue analytique des PAN/LCD engagée par le CILSS dans les 15 pays de la région a mis en exergue des questions fondamentales dont les réponses doivent être apportées lors de l'exercice d'alignement du PAN/LCD-GRN du Niger. Les thématiques prioritaires suivantes sont donc au cœur des analyses et concertations réalisées :

- Coordination,

- Intégration,
- Intersectorialité et participation de la société civile,
- Suivi-évaluation, indicateurs, repères et rapportage,
- Communication et gestion des connaissances.

L'alignement du PAN/LCD-GRN s'inscrit dans le contexte du nouveau cadre national de développement constitué principalement par le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015, le processus d'élaboration de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) « Niger 2035 », l'initiative 3N ( les Nigériens Nourrissent les Nigériens) ainsi que la Politique Nationale de Décentralisation.

Concernant la place du PAN/LCD-GRN dans le cadre national de développement économique et social, le constat est qu'aucun instrument de planification du développement ou de gestion durable des ressources naturelles n'y fait référence. La lutte contre la désertification, bien qu'elle existe réellement sur le terrain, n'est pas non plus mentionnée dans aucun des programmes prioritaires de l'Etat, notamment l'initiative 3N. Il en va de même, en conséquence, pour les programmes de soutien des Partenaires Techniques et Financiers puisqu'ils s'inscrivent dans les priorités nationales affichées par l'Etat.

**Pourtant le Niger, avec les pays de la sous-région, a été un des initiateurs historiques de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) en 1992**, lors du Sommet de Rio. Et c'est en partie pour les pays les plus affectés au monde par la sécheresse et la désertification, dont le Niger, que la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification a donné explicitement la priorité à l'Afrique.

Cependant, de nombreux programmes/actions du PDES comme de l'i3N sont, en fait, des actions de lutte contre la désertification au sens de la CNULCD. La lutte contre la désertification existe donc bien sur le terrain et dans les programmes nationaux et sectoriels. Mais ces actions sont présentées dans ces documents stratégiques sous divers chapitres (résilience, gestion durable des terres, adaptation aux changements climatiques, sécurité alimentaire, développement agricole durable...) sans qu'elles apparaissent sous une vision globale et cohérente de lutte contre la désertification

En effet, c'est l'objectif du PAN/LCD-GRN aligné de restituer cette cohérence : à partir du contenu-type du Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification tel que défini par la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, et en s'appuyant sur la Stratégie Décennale. L'analyse du contenu des sous-programmes du PDES et de l'i3N permettent de dégager le contenu de ces programmes qui correspondent au PAN/LCD-GRN au sens de la CNULCD.

Le PAN/LCD-GRN aligné met l'accent sur les approches, outils et mécanismes de mise en œuvre de la lutte contre la désertification tels que :

- les mécanismes de coordination, du niveau local au niveau national ;

- les approches pour intégrer la dimension « lutte contre la désertification et la dégradation des terres » dans les politiques et programmes nationaux et sectoriels ;
- les indicateurs de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres (comme des indicateurs agroenvironnementaux, des indicateurs liés à la lutte contre la dégradation des terres, la gestion durable des terres, les bonnes pratiques...), en complément des indicateurs nationaux du développement et de l'i3N ;
- les dispositifs de suivi-évaluation des programmes/projets de façon à pouvoir rendre compte régulièrement au gouvernement de l'évolution des programmes ;
- le renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs et la mobilisation des ressources financières au profit de la gestion durable des terres.

Le PAN/LCD-GRN aligné est donc un cadre de pilotage, de mise en cohérence et de suivi général des programmes sectoriels qui agissent dans les domaines que la CNULCD a défini comme étant ceux de la lutte contre la désertification. Il capitalise tous les efforts entrepris par les ministères, les projets, les collectivités territoriales et autres acteurs de la lutte contre la désertification dans une vision cohérente et dans un cadre intégré.

## **INTRODUCTION**

L'article 9 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) indique que l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) sont les éléments centraux de la stratégie de lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse. La revue/révision et la mise en œuvre de ces PAN sont donc essentielles en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie. La Conférence des Parties (CdP) a adopté au fil des ans plusieurs décisions qui soulignent l'importance de ces outils pour le processus de la CNULCD.

Dans le but d'accélérer et d'améliorer l'ensemble du processus de mise en œuvre, lors de sa 8<sup>ème</sup> session, la CdP a adopté la Décision 3/COP8 qui présente « Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008–2018) ». Cette stratégie énonce quatre objectifs stratégiques et cinq objectifs opérationnels que le processus de mise en œuvre doit atteindre pendant la période indiquée (2008-2018), et invite tous les pays Parties touchés à aligner leurs programmes d'action et autres activités pertinentes sur cette stratégie.

À sa 9<sup>ème</sup> session, la CdP a adopté la Décision 13/COP9 qui contient l'indicateur consolidé pour le deuxième objectif opérationnel. Cette Décision établit également un objectif-cible global selon laquelle 80 % des pays Parties touchés doivent formuler, réviser, finaliser et aligner leurs programmes d'action sur la Stratégie d'ici 2014.

Reconnaissant que le processus d'alignement des PAN doit être progressif, la CdP a adopté lors de sa dixième session la Décision 2/COP10 relative au « Renforcement et amélioration du processus d'alignement des programmes d'action sur la Stratégie ». Cette décision indique que le processus d'alignement peut s'avérer difficile pour les pays Parties touchés. Elle note également que pour réaliser le processus d'alignement, il faut faire appel à un appui solide et efficace et qu'il est nécessaire d'accélérer le processus.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) a engagé une large consultation nationale avec pour objectif général d'aligner le PAN/LCD-GRN à la Stratégie Décennale de la CNULCD.

### **1.1 Méthodologie retenue**

L'alignement du PAN/LCD-GRN sur la Stratégie Décennale a été analysé selon les cinq objectifs opérationnels de la Stratégie Décennale, et qui portent sur :

1. Plaidoyer, sensibilisation, éducation,
2. Cadre d'action (climat politique favorable),
3. Science, Technologie et Connaissances,
4. Renforcement des capacités,
5. Financement et transfert de technologie.

Ces objectifs, avec leurs résultats attendus respectifs, structurent le contenu du PAN/LCD-GRN aligné. En outre, l'étude sur la revue analytique des PAN/LCD engagée par le CILSS dans les 15 pays de la région a mis en exergue des questions fondamentales dont les réponses doivent être apportées lors de l'exercice d'alignement du PAN/LCD-GRN du Niger. Les thématiques prioritaires suivantes sont donc au cœur des analyses et concertations réalisées :

- Coordination,
- Intégration,
- Intersectorialité et participation de la société civile,
- Suivi-évaluation, indicateurs, repères et rapportage,
- Communication et gestion des connaissances.

## **1.2 Phases de réalisation de l'alignement du PAN/LCD-GRN**

L'exercice d'alignement s'est réalisé selon les cinq phases suivantes :

### **1.2.1 Phase d'analyse**

Cette phase a consisté en l'analyse du PAN/LCD-GRN existant et des différents documents, programmes ou activités pertinents en rapport avec la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification.

Outre la prise en compte des documents pertinents officiels de la CNULCD sur l'alignement du PAN/LCD sur la Stratégie Décennale quatre types de documents sont pris en compte :

- 1 les documents élaborés par le Niger dans le cadre de la mise en œuvre de la CNULCD ; et/ou en application des décisions de la COP 10 ;
- 2 les documents stratégiques de politique nationale ou sectorielle, portant notamment sur les politiques agricoles, d'aménagement du territoire, de réduction de la pauvreté, de l'eau ou forestière ;
- 3 les documents/programmes relatifs aux stratégies de coopération sous régionale ou régionale ;
- 4 les documents, rapports et décisions pertinents de la CdP /CNULCD relatifs à l'alignement des PAN sur la Stratégie Décennale.

Les 5 objectifs de la Stratégie Décennale et leurs résultats attendus respectifs ont servi de grille d'analyse des différents documents et programmes listés ci-dessus.

### **1.2.2 Concertations et recueils des points de vue des acteurs**

Cette étape a consisté en des contacts directs et des réunions de concertation avec les principaux acteurs nationaux de la lutte contre la désertification, ainsi qu'avec certains partenaires au développement concernés.

Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) a organisé une réunion d'information à l'intention des membres de la

Commission Technique Nationale de Lutte Contre la Désertification en vue d'échanger sur le processus d'alignement du PAN/LCD-GRN. Une deuxième réunion a permis au consultant de restituer ses premiers constats.

### **1.2.3 Elaboration d'un rapport de synthèse sur l'alignement du PAN/LCD**

Toutes les informations recueillies ont servi à l'élaboration d'un rapport de synthèse sur l'alignement du PAN/LCD-GRN ainsi qu'une proposition d'un Plan d'Action qui identifie toutes les actions à mener et les mesures à prendre en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie Décennale.

### **1.2.4 Organisation des ateliers régionaux**

Afin de prendre en compte les préoccupations des régions, le SE/CNEDD a organisé des ateliers régionaux qui ont regroupé toutes les catégories d'acteurs concernés. A l'issue de ces concertations, des recommandations sur les actions à mener au niveau régional ont été formulées pour enrichir le projet de Plan d'Action.

### **1.2.5 Organisation du Forum national de validation**

Un Forum national de validation du PAN/LCD-GRN aligné sur la Stratégie Décennale a regroupé les représentants des régions, des services techniques des ministères, des institutions de la République, des institutions de recherche, des institutions sous régionales et régionales (NEPAD, CILSS, AGRHYMET, etc.) et les Partenaires Techniques et Financiers. Le Forum a :

- validé PAN/LCD-GRN aligné sur la Stratégie Décennale,
- adopté l'ensemble des mesures et actions retenues dans le Plan d'Action en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie décennale.

## **2 Fondements de l'exercice d'alignement du PAN/LCD-GRN**

Par la décision 3 COP8 du 14 septembre 2007, les pays Parties à la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification (CNULCD) ont adopté la Stratégie Décennale 2008-2018, en tant que Plan-Cadre Stratégique visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention.

A l'égard des pays parties, la décision « *invite instamment* les pays parties en développement touchés et tout autre pays partie touché, dans le cadre de l'annexe applicable concernant la mise en œuvre au niveau régional, à aligner sur la Stratégie, leurs programmes d'action et les autres activités pertinentes qu'ils mènent pour mettre en œuvre la Convention, notamment en s'attachant à atteindre les résultats associés aux cinq objectifs opérationnels »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Décision 3/COP.8, §5



## 2.1 Constats

Cette Stratégie est le résultat d'un certain nombre de leçons tirées après dix (10) ans de mise en œuvre de la Convention. Ainsi que le reconnaissent les pays Parties eux-mêmes « Force est de constater, au bout de ces dix années, que certains facteurs ont fait obstacle à une application optimale de la Convention, aux premiers rangs desquels on citera l'insuffisance des financements qui lui ont été consacrés au regard de ceux dont ont bénéficié les deux autres conventions adoptées à Rio, la faiblesse de ses fondements scientifiques, le manque de plaidoyer et de sensibilisation des divers groupes d'intérêts, l'existence de lacunes d'ordre institutionnel... »<sup>2</sup>.

Aussi, le contexte a également profondément changé depuis l'adoption de la Convention en 1994. L'architecture de l'aide internationale a évolué et de nouveaux instruments et modalités de coopération sont apparus, au titre desquels :

- la Déclaration du millénaire, adoptée le 8 septembre 2000 lors de l'ouverture de la 55ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui définit huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le but premier, de ces objectifs qui doivent être atteints en 2015, est d'éliminer la pauvreté, promouvoir la dignité de l'homme et l'égalité en droit, et à réaliser la paix, la démocratie et la durabilité écologique (A/RES,2000).
- le Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg en 2002, qui souligne dans le Plan de mise en œuvre que « la gestion des ressources naturelles d'une manière durable et intégrée est essentielle pour le développement durable. » et qu'à cette fin les pays reconnaissent la nécessité d'une mobilisation et d'une utilisation plus effective des ressources financières pour atteindre les objectifs de développement qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, pour éliminer la pauvreté, améliorer les conditions sociales, élever les niveaux de vie et protéger notre environnement ,(PNUE, 2002)
- l'affermissement de l'engagement en faveur de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements,
- l'augmentation du nombre de réfugiés et de migrants, conséquences de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement,
- l'élaboration de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, nouveaux cadres de développement socio-économique de la plupart des pays en développement, qui ont recentrés l'aide des donateurs sur les priorités nationales,
- la Déclaration de Paris de 2005 qui reconnaît la nécessité d'harmoniser l'aide publique internationale et de respecter les stratégies de développement des Etats récipiendaires. Tous ces facteurs militent en faveur d'une mise à jour des instruments adoptés plusieurs années auparavant.

---

<sup>2</sup>Décision 3/COP.8, Annexe, §2

## 2.2 Objectifs et résultats attendus de la Stratégie Décennale

Sur la base de l'analyse des résultats mitigés atteints par la Convention, notamment à travers la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux de Lutte Contre la Désertification, la Stratégie s'est fixée comme but de « *mettre en place un partenariat mondial visant à enrayer et à prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées afin de concourir à la réduction de la pauvreté et au respect durable de l'environnement* ». <sup>3</sup>

Pour atteindre ce but quatre objectifs stratégiques ont été définis comme suit (objectifs à long terme sur 10 ans et plus):

- Objectif stratégique 1:** Améliorer les conditions de vie des populations touchées
- Objectif stratégique 2:** Améliorer l'état des écosystèmes touchés
- Objectif stratégique 3:** Dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention
- Objectif stratégique 4:** Mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux.

Chaque objectif stratégique est défini par des effets escomptés et des indicateurs de mesure de l'atteinte de l'objectif comme présenté dans le tableau ci-après :

**Tableau 1 : Les objectifs stratégiques et opérationnels de la Stratégie Décennale 2008-2018**

Objectifs stratégiques	Effets escomptés (résultats)	Indicateurs
<b>Améliorer les conditions de vie des populations touchées</b>	Populations dotées de moyens d'existence améliorés et diversifiés et capables de dégager des revenus de la gestion durable des terres. - Populations moins vulnérables aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à la sécheresse.	- Nombre de personnes touchées - Pourcentage des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées. - Pourcentage de la population des zones touchées ne bénéficiant pas de l'apport calorique minimal
<b>Améliorer l'état des écosystèmes touchés</b>	- Productivité des terres et nombre de biens et services fournis par les écosystèmes des zones touchées durablement améliorés. - Écosystèmes touchés moins	Superficie totale touchée par la désertification et la dégradation des terres et par la sécheresse. - Productivité primaire brute dans les zones touchées.

<sup>3</sup>Décision 3/COP.8, Annexe, §8

	vulnérables à la variabilité du climat et à la sécheresse.	
<b>Dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention</b>	- Contribution de la gestion durable des terres et de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques.	- Stocks de carbone (biomasses souterraine et végétale) dans les zones touchées. - Superficie des écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable.
<b>Mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et internationaux</b>	- Mise à disposition des pays parties touchés en développement et, s'il y a lieu, des pays d'Europe centrale et orientale de ressources financières, techniques et technologiques accrues - Amélioration du contexte général pour la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux	- Niveau et diversité des financements disponibles - Prise en compte, dans le cadre des politiques et des mesures en faveur du développement, de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.

### Stratégie Décennale 2008-2018

A court terme, c'est-à-dire sur une période de 3-5 ans, la Stratégie définit une mission générale et 5 objectifs opérationnels.

La mission est définie comme la mise en place d'un « *cadre général destiné à favoriser, à l'échelon national et régional, l'élaboration et l'application de politiques, de programmes et de mesures visant à prévenir, maîtriser et enrayer la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse grâce à l'excellence scientifique et technologique, à la sensibilisation du public, à la fixation de normes, à des actions de plaidoyer et à la mobilisation de ressources, de manière à contribuer à la réduction de la pauvreté.* »

Cette définition recouvre en fait, d'une manière synthétique, tous les volets que doit comporter un PAN/LCD-GRN aligné.

Quant aux objectifs opérationnels, ils sont au cœur du dispositif de la Stratégie et vont servir à structurer l'alignement des Programmes d'Action Nationaux afin qu'ils se recentrent sur les objectifs essentiels de la Convention dans le nouveau contexte international. En outre le Plan Décennal qui préconise une gestion basée sur des résultats mesurables, comprend 5 objectifs opérationnels, chacun étant doté de résultats escomptés :

Objectif 1 : La mise en place d'actions de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation, qui permettront d'influer sur les mécanismes et les acteurs locaux, nationaux et internationaux compétents.

*Résultats escomptés :*

Les principaux groupes d'intérêts sont efficacement informés des problèmes liés à la désertification et des synergies entre ces problèmes et ceux traités par les autres conventions de Rio, aux niveaux local, national et international. Les enjeux liés à la gestion durable des terres sont abordés au sein des enceintes internationales pertinentes. Les organisations de la société civile et la communauté scientifique du Nord et du Sud sont de plus en plus largement associées en tant que parties prenantes aux activités liées à la Convention.

Objectif 2 : L'élaboration d'un cadre d'action qui œuvre à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification, la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse.

*Résultats escomptés :*

Les différents facteurs conduisant à la dégradation des terres et à la désertification sont évalués et des mesures appropriées sont recommandées en vue de les supprimer. Les pays touchés transforment leur Plan d'action national (PAN) en un document stratégique fondé sur des données de références biophysiques et socioéconomiques et y incorporent des cadres d'investissement intégrés. Les Parties intègrent leur PAN dans leurs plans de développement et autres politiques pertinentes.

Les Parties introduisent les objectifs de la Convention dans leurs programmes et projets de coopération pour le développement et appuient les plans sectoriels et d'investissements nationaux.

Des mesures créant une synergie entre les programmes d'action contre la dégradation des terres et la désertification et les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements sont mises en place ou renforcées.

Objectif 3 : Le renforcement des connaissances, de l'expertise scientifique et technologique.

*Résultats escomptés :*

Un soutien est apporté pour le suivi national des conditions biophysiques et socioéconomiques et pour l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.

Une base de références sur l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques est constituée, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.

Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions sont mieux connus, permettant ainsi d'améliorer le processus décisionnel.

Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux appréhendées, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.

Des mécanismes efficaces de partage des connaissances sont en place à tous les niveaux d'intervention afin de mettre en commun les meilleures pratiques.

Les réseaux et établissements scientifiques et technologiques compétents sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la convention.

Objectif 4 : Le renforcement des capacités pour prévenir et enrayer la désertification et la dégradation des terres, et les effets néfastes de la sécheresse.

*Résultats escomptés :*

Les pays ayant procédé à l'auto-évaluation de leurs capacités nationales exécutent les plans d'action qui en résultent afin de mettre en place tous les moyens nécessaires pour lutter contre la désertification des terres et la sécheresse aux niveaux local et national.

Les pays qui n'ont pas procédé à cette évaluation le font afin de déterminer les moyens nécessaires pour lutter contre la désertification des terres et la sécheresse aux niveaux local et national.

Objectif 5 : L'accroissement des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et l'amélioration de leurs impacts.

*Résultats escomptés :*

Les pays touchés mettent en œuvre des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions.

Les pays Parties développés fournissent des ressources financières importantes, adéquates, prévisibles et en temps voulu pour appuyer les initiatives internes.

Les Parties augmentent leurs efforts pour mobiliser des ressources financières autour des institutions financières, des mécanismes et des fonds internationaux compétents.

### **3 Bilan de la lutte contre la désertification**

Au Niger, les problèmes de désertification et de dégradation des ressources naturelles se posent avec acuité. Le climat, la pression démographique et les modes d'exploitation du milieu constituent les facteurs déterminants de ces fléaux. La problématique majeure s'exprime à travers un certain nombre de contradictions ou paradoxes aux conséquences non négligeables sur le développement rural du pays et dont la résolution s'avère impérative pour un développement socio-économique efficace. Parmi ces contradictions on peut citer :

- la recherche d'une sécurité alimentaire dans un contexte où les conditions climatiques sont défavorables ;
- la recherche de la gestion rationnelle des ressources naturelles en relation avec la pression démographique et des modes d'exploitation peu respectueuses de l'environnement ;

- la lutte contre les effets de la sécheresse face à la récession économique que connaît le pays et l'état de pauvreté de la population ;
- la lutte contre la pauvreté et le faible niveau des productions agro-sylvo-pastorales, principales sources de revenus des populations.

La manifestation de ces contradictions ou dilemmes qui mettent en jeu le milieu naturel, l'homme et ses mondes d'exploitation accentuent le phénomène de la désertification (PAN/LCD-GRN 2000)

Le bilan de la lutte contre la désertification au Niger a été développé dans le PAN/LCD-GRN adopté en 2000 à partir des éléments d'analyse des politiques, des stratégies, des plans et programmes en matière de LCD/GRN.

Jusqu'aux années 1970, le Niger a connu une certaine sécurité alimentaire, un équilibre écologique relatif et un cheptel important. C'est avec la sécheresse de 1973 que le Niger, a promu et mis en œuvre de véritables politiques et stratégies en matière de lutte contre la désertification, de gestion des ressources naturelles et d'atténuation des effets de la sécheresse.

A cet effet, les sécheresses des années 1970, ayant sérieusement bouleversé les équilibres écologiques existants, la nécessité d'une nouvelle orientation de la politique environnementale du Niger s'imposait. Elle s'est traduite par un renforcement de la politique de préservation des ressources par l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, l'élaboration du code forestier qui a fait l'objet de modifications en 1974, la création des nouvelles forêts classées, notamment les Gommerais. Elle a initié également des actions de plantations dans les centres urbains (alignement, édifices publics), dans les concessions aussi bien en milieu rural qu'urbain, dans les écoles, marchés et autres lieux publics. Cette période marque aussi l'ère des projets dits de première génération (Projet forestier ; PUSF; Projet Gommerais) ; les premiers projets de ceinture verte autour des grandes villes. Ces actions ont été traduites par « *la promotion de l'arbre dans les exploitations agricoles, la création de bois de villages, l'aménagement des Gommerais et des rôneraies, les ceintures vertes périurbaines, les fixations de dunes et les CES/DRS* » (PNLCD, juillet 1991). Les résultats décevants obtenus dans le domaine du reboisement vont entraîner des critiques sur les politiques sectorielles *trop coûteuses et peu rentables*. C'est surtout le relatif succès des opérations d'agroforesterie associant la population, qui suscitera l'idée de la nécessité de mobilisation générale des populations et leur participation dans les actions de reboisement.

Ainsi, en 1984, pour asseoir des politiques et stratégies appropriées pour conduire les actions de reboisement, un débat national a été organisé à Maradi. Au lieu de s'appesantir sur les actions de reboisement, le débat de Maradi a placé plus tôt la lutte contre la désertification dans le contexte global de développement rural. Cependant, nonobstant le peu d'engouement pour les actions de reboisement, « *une semaine après l'adoption du document final intitulé « Engagement de Maradi »*, le gouvernement a pris un arrêté instituant les parcelles de reboisement des ministères, départements, Arrondissements, Communes, Postes

*Administratifs, reboisements obligatoires, (dénommés encore engagement de Maradi) ont fait oublier l'essentiel des recommandations du débat' (PNCLD, juillet 1991).*

**L'après Engagement de Maradi :** quelques mois seulement après le Débat de Maradi, au niveau sous régional deux réunions vont être convoquées par le CILSS et le Sénégal, sur le thème de la lutte contre la désertification. La première va donner naissance à la stratégie dite de Nouakchott et la deuxième a consacré la COM IDES A Nouakchott, s'il a été question de remise en cause totale des stratégies des Etats en matière de reboisement, il sera par contre défini une approche globale et intégrée de lutte contre la désertification. Cette approche sera plus tard adoptée par tous les Etats membres du CILSS. Au sortir de cette réunion, les résultats vont être approuvés par tous les partenaires de coopération ; ce qui marquera un tournant décisif dans la lutte contre la désertification. Dès 1985, les pays du CILSS vont s'engager dans la formulation des Plans d'Action Nationaux (PAN) de Lutte Contre la Désertification. Le Niger fait partie des premiers pays à élaborer son PAN.

Pour concrétiser cette nouvelle orientation, un Plan National de lutte contre la désertification a été élaboré en 1985. Ce plan adopté par le Gouvernement a permis la réalisation de nombreuses actions. Il fut révisé en 1991 pour servir de politique et stratégie nationale en matière de lutte contre la désertification et prôner une approche intégrée et une responsabilisation accrue des acteurs. Un an après la rencontre de Maradi, un autre débat sur l'élevage s'est tenu à Tahoua à l'issue duquel a été élaboré un *Plan d'Action pour le Développement de l'Elevage* qui prône une démarche de responsabilisation des éleveurs dans une approche d'intégration des actions.

Toutes ces réflexions sectorielles ont retenu l'intégration des actions et la responsabilisation des populations comme stratégies et approches de mise en œuvre de la politique d'autosuffisance alimentaire et de lutte contre la désertification. Cette vision globale et intégrée fut concrétisée par la mise en place et l'adoption d'un cadre politique et stratégique de référence : l'ordonnance 92-030 du 8 Juillet 1992 relative aux principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural (PDPDR) au Niger dont l'un des axes est la GRN suivant l'approche « Terroir ». Au cours de cette période, on a enregistré une meilleure prise en compte des préoccupations relatives à la GRN avec la mise en place d'un vaste programme de GRN et l'élaboration (en 1992) d'un Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) pour la gestion des ressources forestières naturelles en proie à une dégradation croissante. qui a permis la réalisation d'importantes actions d'aménagement des ressources forestières, parmi lesquelles :

- les aménagements forestiers villageois à travers le Projet Energie II ;
- les aménagements des formations naturelles (Gueselbodi, Hamadidie, Goroubasounga, Baban Rafi, etc.).

Par ailleurs, il y a lieu de noter que d'importantes opérations ont été réalisées en matière de CES/DRS, de mise en défens et de fixation de dunes ainsi que, des plantations et de gestion des terroirs, de 1990 à 1998 dans les différentes régions du pays ; ces réalisations sont répertoriées dans le rapport « Etat de l'environnement au Niger, 2000, en 2005 »...

Les échanges entre pays, en matière de réflexion et d'action sur l'environnement, notamment à travers les travaux de la Commission Développement Durable, vont donner une dimension planétaire aux problèmes d'environnement. Cette prise de conscience internationale amena les Nations Unies à convoquer le Sommet Planète-Terre en 1992 à Rio de Janeiro. Les résultats les plus spectaculaires de ce sommet ont été le consensus obtenu autour du plan d'action global : l'**Agenda 21**, la signature de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCCC), l'ouverture des négociations intergouvernementales sur la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CCD), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Au niveau national, les effets du nouveau contexte international vont aboutir à l'élaboration du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) et à la création d'un organe de coordination, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Aujourd'hui, Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN), l'un des programmes prioritaires du PNEDD, constitue le cadre de référence national en matière de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles. (Evaluation des actions menées au Niger dans le domaine de l'Environnement pendant les 20 dernières années, Oct. 2003)

D'importantes actions ont été réalisées grâce à la mobilisation volontaire de certaines couches de la population notamment les jeunes (Service National de Participation) et les femmes avec l'appui des ONG, des services techniques et des projets de développement.

Particulièrement pour les femmes, on note une participation physique massive représentant le plus souvent plus de 50 % des travailleurs présents sur les chantiers, proportion pouvant atteindre 95 % dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets (chantiers de reboisement du PDR-ADM/Keïta-FAO, du PASP-GTZ, du PDRT-GTZ, du PBVT-Union Européenne, etc. D'autre part, la forte présence des femmes sur les chantiers n'est due qu'en partie à l'exode des hommes ou à la rémunération immédiate (Food for Work/Cash for Work); elle s'explique aussi par des motivations propres traduisant leur prise de conscience de la nécessité de réhabiliter leur milieu.

Mais, la participation populaire qui se traduit par des actions souvent éparées et ponctuelles, est jusque là restée en deçà de ce qu'exigerait l'ampleur du phénomène (désertification) dont l'impact dépasse largement les frontières nationales. Cette situation est liée notamment aux limites intrinsèques des stratégies de mobilisation sociale et de responsabilisation des populations. Ce sont là des insuffisances qui ont lourdement entravé le développement des ressources humaines à la base et des compétences, hypothéquant ainsi l'efficacité de la participation des populations aux actions de la LCD/GRN.



### 3.1 Présentation succincte du Niger

#### 3.1.1 Cadre physique

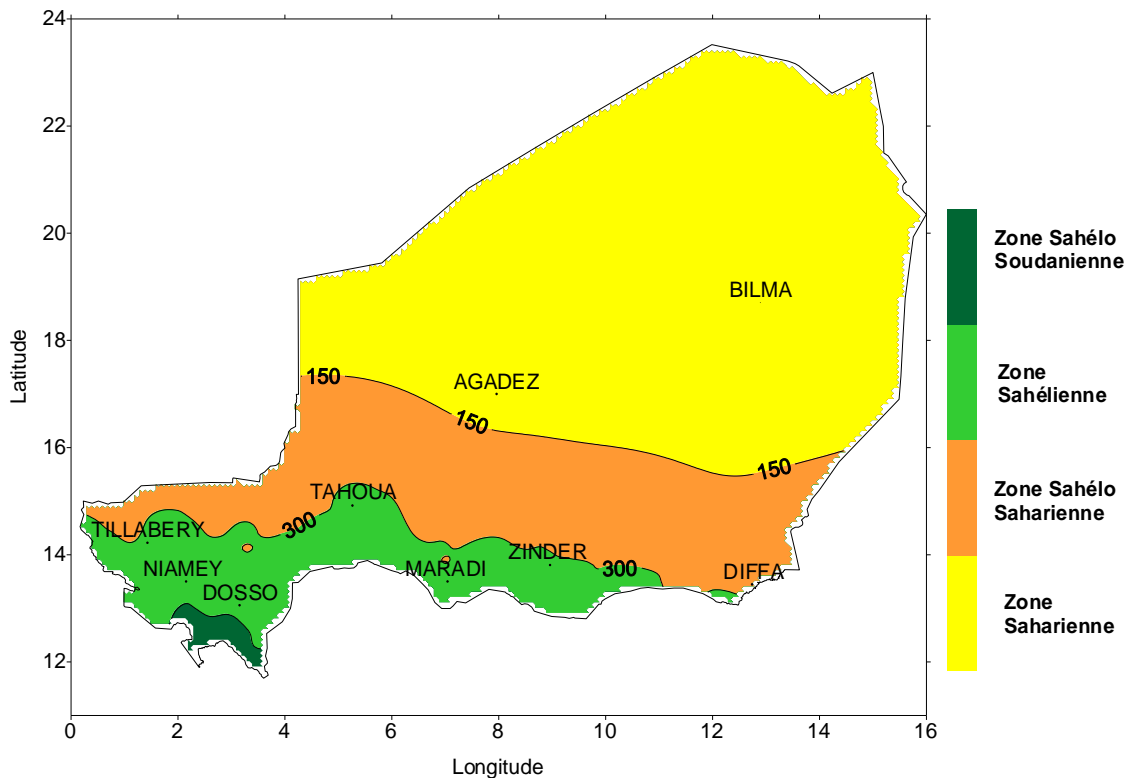
Le Niger est un pays vaste et enclavé de 1.267.000 km<sup>2</sup> dont environ de 500 000 km<sup>2</sup> de déserts chauds (Ténéré, Tal) situés dans la zone septentrionale du pays. Le Niger est frontalier avec l'Algérie et la Libye au Nord, le Tchad à l'Est, le Nigeria et le Bénin au Sud, le Burkina Faso et le Mali à l'Ouest. Il se présente comme un vaste plateau où dominent des étendues planes comme les *regs*, surfaces caillouteuses, entrecoupées par des formations volcaniques. Près d'Agadez se trouve un ensemble de massifs isolés, d'une altitude moyenne d'environ 1000 m. On distingue quatre zones climatiques au Niger :

- La zone sahélo soudanienne qui représente environ 1% de la superficie totale du pays et reçoit 600 à 800 mm de pluie en moyenne par an. La région soudanienne, plus boisée que le Sahel, comprend des forêts sèches basses, des forêts claires, la savane et, les formations aquatiques du fleuve Niger, et porte une végétation de savanes qui bénéficie d'une pluviométrie plus régulière que dans la zone sahélienne. Cette région a une vocation de production agricole et animale ; elle est la plus peuplée du pays ;
- La zone sahélienne, qui couvre 10% du pays et reçoit 300 à 600 mm de pluie en moyenne par an ; elle est propice à l'agropastoralisme. C'est une zone steppique qui comprend des formations contractées ou arbustives, la formation végétale la plus caractéristique étant la fourrée, élément majeur des systèmes d'élevage de cette partie du Niger. C'est une zone sédentaire à vocation agricole et qui comprend de nombreux villages d'agriculteurs ;
- La zone sahélo saharienne qui représente 12% de la superficie du pays et reçoit 150 mm à 300 mm de pluie en moyenne par an. Elle est propice à l'élevage transhumant. C'est une zone nomade à vocation pastorale car seuls les animaux rustiques peuvent valoriser la production végétale spontanée ;
- La zone saharienne, désertique, qui couvre 77% du pays et reçoit moins de 150 mm de pluie en moyenne par an. On y pratique des cultures irriguées (CNEDD, 2005) ;
- Le réseau hydrographique est constitué par les deux importants bassins, le bassin du fleuve Niger et celui du Lac Tchad. Le pays dispose de grandes ressources hydriques souterraines mais son réseau hydrographique est cependant un des plus faibles de la région. Le Niger est traversé, dans sa partie occidentale, sur environ 550 Km, par le seul fleuve permanent, le fleuve Niger, et à l'est par une autre rivière, la Komadougou Yobé. Les vallées fossiles ou Bosso, Foga et Maouri, constituent par ailleurs une importante réserve en eaux souterraines<sup>4</sup>. Cependant les populations ne peuvent essentiellement compter que sur la pluviométrie qui, elle-même, demeure capricieuse.

---

<sup>4</sup> Exploitations et état des ressources naturelles au Niger, DRAFT VER. 0.5, Octobre 2000

**Figure 2: les zones climatiques du Niger.**



Source : AGHRYMET, 2008

### 3.1.2 Evolution socioéconomique

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES), dans son analyse des actions passées, a établi un bilan exhaustif de l'évolution de l'économie nationale au cours de la période 1990-2010. Ainsi, sur la période 1990-2010, l'économie nigérienne a enregistré une croissance moyenne de l'ordre de 3,8% en termes réels, soit moins de 1% en termes de PIB par tête, avec une forte variabilité liée aux performances du secteur agricole.

Le solde global des finances publiques a été constamment déficitaire sur toute la période 1990-2010, avec une part de l'aide extérieure dans le PIB qui a atteint 50% en 2006. Cependant, avec les mesures prises dans le cadre de l'Initiative de l'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) et du programme des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) ce taux est redescendu à 5% en 2011.

En lien avec la gestion des ressources naturelles, le bilan montre que les secteurs agro-sylvo-pastoraux ont représenté la principale source d'activité économique du pays. Ils occupent plus de 80% de la population active, et ont contribué pour 42,8% du PIB pour la période 2007-2009 (dont près de 25% pour le sous-secteur de l'agriculture, 12% pour l'élevage et près de 4,5% pour les forêts et pêches). Selon l'analyse du PDES « Ces secteurs sont handicapés par la baisse de la productivité des écosystèmes agricoles, pastoraux, forestiers, fauniques et halieutiques, due à la faible maîtrise de l'eau, à la faible organisation des producteurs, au faible accès aux équipements et intrants et à la baisse des fertilités des sols. »

En résumé, l'économie nigérienne « est peu diversifiée, elle se caractérise par sa forte dépendance à l'agriculture et sa grande vulnérabilité aux aléas climatiques. Une grande pauvreté structurelle couplée à des déficits persistants de la production alimentaire, entraîne une grande vulnérabilité de la population aux chocs climatiques et économiques qui peuvent provoquer, comme ce fût le cas en 2005 et en 2010, de graves crises alimentaires et nutritionnelles (CAADP, 2011)»

### **3.1.3 Démographie**

Selon l'INS, la population du Niger était estimée à 17.129.076 habitants au recensement de 2012, dont 8.461.444 hommes (49,4%) et 8.667.632 femmes (50,6%). Le taux d'accroissement de la population est l'un des plus élevés au monde avec un taux de 3,6% en 2014.

Avec un doublement prévu de la population tous les 23 ans, le Niger devra faire face à une pression sociale accrue sur les capacités limitées de l'Etat et des communautés à améliorer les conditions de vie des populations. En outre il est prévu que la population urbaine représente plus de 40% de la population totale d'ici 2030, d'où l'impérieuse nécessité de réduire d'urgence la poussée migratoire des jeunes ruraux vers les centres urbains.

Comme l'indique le PDES « Le défi majeur est la maîtrise de la croissance démographique pour faciliter l'adéquation entre la demande et l'offre sociale, de manière à préserver les ressources pour les générations futures et promouvoir le développement durable (PDES, 2012)»

### **3.1.4 Lutte contre la pauvreté**

L'incidence de la pauvreté et la faim persistent fortement selon le PDES. En effet, le Niger a l'Indice de Développement Humain (IDH) le plus faible au monde en 2013 en étant classé 186<sup>ème</sup>. Au-delà, l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement reste très problématique, notamment pour l'OMD 7 (Assurer un environnement durable) et qui explique la mise en œuvre de l'Initiative 3N en tant que programme contribuant à l'accélération de la croissance. Il se justifie d'autant plus que la sécurité alimentaire n'est pas assurée pour nombre de nigériens. A titre d'exemple le communiqué final du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA)<sup>5</sup> sur la situation alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest <sup>6</sup> montre, pour le Niger, une grande partie du Nord du territoire, et une partie du centre, sont en situation de crise alimentaire à la date de mars 2014.

### **3.1.5 Incidence de l'insécurité sur la pauvreté**

Sur le plan pastoral « on assiste à une baisse qualitative et quantitative des pâturages naturels de même que la perturbation des circuits de transhumance due à l'insécurité au Nord Nigeria,

---

<sup>5</sup> Le Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) est une plateforme internationale de concertation et de coordination s'appuyant sur le leadership politique des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA. Il est animé par le CILSS avec l'appui du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

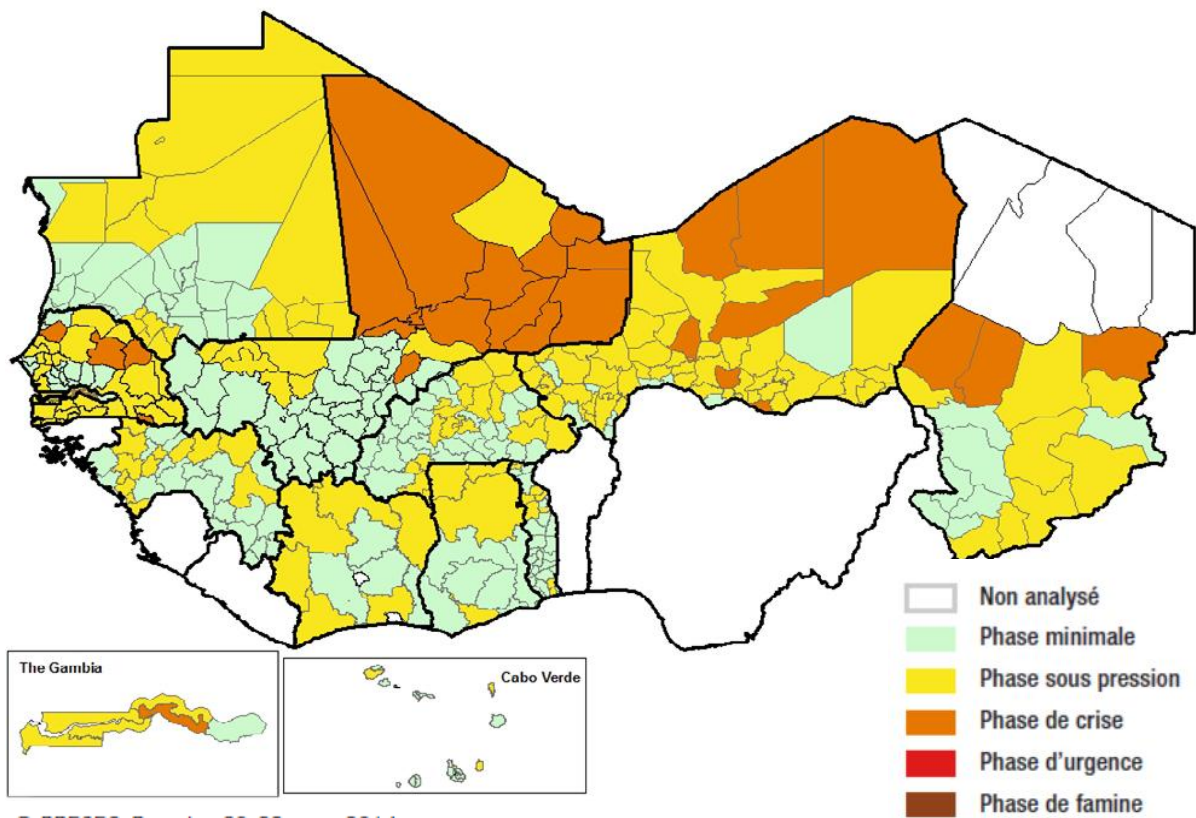
<sup>6</sup> Réunion restreinte du RPCA à Paris, 14-16 avril 2014

en République Centrafricaine et au Nord Mali. Dès lors, de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs sont signalés du fait de la concentration des troupeaux dans les zones à vocation agricole, à la veille des premières pluies »<sup>7</sup>.

Il faut également prendre en considération depuis 2011, le retour de 312 000 migrants (CAB/PM, 2014) suite aux conflits en République de Côte d'Ivoire, Libye, Nigéria, République Centrafricaine, dont 60.000 déplacés issus du conflit au Mali, avec la présence de camps de réfugiés aux frontières et les problèmes conséquents tels que les problèmes d'accès en eau, les problèmes sanitaires, etc.

C'est la raison pour laquelle, certaines organisations humanitaires appellent à répondre aux besoins spécifiques et immédiats dans les zones qui reçoivent actuellement les afflux de réfugiés, de retournés et de déplacés, notamment l'Est de la Mauritanie, l'Est et l'Ouest du Niger, l'Est et le Sud du Tchad, le Nord du Mali et le Sahel burkinabè.

**Figure 2 : Analyse régionale du Cadre harmonisé sur la situation alimentaire et nutritionnelle**



### 3.1.6 L'impact de la situation nutritionnelle sur les femmes et les enfants

Les femmes sont celles qui souffrent le plus de la malnutrition : « Le visage féminin de la pauvreté et des inégalités au Niger est reflété notamment par la consommation par tête, qui est inférieure de 45% dans les ménages dirigés par les femmes en 2008, qui ont par ailleurs un

<sup>7</sup> Communiqué du RPCA sus cité

accès beaucoup plus faible aux crédits (17,5% de demandes satisfaites contre 27,4% pour les hommes en 2008) et aux opportunités d'emplois (27,4% d'accès pour une part de 51,1% dans la population active) ».

La sous-nutrition des enfants est un autre indice de la pauvreté au Niger : selon les dernières données de 2012<sup>8</sup> « la malnutrition chronique ou retard de croissance affecte un enfant sur deux au cours des cinq dernières années. En juin 2011, la prévalence est passée à 51% soit une légère augmentation plus d'un enfant sur deux ».

### **3.2 Evolution du contexte institutionnel et législatif**

Le contexte institutionnel du Niger a fortement évolué depuis 2010 avec le retour à la planification du développement, l'inscription des actions sur le long terme avec les perspectives 2035, la mise en œuvre de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens », ainsi que la décentralisation du développement.

#### **3.2.1 Cadre institutionnel**

Il est marqué par le nombre important de structures étatiques, de la société civile et du secteur privé impliquées dans la gestion de l'environnement et de la lutte contre la dégradation des terres dans le cadre du développement durable.

- **La Présidence de la République**

Plusieurs structures ont des activités en lien avec le développement durable et la gestion durable des terres. Il s'agit notamment le Haut Commissariat à l'initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » et le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN).

- **Le Cabinet du Premier Ministre**

Il dispose de plusieurs structures agissant dans le domaine du développement durable, qui sont les suivants.

- 1. Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)**

#### **Création**

Le CNEDD a été créé par décret n°96-004 du 9 janvier 1996. Ce décret a été modifié et complété suivant le décret n° 2000-272/PRN/PM du 4 août 2000 et le décret n° 2011-57/PCSRD/PM du 27 janvier 2011. Il est placé sous la tutelle du Premier Ministre.

Le CNEDD, Point Focal National des Conventions de Rio, de leurs protocoles ainsi que de toute autre convention que le Niger viendrait à souscrire en la matière, a un rôle :

---

<sup>8</sup> République du Niger, 2012, *Rapport du Niger, Concertation Régionale sur les Perspectives Agricoles Et Alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Dakar/Sénégal, du 04 au 06 septembre 2012*, p. 17

- **stratégique et politique** : il est responsable de la conception du cadre national de référence en matière d'Environnement pour un Développement Durable ;
- **normatif** : par la définition du cadre national de référence sur la politique, les orientations, les objectifs, les stratégies et les programmes d'action en matière de développement durable ;
- **de coordination générale** : par la définition et la mise en place des mécanismes de coordination et d'harmonisation des activités de tous les intervenants dans la mise en œuvre du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) à travers ses six (6) programmes prioritaires dont le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles PAN/LCD-GRN ;
- **d'intégration** : en veillant à l'intégration de la dimension « environnementale et changement climatique » dans toutes les activités économiques du pays ;
- **de mobilisation des ressources** : au profit de la mise en œuvre du PNEDD et de ses 6 programmes prioritaires.
- **de suivi** de la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable.

### **Composition et organisation du CNEDD**

Le CNEDD est composé des représentants de l'Etat (1/3) et de la Société Civile (2/3). Il est doté d'un Secrétariat Exécutif (SE/CNEDD) qui est appuyé dans ses missions par 7 Commissions Techniques Nationales correspondant aux 6 programmes prioritaires du PNEDD auxquels s'ajoute la commission chargée de la mobilisation des ressources financières :

- la Commission Technique Nationale sur les changements et variabilité climatiques, présidée par le Ministère des Transports à travers la Direction de la Météorologie Nationale ; la Commission Technique Energie et Développement Durable présidée par le Ministère de l'Energie et du Pétrole à travers la Direction des Energies Renouvelables et Energie Domestique; la Commission Technique Environnement et Cadre de vie, présidée par le Ministère en charge de l'Urbanisme à travers la Direction de l'Urbanisme ; la Commission Technique Diversité Biologique, présidée par le Ministère en charge de l'Environnement à travers la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts;
- La Commission Technique Lutte Contre la Désertification et Gestion des Ressources Naturelles, présidée par le Ministère en charge de l'Environnement à travers la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts;
- La Commission Technique Eau et Développement Durable, présidée par le Ministère en charge de l'Hydraulique et de l'Assagissement à travers la Direction Générale des Ressources en Eaux ;
- la Commission Technique sur le financement du PNEDD, présidée par le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire.

Au regard de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le CNEDD joue le rôle de l'Organe National de Coordination prévu par l'article 9 de son Annexe Afrique.

### **Démembrement régional/local du CNEDD**

Les Conseils Régionaux, Départementaux et Communaux de l'Environnement et du Développement Durable sont les structures déconcentrées du CNEDD. Ils ont pour mission de coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan Régional de l'Environnement pour un Développement Durable aux niveaux des régions, des départements et des communes.

Huit (8) Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD) ainsi que leurs démembrements Conseils Départementaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CDEDD) et Conseils Communaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CCEDD) ont été mis en place mais sont confrontés à des problèmes liés aux compétences humaines et au manque de moyens de fonctionnement.

Si ces Conseils Régionaux existent, ils n'ont pas été fonctionnels ces dernières années, et ils s'inscrivent aujourd'hui dans un paysage institutionnel marqué principalement par :

- la montée en puissance des organes décentralisés au niveau des régions et des communes, prévus dans le cadre de la politique de décentralisation ;
- la déconcentration et décentralisation des mécanismes de planification du développement prévus par le PDES ;
- le déploiement aux niveaux régional et communal des mécanismes de coordination de l'i3N ;
- la déconcentration du Ministère en charge de l'Environnement, notamment par le biais de ses Directions Régionales et Départementales et de ses Services Communaux.

La diversité des organes déconcentrés et décentralisés pose inévitablement la question de la rationalisation de ces structures dans un contexte où les ressources humaines et matérielles du pays interdisent toute duplication des moyens.

## **2. Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et des Crises Alimentaires (DNPGCCA)**

Mis en place par arrêté n°0208 du Premier Ministre en date du 28 août 2012, le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises et Catastrophes Alimentaires est doté d'un Secrétariat Permanent et qui comprend : la Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce (CC/SAP); la Cellule Crise Alimentaire (CCA) et la Cellule de l'Information-Communication.

Le DNPGCCA s'inscrit dans la stratégie nationale de sécurité alimentaire et de développement agricole durable. Il intervient à travers la prévention, l'atténuation, la gestion et le relèvement précoce des incidences des crises et catastrophes affectant les populations rurales du pays notamment : l'élaboration des stratégies de prévention, de réduction des risques, d'atténuation, de gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et catastrophes.

Ce Dispositif national est doté d'un Secrétariat Permanent qui est l'organe de coordination dudit DNPGCCA. Il assure l'animation des organes de concertations du dispositif notamment :

- la coordination et la synergie de l'ensemble des structures techniques opérationnelles du DNPGCCA et l'ensemble des partenaires du dispositif ;
- l'évaluation des effets et impacts et la mesure de la qualité des interventions au sein du dispositif national ;
- l'amélioration de l'accessibilité des données par les utilisateurs et de promouvoir les échanges des bonnes pratiques dans le domaine des crises et catastrophes ;
- la communication relative à la situation des catastrophes, crises alimentaires et nutritionnelles.

### **La Plateforme Nationale pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophes Naturelles (PFN/PRRC).**

La Plateforme Nationale pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophes (PFN-PRRC) a été créée le 9 février 2012 dans le cadre de l'amélioration de la performance du DNPGCCA

La Plateforme se définit comme un mécanisme de coordination, d'analyse et d'apport en conseil en matière de Réduction des Risques de Catastrophes. Elle est dotée d'un Secrétariat Permanent assuré par la Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce. La Plateforme a pour mission, en relation avec toutes les parties prenantes, de développer un esprit de prévention et de réduction du risque au niveau de l'ensemble des composantes de la société.

En soutien à la mise en œuvre des mesures de prévention et réduction des risques de catastrophes, le Niger a reçu un appui financier du PNUD au titre du Plan biennuel 2012-2013 pour la « Prévention et Gestion des Crises et Catastrophes Naturelles et Relèvement ».

### **Le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MP/AT/DC)**

Le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire est chargé en relation avec les ministères concernés, de la conception, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique de développement économique et social définie par le Gouvernement. Il est chargé de l'élaboration, du suivi de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015 et son Plan d'Actions Prioritaires et assure, à ce titre, la coordination intersectorielle, le dialogue avec les partenaires techniques et financiers et la mobilisation des ressources extérieures.

### **Le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable**

Il définit, conçoit et met en œuvre des politiques, des stratégies, des projets et programmes de développement dans les domaines de l'Environnement, de la lutte contre la désertification, de la salubrité urbaine et du développement durable conformément aux orientations définies par le Gouvernement. A ce titre, il est chargé, en relation avec les ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'environnement et de la lutte contre la désertification. Il assure la mise en œuvre des conventions internationales en matière d'environnement et des dispositions de la loi-cadre sur la gestion de l'environnement et le code forestier.



Le Ministère est membre du CNEDD et assure la présidence de deux de ses Commissions Techniques: Diversité Biologique (DB) et Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN).

Pour la mise en œuvre de la politique nationale en matière de gestion de l'environnement et des ressources forestières, le Ministère dispose de deux Directions Générales : la Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGEDD) et la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF). En outre, il dispose de Directions d'appui dont le Bureau d'Etudes et d'Evaluation Environnementale et d'Impact (BEEEI), le Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE) et le Centre National de Semences Forestières (CNSF). Il dispose par ailleurs d'organes déconcentrés constitués par les Directions Régionales, Départementales et les Services Communaux.

- **Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement**

Il définit, conçoit et met en œuvre des politiques, des stratégies, des projets et programmes de développement dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement liés à l'eau. Il est notamment chargé de l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), de la connaissance, la conservation et la protection des eaux souterraines et de surface ainsi que de la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau.

- **Le Ministère de l'Agriculture**

Le Ministère de l'Agriculture est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement agricole. C'est un acteur important de la lutte contre la pauvreté en milieu rural, la promotion des productions agricoles et la lutte contre l'insécurité alimentaire, le développement des écosystèmes et la sécurisation des conditions de vie des populations rurales. Il assure particulièrement la mise en œuvre de l'Initiative 3N construite sur les résultats de la Stratégie du Développement Rural (SDR).

- **Le Ministère de l'Elevage**

Dans le cadre de la politique nationale de développement dans les domaines de l'élevage, de la vulgarisation des résultats des recherches vétérinaires et zootechniques, le Ministère est notamment chargé de l'amélioration des systèmes de production animale et la modernisation de l'Elevage, de l'exécution des résultats de recherches vétérinaires et zootechniques, de l'élaboration de la réglementation en matière d'élevage et du code rural ainsi que de la promotion de la production, la transformation et la commercialisation des produits des filières pastorales. A ces départements techniques, il faut ajouter les Ministères chargés des Finances, des Affaires Etrangères, de la Coopération de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Etranger, qui jouent un rôle déterminant dans la recherche de partenariat, la négociation et la mobilisation des ressources financières.

- **Les Collectivités Territoriales**

Les collectivités territoriales sont constituées par les communes (266) et les régions (8). Les communes jouissent de l'autonomie de gestion et sont dotées d'organes délibérants d'élus

locaux. Chaque Commune dispose d'un outil de planification du développement : le Plan de Développement Communal (PDC).

- **Les institutions de formation supérieure et de recherche**

Les institutions de recherche et de formation sont constituées par les institutions de l'enseignement supérieur et technique (Universités, IPDR, LASDEL), les centres de recherche nationaux (INRAN, IRSH, IGNN), régionaux (AGRHYMET, ACMAD) et internationaux (IRD, ICRISAT) qui disposent d'unités opérationnelles de conservation des semences collectées.

- **Les Organisations de la Société Civile**

Les organisations de la société civile sont représentées par une centaine d'ONG et associations intervenant dans le domaine de l'environnement. Elles souffrent cependant des difficultés d'accès aux financements et ont de faibles capacités techniques et organisationnelles.

- **Le secteur privé**

Le secteur privé se développe et s'organise, comme l'Association Nigérienne des Professionnels en Etude d'Impact sur l'Environnement (ANPEIE) ou l'Association Nationale des Professionnels de la Gomme Arabique (ANGA) (FIDA, 2013),

- **Les institutions de financement**

Le Niger dispose d'Institutions de Micro-Finance (IMF) qui facilitent l'accès aux crédits pour les investissements dans les filières des Produits Forestiers et Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) telle la gomme arabique et autres produits qui participent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le Niger a également créé la **Banque Agricole du Niger (BAGRI-Niger)**, spécialisée dans le financement du développement des industries agroalimentaires au Niger. Des PTF ont prévu appuyer cette institution dans le développement de fonds verts.

### **3.2.2 Cadre législatif**

La Gestion des ressources naturelles a fait l'objet d'une riche réglementation couvrant les différents domaines de l'environnement. Il faut cependant mettre en exergue la référence, dans la loi fondamentale, à la protection de l'environnement et, particulièrement et spécifiquement, à la lutte contre la désertification. En effet, l'article 34 de la Constitution du 25 novembre 2010 stipule que «Toute personne a droit à un environnement sain. L'État a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit». L'article 36 de la Constitution porte spécifiquement sur la lutte contre la désertification : «L'Etat et les autres collectivités publiques veillent à la lutte contre la désertification».

Les principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur relatifs à la gestion de l'environnement et aux études d'impact environnemental sont cités ci-après :

**Le décret du 26 juillet 1932**, portant Réglementation de la propriété foncière;

**La loi n° 61-30 du 19 juillet 1961**, fixant la procédure de confirmation d'expropriation des droits fonciers coutumiers au Niger ;

**La loi n° 64-016 du 16 juillet 1964**, incorporant au domaine privé de l'État les terrains et immeubles immatriculés non mis en valeur ou abandonnés;

**L'ordonnance n° 93-014 du 2 mars 1993** portant Régime de l'eau ;

**L'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 93 fixant les orientations du code rural** ; ce texte définit les règles d'accès aux ressources naturelles et leur usage et dégage les règles qui doivent prévaloir pour atteindre un niveau de performance agro économique. Le texte de loi a défini le cadre de l'accès à une ressource par le contenu des différents droits détenus sur la ressource (droit d'usage, droit d'accès, de prélèvement, de gestion, droits de contrôle).

**L'ordonnance n° 97-001 du 10 janvier 1997** portant institutionnalisation des études d'impacts ;

**Le décret n° 97-367/PRN/MAG/EL du 2 octobre 1997**, déterminant les modalités d'inscription des droits fonciers au Dossier Rural ;

**L'ordonnance n° 99-50 du 22 Novembre 1999**, portant fixation des tarifs d'aliénation et d'occupation des terres domaniales au Niger ;

**La loi N°98-07 du 29 avril 1998** fixant le Régime de la Chasse ;

**La loi N° 98-041 du 7 décembre 1998** modifiant l'Ordonnance N° 93-014 du 2 mars 1993 portant Régime de l'eau ;

**La loi n° 98-56 du 29 décembre 1998** portant loi-cadre sur la gestion de l'environnement constitue le cadre juridique global de gestion des questions environnementales. La loi développe des mesures relatives à la protection de l'atmosphère, des ressources en eau, des sols et sous-sols, des établissements humains, la gestion des déchets, des substances chimiques nocives ou dangereuses, des nuisances sonores et olfactives, des risques industriels et naturels et la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse.

Cette loi prévoit notamment l'institutionnalisation des Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE) pour tous les projets et programmes de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur les milieux naturels et humains, peuvent porter atteinte à ces derniers. Les articles 78 à 85 traitent de la gestion des ressources naturelles.

**Le décret N° 2000-369/PRN/ME/LCD du 12 octobre 2000** portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Bureau d'Évaluation Environnementale et des Études d'Impact (**BEEEI**) ; il fixe l'attribution et le fonctionnement de cette structure.

**La loi n° 2001-032 du 31 décembre 2001**, portant orientation de la politique d'Aménagement du Territoire ; ce texte fixe le cadre juridique de toutes les interventions de l'État et des autres acteurs ayant pour effet la structuration, l'occupation et l'utilisation du territoire national et de ses ressources, stipule en son article 34 : «l'État veille à la prise en compte de la dimension environnementale lors de la formulation des programmes et des projets en y incluant notamment des études d'impact environnemental intégrant les aspects biologiques, socioéconomiques et culturels. Il veille également, au respect des conventions internationales en la matière par tous les acteurs au développement ».

**La loi n°2002-013 du 11 juin 2002** portant transfert des compétences aux régions, départements et communes ;

**La loi n° 2004-040 du 8 juin 2004**, portant loi sur le régime forestier ; cette loi édicte les règles de protection des ressources naturelles et fait des ressources forestières, une richesse nationale et à ce titre chacun est tenu de respecter et contribuer à leur conservation et à leur régénération ;

**La loi n° 2004-048 du 30 juin 2004 portant loi-cadre sur l'élevage** rassemble toutes les dispositions relatives aux animaux, à leur environnement, à leurs produits et la santé publique vétérinaire. Elle assure la protection des animaux aussi bien domestiques que la faune sauvage

**La loi n° 2008-37 du 10 juillet 2008**, modifiant et complétant la loi N°61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, en rapport avec le déplacement des populations.

**Le Décret n°2009-224/PRN/MU/H du 12 août 2009** fixant les modalités d'application des dispositions particulières de la loi 61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi n° 2008-37 du 10 juillet 2008, relatives au déplacement involontaire et à la réinstallation des populations.

**L'Ordonnance N° 2010-09 du 1<sup>er</sup> avril 2010** portant Code de l'Eau au Niger : cette ordonnance reconnaît que l'eau est un bien écologique, social et économique dont la préservation est d'intérêt général. *Les articles* 43 et 45 de la même ordonnance soumettent à autorisation, déclaration ou concession d'utilisation de l'eau, les aménagements hydrauliques, et d'une manière générale, les installations, les ouvrages, les travaux et les activités réalisées par toute personne physique ou morale, publique ou privée.

**L'Ordonnance n° 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme** ; cette ordonnance reconnaît la mobilité comme un droit fondamental des éleveurs et un mode d'exploitation rationnel et durable des ressources naturelles. En effet l'article 5 stipule que : «Sous réserve du respect des dispositions de la présente ordonnance, toute forme d'appropriation exclusive de l'espace relevant du domaine public de l'État ou des collectivités territoriales est interdite. En particulier, aucune concession rurale ne peut y être accordée si elle a pour effet d'entraver la mobilité des pasteurs et de leurs troupeaux ainsi que leur accès libre aux ressources

pastorales ». Elle confirme la limite Nord des cultures et interdit les aménagements agricoles et les concessions rurales dans la zone pastorale. Elle précise les modalités d'accès aux ressources fourragères et d'accès à l'eau, les règles de gestion des espaces pastoraux. Elle précise également les modalités de règlement des conflits ruraux.

**Le Décret n° 97-007/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 fixant le statut des terroirs d'attache des pasteurs** définit le terroir d'attache et précise que les pasteurs disposent d'un droit d'usage prioritaire sur leur terroir d'attache, c'est-à-dire un pouvoir d'occupation, de jouissance et de gestion.

**Le Décret n° 013-028/PRN/MEL du 23 janvier 2013** déterminant les modalités pratiques de l'inventaire national des espaces pastoraux et des ressources pastorales vise à garantir la mobilité pastorale, prévenir les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles et contribuer à l'élaboration des schémas d'aménagement foncier.

**L'Ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010**, portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger ; elle définit les principes fondamentaux et les modalités ainsi que les domaines dans lesquels les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'un transfert de compétences. L'article 5 de l'Ordonnance énonce que «la commune et la région concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel ainsi qu'à la protection de l'environnement, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie. »

Au plan international le Niger a également signé et ratifié les trois Conventions de Rio, fondements du PNEDD et de ses programmes prioritaires :

- La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) le 25 juillet 1995 ;
- La Convention Cadre sur la lutte contre le Changement Climatique (CCNUCC) le 25 juillet 1995 ;
- La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) le 25 janvier 1996.

### **3.3 Evaluation de la mise en œuvre du PAN/LCD-GRN**

#### **3.3.1 Evolution de l'état des ressources naturelles depuis 2000**

Malgré les efforts fournis au cours des années 2000 les ressources naturelles, et notamment les ressources en terre, restent soumises à un processus de dégradation généralisée sous diverses formes, par l'action de facteurs d'ordre climatique (érosion éolienne et hydrique) et anthropique (surexploitation, pratiques d'exploitation inappropriées). L'impact de la dégradation des terres se traduit par la réduction des superficies forestières, la disparition de la faune, la réduction de l'infiltration des eaux, la perte des superficies cultivables, l'exacerbation des conflits fonciers, la désarticulation des systèmes traditionnels d'élevage, la réduction du potentiel de production, la détérioration des infrastructures socio-économiques et des problèmes importants de santé publique (épidémies, malnutrition).

En ce qui concerne les productions forestières, le bilan entre l'offre et la demande en bois est chroniquement déficitaire, malgré les efforts de reboisement, comme l'indique le tableau

suivant qui présente quelques indicateurs relatifs aux actions menées de 2010 à 2012 par le secteur de l'environnement.

De façon générale, tous les écosystèmes terrestres sont en dégradation avec une réduction de la superficie couverte et/ou la baisse de la richesse spécifique ou du recouvrement végétal (CNEDD, 2009).

**Tableau 1:** Indicateurs sur l'évolution des ressources naturelles au cours de la période 2010-2012

Indicateurs	2010*	2011*	2012*
Superficie des forêts classées (en ha)	611 428	611 428	608 696
Superficie des forêts protégées (en ha)	20 771 522	20 771 522	20 469 522
Superficie de Gommeraies (en ha)	75 212	75 212	75 212
Superficie des forêts aménagées (en ha)	917 058	945 560	945 560
Nombre de plants produits (nombre)	5 132 522	6 674 723	10 183 847
Superficie plantée (en ha)	26 617	28 720	53 515
Superficie des terres dégradées récupérées (en ha)	34 747	54 834	82 282
Superficie de dunes fixées (en ha)	4 179	9 867	9 811
Longueur de brise-vent (en km)	67**	23	35
Longueur des haies vives (en km)	27	51	1 166
Longueur des couloirs de passage des animaux (en km)	...	6	13
Longueur de pare-feu réalisée (en km)	22 539	16 088	15 685
Fréquence de feu de brousse (nombre)	136	54	144
Superficie brûlée (en ha)	258 984	139 002	233 232
Quantité de bois-énergie Consommée (en milliers tonnes)	4 356	4 504	...

Source : Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts

\*\*Il manque les données détaillées de Tahoua et Maradi

\* Les données de 2010, 2011, 2012 ont été révisées, elles sont provisoires,

Certaines causes des menaces qui pèsent sur les écosystèmes sont résumées dans le tableau ci-dessous. Ce tableau indique, selon le Rapport National sur la Diversité Biologique que l'agriculture constituerait la principale cause de dégradation des écosystèmes en ce sens que par exemple « dans la bande sud du pays, certains terroirs sont cultivés à plus de 95% ; certaines régions du pays sont déficitaires au plan énergétique (le bois produit naturellement est en deçà des besoins des populations) sans compter les autres prélèvements abusifs comme les récoltes de foin et les bois de service » (CNEDD, 2009).

**Tableau2:** Causes des principales menaces des écosystèmes naturels

Ecosys	Composante de	Causes de la dégradation
--------	---------------	--------------------------

<b>tème</b>	<b>la diversité biologique</b>	
Forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les forêts sèches</li> <li>• les fourrés</li> <li>• les forêts claires</li> </ul>	- défrichements, incendies, problèmes phytosanitaires (maladies et parasites), surpâturage, orpaillage, insuffisance de suivi et de contrôle de gestion sylvicole, dégradations diverses (déforestation, tourisme non écologique)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les Palmeraies</li> </ul>	- défrichements, problèmes phytosanitaires (maladies et parasites), surpâturage, prélèvement des fruits immatures, prélèvement de bois d'œuvre et de services à l'état vert, insuffisance de suivi et de contrôle de gestion sylvicole, aridification du climat (avortement des fleurs et dépérissement des espèces soudaniennes), surexploitation des plantules.
Savanes		- sécheresses, érosion éolienne et hydrique, extension des superficies cultivées, déboisement anarchique, chasse et braconnage, feux de brousse, pauvreté des sols.
Steppiques		- facteurs naturels (Sécheresses, érosions éolienne et hydrique), facteurs anthropiques (pression démographique, surpâturage, feux de brousse, extension des superficies cultivées, déboisement anarchique, chasse et braconnage, exploitation minière)
Sahariens		- facteurs naturels (sécheresses extrêmes, durée d'insolation importante, vents violents et desséchants, érosion éolienne), facteurs anthropiques (mise en valeur de périmètres agricoles, destruction et/ou surexploitation des ressources biologiques, tourisme non écologique, chasse et braconnage)
Zones de montagnes		- érosion, surpâturage, mise en culture des terres, chasse et braconnage, tourisme,
Zones humides naturelles		- assèchement, incendies, pression agricole, chasse, braconnage, pêche incontrôlée, exploitation abusive diverse (sel, végétation aquatique), déchets plastiques
Agro-système sous pluie		- Erosion éolienne et hydrique, pauvreté des sols, lessivage des sols, pressions parasites, disparition de cultivars

	locaux, manque de pâturage, recrudescence de certaines maladies animales, envahissement des espaces pastoraux villageois par des espèces non ou peu appréciées, exploitation anarchiques des ligneux fourragers, pollution biologique, ramassage des résidus agricoles, déchets plastiques.
Agro-système irrigué	- salinisation, ensablement, baisse nappe phréatique, pollution chimique, problèmes phytosanitaires (maladies et parasites), inondations,

Source : CNEDD, 2009

### 3.3.2 Constats de la revue analytique des PAN du Sahel et d'Afrique de l'Ouest

La revue analytique du PAN/LCD-GRN du Niger, menée dans le cadre d'une étude plus large couvrant 15 pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest sous la direction du CILSS, a établi pour sa part certains constats et formulé des recommandations quant à l'alignement du PAN/LCD-GRN sur la Stratégie Décennale de la CNULCD (CILSS, 2012).

Les recommandations générales portent sur les points suivants :

1. La nécessité de redynamiser les organes nationaux de coordination et les points focaux pour les rendre susceptibles d'animer la réflexion et ranimer l'intérêt d'assurer une lutte efficace contre la désertification; cela passe par :
  - la définition d'une mission claire et partagée ;
  - la clarification des relations institutionnelles de coordination ;
  - la volonté de concertation et la promotion des orientations du PCSD comme base d'une plateforme nationale de LCD ;
  - le renforcement de capacités (moyens financiers, humains, matériels, etc.) ;
2. Procéder à une relecture nationale du PAN/LCD pour son intégration dans les politiques sectorielles ;
3. Assurer une large sensibilisation sur la Stratégie Décennale de la CNULCD ;
4. Accorder toute leur importance aux statistiques et de collaborer étroitement, avec les structures chargées de la Statistique ;
5. Prêter attention aux indicateurs dans l'alignement ;
6. Prévoir une stratégie cohérente et pertinente de financement et un chronogramme des activités, y inclus la tenue d'une table ronde pour le financement du PAN;
7. Assurer la cohérence avec le PASR de l'Afrique de l'Ouest ;
8. Entreprendre, par le CILSS et ses partenaires, un effort de sensibilisation des décideurs des Etats, en appui à ce qui a pu être fait par le point focal, car le réel intérêt des Gouvernements est indispensable, notamment pour la résolution de situations institutionnelles de nature à mener à des conflits ou chevauchement de compétences et la bonne hiérarchisation des programmes et stratégies.

En outre l'analyse spécifique au Niger a mis en exergue les travaux réalisés dans le cadre de TerrAfrica et avec le soutien du Mécanisme Mondial. Cela a abouti à la définition d'un Cadre



stratégique d'Investissement national en matière de gestion durable des Terres (CSIN-GDT) validé en fin 2007 et qui prend en compte le Programme de la Grande Muraille Verte et d'autres programmes. Malgré le fait que ce cadre reste imparfait et ne réponde que partiellement aux objectifs d'alignement sur la Stratégie décennale, il a le mérite d'avoir essayé de cerner les activités GDT dans les programmes et projets et de les avoir quantifiés financièrement. La démarche et l'approche sont en tout cas importantes pour l'alignement du PAN/LCD-GRN, surtout pour son volet relatif à la mobilisation des ressources financières. L'étude ultérieure d'investigation en vue de la mobilisation des financements dans la GDT au Niger, soutenue par le Mécanisme Mondial, avait pour objectif de contribuer à la mise en œuvre des actions envisagées dans le CSIN-GDT. Cette étude a permis de mettre à jour le document précédent en prenant en compte le nouveau cadre institutionnel, c'est à dire le PDES et l'i3N (Mécanisme Mondial, 2013).

### **3.3.3 La mise en place du dispositif national de suivi-évaluation du PAN/LCD-GRN**

A son adoption en l'an 2000, le PAN/LCD-GRN avait prévu de mettre en place un système national de suivi-évaluation de la lutte contre la désertification. Mais le projet, qui avait reçu le soutien de certains Partenaires Techniques et Financiers, n'a pas pu être fonctionnel en raison de nombreuses faiblesses recensées et analysées dans l'étude engagée en 2009 par le CNEDD en vue d'actualiser le système de suivi-évaluation (CNEDD, 2009), dont les principales sont :

- le manque de synergies entre les différents dispositifs ainsi que la redondance à vouloir faire la même chose alors qu'un cadre d'harmonisation et de concertation aurait permis d'optimiser les ressources ;
- la non prise en compte de la nouvelle donne institutionnelle par certains acteurs,
- l'organisation et la cohérence des données,
- la continuité et le contrôle de la chaîne de l'information,
- la non dotation en personnel suffisant pour la plupart des dispositifs,
- l'absence de renforcement des capacités des personnels notamment dans les régions ;
- le sous équipement en matériel de communication

### **3.3.4 L'étude d'actualisation du dispositif de suivi-évaluation du PAN/LCD-GRN**

En 2009, le SE/CNEDD a lancé une étude en vue d'actualiser le système national de suivi-évaluation. Cette étude, après avoir fait le diagnostic de la situation depuis 2000, a fait un certain nombre de propositions constructives prenant en compte l'adoption par la 7<sup>ème</sup> session de la COP/CCD. Cette étude est aujourd'hui dépassée du fait du cadre institutionnel qui a profondément évolué depuis 2009, avec notamment la reprise du processus de planification du développement et l'Initiative 3N. Elle reste cependant parfaitement pertinente quant à l'approche. Les propositions ultérieures pour améliorer le système de suivi-évaluation du PAN/LCD-GRN s'inspirent de la démarche de cette étude. Finalement les enjeux environnementaux peuvent être résumés synthétiquement dans le tableau suivant :

**Tableau 3:** Catégories d'enjeux environnementaux au Niger

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX		
<b>Capital de production</b> Sol (terre agricole) Pâturage (élevage bovin, caprin, ovin) <b>Technique</b> : accès, financement, appropriation <b>Marché</b> : accès, anticipation	<b>Ressources en eau</b> Quantité Qualité Utilisation rationnelle	<b>Diversité génétique et biologique</b> Espèces végétales Espèces animales
<b>Agriculture:</b> Insécurité alimentaire, fertilité du sol, érosion, conflit d'usage, foncier, <b>Élevage:</b> gestion des pâturages (accès, qualité, surface disponible, etc.)	<b>Fragilisation des bassins versants</b> Feu de brousse, déforestation, érosion, ensablement et salinisation, <b>Pollution:</b> Agricole, chimique et ménagère (plastique) <b>Faible maîtrise de la gestion de l'eau disponible</b> consommation/utilisation, « mauvaise », non rationnelle, etc.	<b>Surexploitation et pression</b> sur les ressources naturelles Pratiques culturales (mono culture, « souchet », exploitation des zones humides, gestion des résidus des cultures pour aliment bétail et bois de chauffe Colonisation/infestation par les plantes envahissantes ( <i>sida cordifolia</i> ) <b>Perte</b> due à l'utilisation incontrôlée des intrants chimiques, les feux de brousse, etc.

Source : FIDA, 2013.

#### 4 Nouveau cadre de développement économique et social du Niger

Le Gouvernement a engagé depuis avril 2011 un processus de planification stratégique du développement à court, moyen et long termes. Cela s'est traduit par, notamment :

- l'élaboration du Plan de Développement Economique et Social-PDES (2012-2015),
- l'engagement du processus d'élaboration de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) « Niger 2035 » (dont le décret ayant pour objet l'adoption de la note pour l'élaboration Stratégie « Niger 2035» a été adopté par le Conseil des Ministres du 9 janvier 2014),
- l'adoption de l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens)

Ces instruments traduisent la volonté du gouvernement d'essayer de concilier les impératifs de court terme consistant en la recherche de solutions aux préoccupations urgentes et la nécessité d'adopter une stratégie à long terme permettant d'optimiser les ressources naturelles et humaines en vue de promouvoir un développement économique et social durable et une croissance inclusive.

##### 4.1 Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) « Niger 2035 »

Le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire a engagé le processus d'élaboration d'une stratégie à long terme pour la croissance partagée,

qui couvre la période 2012-2035. Il est prévu que le PDES et ses successeurs seront alignés sur la stratégie à long terme et seront les principaux instruments pour la mise en œuvre de cette stratégie à long terme.

#### **4.2 Plan de Développement Economique et Social (PDES)**

Le PDES 2012-2015 est défini comme le cadre unique de référence en matière de développement économique et social sur cette période, aussi bien pour le Gouvernement que pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le PDES est bâti sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté, 2008-2012 (SDRP) (MP/AT/D, 2012) et sa mise en œuvre vise principalement à :

- a) assurer une cohérence d'ensemble des politiques gouvernementales en devenant le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles conduites par le Gouvernement, et le cadre de dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers ;
- b) améliorer la capacité d'absorption des crédits et le renforcement des capacités ;
- c) mettre en place un système de suivi-évaluation du PDES axé sur les résultats à tous les niveaux (matrice des résultats et le tableau de bord de suivi des indicateurs du PDES) ;
- d) mettre en place des mécanismes de coordination et de concertation.

Le PDES est la traduction opérationnelle du Programme de Renaissance du Niger car il intègre non seulement les orientations majeures de relance de l'économie mais il fait aussi siennes les différentes cibles sectorielles dans les domaines de la sécurité, du fonctionnement des institutions, de la sécurité alimentaire à travers l'initiative 3N, de l'accès à l'eau potable, de la réalisation des infrastructures gages d'un décollage économique, de l'exploitation du potentiel minier et pétrolier ainsi que du développement des services sociaux. Il est bâti conformément aux orientations du Programme de Renaissance du Niger sur une option de transformation de l'économie soutenue par des investissements publics massifs créant des opportunités pour les investissements privés dans les secteurs productifs et la réforme de l'environnement des affaires.

#### **Les axes stratégiques**

Cinq axes stratégiques complémentaires et interdépendants sont identifiés pour relever les défis et les enjeux de développement économique et social. Il s'agit de :

1. la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ;
2. les conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif ;
3. la sécurité alimentaire et le développement agricole durable ;
4. la promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive et
5. la promotion du développement social.

En rapport avec la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles le **troisième axe stratégique** porte sur la **promotion d'une sécurité alimentaire et un développement agricole durable**. Il vise la redynamisation du secteur rural, de nature à contribuer à la réalisation d'une croissance économique créatrice d'emplois, ainsi que le

renforcement de la résilience des populations, ce qui contribue à la durabilité et au caractère inclusif du développement ainsi qu'à la promotion du développement social.

Les résultats stratégiques correspondent aux axes d'interventions de l'initiative 3N présentée ci-après :

- dans le domaine de l'environnement, l'enjeu principal est de s'assurer que les mesures destinées à accompagner le développement du pays ne compromettent pas les besoins des générations futures. Outre la promotion d'alternatives à l'utilisation du bois comme source d'énergie le Plan promeut, pour les sept (7) millions d'hectares actuellement sous culture, une exploitation restauratrice de la fertilité des sols et moins consommatrice d'espace, l'érosion hydrique, l'érosion éolienne et la désertification. « Dans le même ordre d'idées, la zone pastorale du Nord et les terres réservées aux pâturages en zones agricoles, doivent faire l'objet d'une exploitation durable les préservant de la dégradation et de la désertification. » (PDES, 2012)
- dans le domaine de l'environnement, le PDES vise à garantir une gestion durable des terres et de la biodiversité, freiner le processus de dégradation généralisée des terres en vue de préserver les superficies forestières, pastorales et agricoles, à favoriser l'infiltration et l'utilisation efficace et efficiente des eaux, à contribuer au développement des productions forestières, à sauvegarder la biodiversité des espèces animales et végétales et à améliorer la gestion de l'environnement urbain.

Cette politique est mise en œuvre à travers deux programmes dont les principaux résultats attendus sont les suivants :

**Tableau 4:** les programmes environnementaux du PDES

PROGRAMMES	RESULTATS
<b>Gestion durable des ressources naturelles</b>	1. Les forêts, les plans d'eau et les bassins versants sont protégés
	2. Les terres dégradées ont fait l'objet de mesures de récupération
	3. Les terres sont protégées contre l'érosion éolienne et hydrique
	4. Les berges des cours d'eau sont stabilisées
	5. Les pâturages sont protégés contre les feux de brousse
	6. La diversité biologique des espèces forestières est protégée
	7. L'agroforesterie est promue
<b>Conservation de la biodiversité des milieux naturels</b>	1. Des plans d'aménagement sont élaborés
	2. Les parcs et réserves sont aménagés

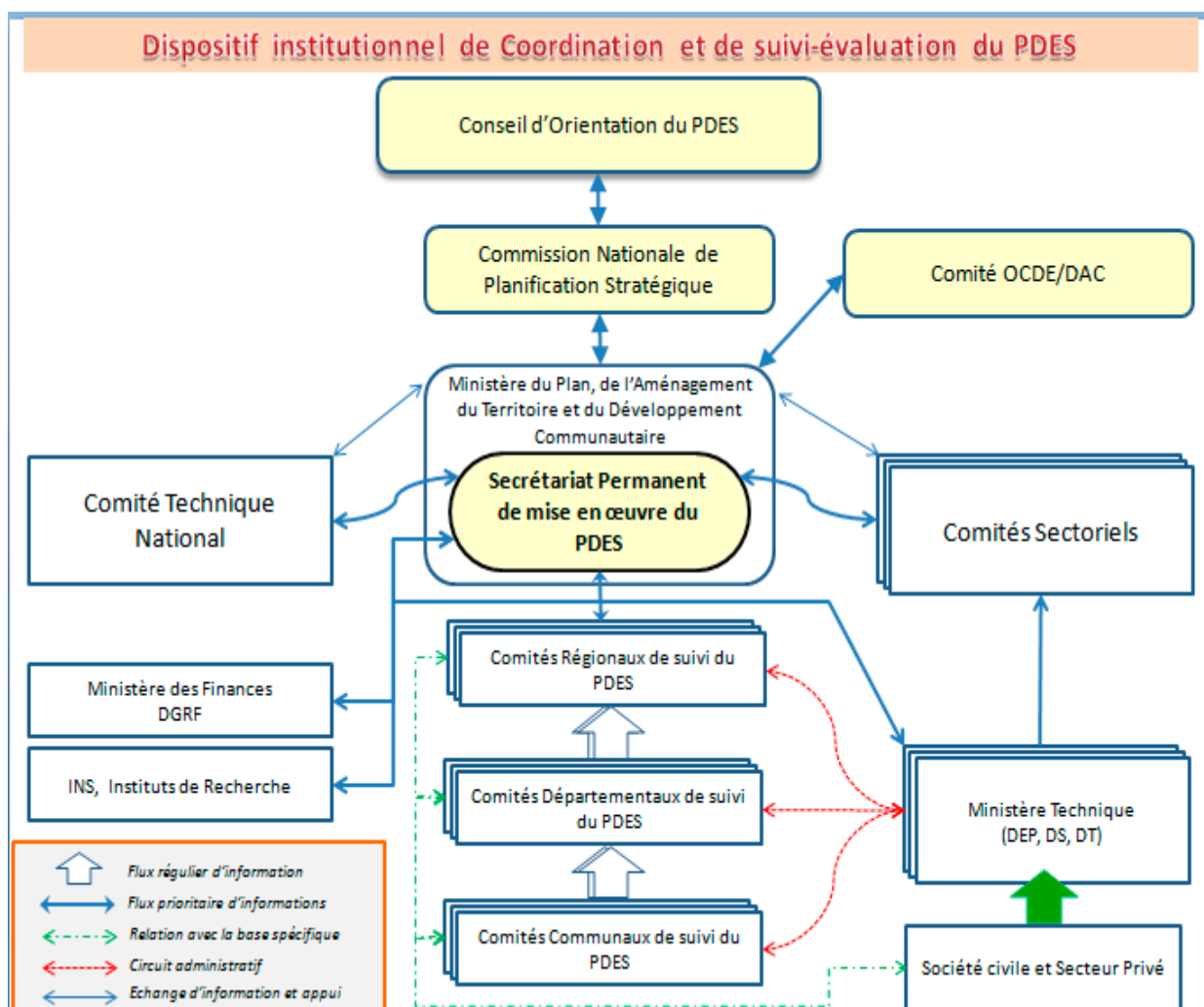
Source : PDES, 2012

### **Le dispositif institutionnel de coordination et de suivi-évaluation du PDES**

Fort de l'expérience de la SDRP, le dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PDES est bâti sur le renforcement du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire qui assure la coordination de la politique nationale de développement et la concertation et le dialogue avec tous les partenaires (PTF, OSC, secteur privé) à tous les niveaux. Le schéma du dispositif de coordination et de suivi-évaluation du PDES est présenté ci-dessous.

Par rapport au PAN/LCD-GRN, une réflexion devra être menée sur les relations fonctionnelles entre ce dispositif et celui que le SE/CNEDD mettra en place pour le suivi évaluation de la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles.

**Tableau 5:** Dispositif institutionnel de coordination et de suivi-évaluation du PDES



Source : PDES 2012

### 4.3 Initiative 3N «les Nigériens Nourrissent les Nigériens»

Adoptée en avril 2012, l'initiative 3N «les Nigériens Nourrissent les Nigériens» vient compléter les efforts du Gouvernement pour mettre en œuvre une politique intégrée de lutte contre la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire. Elle recouvre l'axe 3 «Sécurité alimentaire et développement agricole durable» du PDES.

L'i3N entend agir aussi bien au niveau des politiques, des programmes que de la réglementation pour assurer la durabilité des bases productives agro-pastorales, la mobilisation et la responsabilisation des acteurs. Cette nouvelle politique sert donc également de cadre général d'action pour la lutte contre la désertification en s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, dont la désertification, la sécheresse, tout en proposant des réponses appropriées aux situations d'urgence et de précarité économique.

Cette initiative part du constat que l'insécurité alimentaire persiste dans le pays malgré les importantes ressources investies dans le secteur du développement rural. Le défi à relever est immense mais le pays compte sur la valorisation des 7 millions d'ha de terres actuellement

utilisés en culture pluviale et dont les rendements peuvent être améliorés par l'utilisation d'un paquet technologique approprié, en sus des 270 000 Ha de terres irrigables et d'un important cheptel animal.

**Les objectifs spécifiques** de l'i3N sont les suivants :

- résorber le déficit alimentaire national et améliorer la qualité de l'alimentation par l'augmentation de la productivité et la diversification des cultures ;
- augmenter la capacité de résilience des ménages pauvres par l'augmentation de leurs revenus ;
- réduire la malnutrition des groupes les plus vulnérables (enfants de moins de cinq ans et femmes enceinte ou allaitantes) par la diversification et l'éducation nutritionnelle;
- accroître les capacités nationales et locales d'anticipation, de prévention et de gestion des crises alimentaires.

**L'i3N accorde la priorité au niveau local** : les principes d'intervention de l'i3N sont fondés principalement sur une approche locale (approche «village par village» et «commune par commune»), la promotion des productions alimentaires de substitution, l'augmentation des rendements des principales cultures vivrières ainsi que la promotion des filières agricoles à haute valeur ajoutée. En rapport avec la lutte contre la désertification, l'i3N prône la durabilité de la base productive à travers la promotion des pratiques durables d'utilisation des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques. Au niveau des acteurs, l'i3N prend en compte le genre et les groupes spécifiques dans toutes les actions, en prêtant une attention particulière aux organisations des producteurs, à la femme et à la jeunesse.

**Huit programmes d'investissement structurent l'initiative 3N. Il s'agit de :**

Programme 1 : Amélioration des niveaux de rendement des cultures pluviales

Programme 2 : Développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement

Programme 3 : Développement du secteur de l'élevage et de la pêche

Programme 4 : Gestion durable des ressources naturelles

Programme 5 : Lutte contre la malnutrition des groupes vulnérables

Programme 6 : Prévention et gestion des crises

Programme 7 : Appui-conseil et promotion des organisations de producteurs

Programme 8 : Mobilisation sociale

La question de **l'intégration du PAN/LCD-GRN aligné dans l'initiative 3N** est abordée dans la deuxième partie relative aux propositions d'actions et de mesures pour aligner le PAN/LCD-GRN. Il faudra déterminer les liens entre la lutte contre la désertification et le contenu des programmes i3N au-delà du programme 4 «Gestion durable des ressources naturelles» qui, lui, est à l'évidence à inscrire dans le cadre de la lutte contre la désertification. Tout dépend de la définition que l'on donne à la lutte contre la désertification en termes d'activités. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en donne une définition large, axée sur la gestion durable des terres et sur l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Cette double exigence a des conséquences directes sur le contenu et l'envergure des actions, projets et programmes qui relèveraient de la lutte

contre la désertification au sens de la CNULCD et qui devraient donc être suivis en tant que tels.

**L'I3N s'inscrit également dans le cadre des politiques sous régionales et régionales africaines**, en tant que programme contribuant à la réalisation du Plan de Développement pour l'Agriculture en Afrique (PDDAA), de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) et de la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) et permettra au pays d'accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire, notamment l'OMD 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim) et l'OMD 7 (assurer un environnement durable). De ce fait l'intégration du PAN/LCD-GRN aligné dans l'Initiative 3N garantira de facto la cohérence entre le programme national de lutte contre la désertification/dégradation des terres et les programmes sous régionaux et régionaux africains.

**En matière de financement** l'Initiative prévoit de faire appel à différentes sources et différents mécanismes de financements tels que :

- (i) des systèmes classiques de financement public (Budget de l'Etat, celui des Collectivités, l'Aide Publique au Développement (ADP), Fonds communs, Fonds de soutien ou de subvention etc.) ou privé (crédits des Institutions Bancaires, de la Micro finance, contributions des Communautés, des OP, de la Société Civile, des Entreprises, etc.) et
- (ii) des nouvelles approches de financements tels que le Fonds d'Investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le Partenariat Public-Privé.

Le PAN/LCD-GRN aligné comprendra également une dimension mobilisation des ressources financières et sa stratégie intégrée de mobilisation des ressources doit être conçue comme une contribution importante au financement des activités de l'I3N qui portent sur la gestion durable des ressources naturelles au sens large. Le travail réalisé dans le cadre du SIF-CSIN/GDT montre la voie vers l'élaboration de cette stratégie intégrée.

#### **4.4 Opérationnalisation des politiques et stratégies environnementales**

##### **4.4.1 Programmes sectoriels à dimension environnementale**

L'I3N est conçu également pour assurer la mise en cohérence des différents programmes sectoriels en lien avec le développement agricole rural et la gestion des ressources naturelles dont :

- **le Plan Forestier National pour la période 2012-2021** dont l'objectif est de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières, et qui prévoit de relever la couverture forestière du Niger d'environ 15% à l'issue du Plan.
- **la Stratégie Agroforesterie**, illustrée au Niger par l'expansion de la régénération naturelle de plus de cinq millions d'hectares de terres sèches dégradées, contribuant à l'atténuation du changement climatique tout en améliorant les revenus des populations rurales ;
- **le Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) aux changements climatiques** élaboré en 2006 et dont l'objectif général est de contribuer à l'atténuation des effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques sur les populations les



plus vulnérables dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Niger ;

- **la Politique Nationale sur le Changement Climatique (PNCC)** dont l'objectif global est de contribuer au développement durable du pays par la réduction des impacts négatifs des changements climatiques, notamment par l'intégration de la problématique des changements climatiques dans les outils nationaux, régionaux et locaux de planification ;
- **le Plan Cadre Décennal sur les Modes de Consommation et de Production Durables (PCD/MCPD)** qui vise à réduire l'agression environnementale liée aux modes non durables ainsi qu'à promouvoir les technologies propres et les bonnes pratiques dans les différents secteurs de production ;
- **le Programme Grande Muraille Verte (PGMV)**, initiative de l'Union Africaine et qui vise, dans le cas du Niger, à contribuer au développement des Collectivités Locales à travers la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, la mise en valeur des écosystèmes et la réhabilitation des formations forestières naturelles dégradées ;
- **le Programme d'Action Communautaire (PAC)**, lancé fin 2003 pour une durée de 12 ans divisée en 3 phases de 4 années chacune, et dont l'objectif général est d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts de réduction de la pauvreté, d'amélioration de la gouvernance locale à travers la responsabilisation des communautés et des communes, l'amélioration de la gestion des écosystèmes, des ressources naturelles et des terres, et l'augmentation du niveau de la sécurité alimentaire, éducationnel et sanitaire, stimulant ainsi la croissance économique ;
- **le Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres (CSIN/GDT)** validé en octobre 2010, qui constitue un outil de plaidoyer et un document de mobilisation des partenaires pour le financement des activités de la GDT au Niger
- **Le Projet de Mise en œuvre des interventions urgentes et prioritaires pour renforcer les capacités et accroître la résilience des secteurs agricoles et de l'eau au Niger** vise à renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques des secteurs de l'agriculture et de l'eau. Il consiste à mettre en œuvre des mesures d'adaptation pour permettre d'accroître la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la disponibilité de l'eau;
- **le Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience climatique (PACRC)** qui vise à renforcer la résilience des populations et des ménages en vue de prévenir sinon de faire face aux effets néfastes du changement et des variabilités climatiques ;
- le Projet de Gestion et d'Aménagement du Bassin Versant de Badaguichiri ;
- le Projet Mini adduction d'eau solaire Tahoua-Maradi ;
- le Projet d'investissements agro-sylvo-pastoraux Zinder-Dosso (microcrédits) ;
- le Programme vert d'appui-conseil rural durable ;
- le Projet de Gestion des écosystèmes partagés Niger-Nigéria ;
- les projets développés par l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) dont :

- **le Programme de Lutte Contre l'Ensamblage dans le Bassin du Niger** qui s'est fixé comme objectif spécifique de contribuer à enrayer le processus d'ensablement du fleuve défavorable à la production agricole ;
- **le Programme de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le bassin du Niger (Programme DREGDE/BN)** exécutée pour sa première phase 2008-2013 dans cinq pays : Guinée, Mali, Niger, Bénin et Nigeria. Elle comprend notamment une composante relative à la gestion durable des écosystèmes dégradés prioritaires et la réhabilitation des petites infrastructures ;
- **le projet Inversion des Tendances à la dégradation des Terres et des Eaux dans le Bassin du Niger** qui traite les questions environnementales transfrontalières identifiées en vue d'établir un cadre de développement durable à travers un plan d'action stratégique (PAS) ;

#### **4.4.2 Politique Nationale de Décentralisation**

##### **La consécration de la décentralisation dans la Constitution**

Dans son titre IX relatif aux collectivités territoriales, la Constitution du Niger érige la décentralisation comme principe de gouvernance. L'article 164 stipule en effet que « L'administration territoriale repose sur les principes de la décentralisation et de la déconcentration. Les collectivités territoriales sont créées par une loi organique. Elles s'administrent librement par des conseils élus. La loi détermine les principes fondamentaux de la libre administration des collectivités territoriales, leurs compétences et leurs ressources. »

Un rôle important est ainsi reconnu en matière de gestion du développement aux collectivités territoriales ainsi qu'aux autres acteurs non étatiques tels que les élus et les associations. En outre, prenant en compte la spécificité du Niger, la Constitution consacre également le rôle des chefferies traditionnelles en son article 167 qui stipule que « L'Etat reconnaît la chefferie traditionnelle comme dépositaire de l'autorité coutumière. A ce titre, elle participe à l'administration du territoire de la République dans les conditions déterminées par la loi. La chefferie traditionnelle est tenue à une stricte obligation de neutralité et de réserve. Elle est protégée contre tout abus de pouvoir tendant à la détourner du rôle que lui confère la loi. »

##### **La politique Nationale de Décentralisation**

Adopté par décret n° 2012-104/PRN/MI/SP/D/AR du 30 mars 2012, **le Document-Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND)** complète le dispositif législatif et réglementaire en se posant comme cadre de référence et d'orientation des interventions en matière de décentralisation, afin de créer les conditions d'une meilleure visibilité et coordination des interventions de l'Etat et des partenaires dans le domaine de l'appui à la décentralisation et au développement local<sup>9</sup>.

Cette politique se fonde sur les acquis du passé et entend également faire face à un certain nombre de contraintes identifiées par le passé et au nombre desquelles on relèvera :

<sup>9</sup> Document-cadre de politique nationale de décentralisation, p. 6

- l'absence d'orientation et de stratégie articulant la politique de décentralisation,
- la faible déconcentration et l'absence d'articulation entre décentralisation et déconcentration,
- la faible articulation entre politiques sectorielles et décentralisation,
- la faible capacité financière des collectivités territoriales,
- la faible capacité institutionnelle et de gestion des collectivités territoriales,
- la faible coordination dans le pilotage et l'accompagnement de la réforme,
- la faible appropriation politique et sociale de la réforme,
- la non opérationnalisation des transferts de compétences.

### Les acteurs de la décentralisation

Le DCPND précise les rôles et responsabilités des différents acteurs de la décentralisation, qui sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 6:** Les acteurs de la décentralisation

Acteurs	Rôles et responsabilités
<b>Gouvernement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter et mettre à jour le cadre normatif de la décentralisation,</li> <li>- Arbitrer entre les différents acteurs institutionnels ;</li> <li>- Mettre en cohérence la politique nationale de décentralisation et les autres politiques sectorielles ;</li> <li>- Assurer la fonctionnalité des cadres de concertation ;</li> <li>- Assurer le transfert des compétences et des ressources nécessaires aux collectivités territoriales</li> </ul>
<b>Ministère en charge de la décentralisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter la réforme,</li> <li>- Coordonner et suivre la mise en œuvre de la politique</li> <li>- Tutelle générale des collectivités territoriales.</li> </ul>
<b>Les autres Ministères techniques et leurs services déconcentrés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduire dans les actes les orientations définies par la politique nationale de décentralisation</li> <li>- Accompagner et assurer un appui conseil aux collectivités territoriales.</li> </ul>
<b>Les collectivités territoriales et leurs organisations (associations)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser tous les autres acteurs pour la réalisation des actions de développement local ;</li> <li>- Améliorer la fonctionnalité des structures des entités décentralisées</li> <li>- Améliorer l'offre, l'accès et la qualité des services offerts aux populations ;</li> <li>- S'impliquer dans la mobilisation des ressources afin de promouvoir le développement économique local (durable),</li> <li>- Promouvoir la coopération décentralisée, la coopération transfrontalière et l'intercommunalité;</li> <li>- Promouvoir le plaidoyer et le lobbying en faveur de la décentralisation.</li> </ul>
<b>Les élus locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et mobiliser les populations sur les enjeux locaux et l'utilité de leur participation dans le processus de prise de décision.</li> <li>- Veiller à la promotion de la gouvernance locale et à l'animation active des instances de décision et de participation ;</li> </ul>
<b>La chefferie traditionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre une part active à la sensibilisation et à la mobilisation des populations autour des actions de développement des communautés locales aux côtés des élus et des autres partenaires.</li> </ul>
<b>Les organisations de la société civile (OSC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jouer le rôle de structures de propositions, de veille citoyenne, porteuses d'initiatives et de projets de développement,</li> </ul>

<i>et la presse</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et éveiller la conscience civique des citoyens,</li> <li>- Contribuer à l'approfondissement et la consolidation du contrôle citoyen de l'action publique.</li> </ul>
<i>Les parties politiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des efforts dans la formation, la sensibilisation et l'information en vue de la construction d'une conscience citoyenne locale.</li> <li>- Décliner leur vision de la décentralisation dans leurs projets politiques</li> </ul>
<i>Le secteur privé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la promotion de l'économie locale et l'élaboration de projets créateurs d'emplois dans le cadre de stratégies avec les collectivités territoriales,</li> <li>- Agir à travers les chambres de commerce d'industrie et d'artisanat, les chambres d'agriculture et autres acteurs socioéconomiques.</li> </ul>
<i>Les partenaires techniques et financiers (PTF)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagne les collectivités territoriales en vue de la promotion du développement et de la gouvernance locale,</li> <li>- Prendre part aux instances de concertation Etat/Partenaires à tous les échelons sur la mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation (PND).</li> </ul>
<i>Les organisations régionales et sous régionales</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les collectivités territoriales constituent désormais des espaces de convergence, d'échange et de coopération transfrontalière et ont vocation à servir de maillons essentiels d'intégration régionale et sous régionale,</li> <li>- Prendre en compte, dans toutes leurs politiques d'intégration, la dimension décentralisation et développement territorial.</li> </ul>

**Source : MISP/D/AR, 2012**

### **L'impact sur les instances de coordination/concertation en matière de gestion des ressources naturelles mises en place aux niveaux régional/local**

Pour accompagner le processus de décentralisation de nombreuses structures ont mis en place des structures déconcentrées en vue d'appuyer le nouveau rôle des collectivités locales en matière planification et de mise en œuvre des programmes de développement. Cette déconcentration est à mettre en perspective avec deux autres politiques complémentaires de l'Etat: la politique nationale de planification du développement et la politique d'aménagement du territoire, qui sont pilotées toutes deux par un seul et même Ministère qui est le MP/AT/DC.

Cette nécessaire déconcentration des structures nationales, ministères et conseils nationaux notamment, pose inévitablement la question de leur complémentarité et, surtout, de l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles aux niveaux régional et local.

Dans la perspective d'une maîtrise par les acteurs locaux de la gestion des ressources naturelles la multiplicité des cadres crée un réel danger de duplication ou de confusion des rôles. C'est pourquoi il est impératif de clarifier les rôles et les rapports au Plan et à l'i3N de tous les organes déconcentrés ayant trait à la gestion des ressources naturelles.

#### **4.5 Appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)**

##### **Aperçu global**

**Les pays de l'OCDE** apportent une aide très importante au Niger, principalement en matière d'aide humanitaire. En effet, selon les statistiques de l'OCDE, plus de 40% de l'aide globale est orientée vers des actions à caractère humanitaire, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Cette priorité, nécessaire dans le contexte du pays, pose néanmoins la question du financement des actions sur le long terme, même si les actions de court terme et long terme sont souvent imbriquées dans le même projet. Ceci étant, la lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources naturelles s'inscrivent certainement sur le long terme en termes d'impact.

**Tableau 7 : Répartition de l'APD par secteurs**

**Niger**

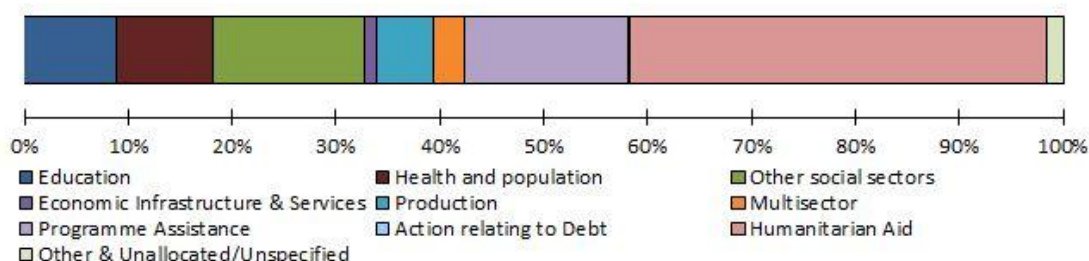
Receipts	2010	2011	2012
Net ODA (USD million)	745	650	902
Bilateral share (gross ODA)	51%	46%	47%
Net ODA / GNI	13.8%	10.9%	14.0%
Net Private flows (USD million)	- 64	- 28	44

For reference	2010	2011	2012
Population (million)	15.9	16.5	17.2
GNI per capita (Atlas USD)	320	330	370

Top Ten Donors of gross ODA (2011-12 average)	(USD m)
1 EU Institutions	182
2 IDA	109
3 United States	103
4 France	82
5 AfDF	37
6 Germany	35
7 Switzerland	23
8 Belgium	21
9 Canada	20
10 UNICEF	19

**Bilateral ODA by Sector (2011-12)**



Sources: OECD - DAC, World Bank; [www.oecd.org/dac/stats](http://www.oecd.org/dac/stats)

**Le Système des Nations Unies**

Dans le cadre de l'UNDAF 2104-2018<sup>10</sup> les organismes du système des Nations unies (vingt et une agences présentes au Niger) s'engagent sur la base de leurs mandats respectifs à appuyer sa mise en œuvre à travers trois domaines de coopération prioritaire :

- Résilience : sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion environnementale, prévention et gestion des risques et catastrophes ;
- Développement social et Capital humain

<sup>10</sup> Système des Nations Unies, 2014 *UNDAF Niger 2014 – 2018*

- Gouvernance-paix-sécurité;

Dans la mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018, le genre, les droits humains et la durabilité environnementale constituent les thèmes transversaux.

Les ressources programmables de l'UNDAF 2014-2018 sont estimées à 969,28 millions de dollars. Elles se répartissent comme suit :

- 682,94 millions de dollars, soit 70,4% pour le domaine de la Résilience : sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion environnementale, prévention et gestion des risques et catastrophes ;
- 213,89 millions de dollars, soit 22,1% pour le domaine du Développement social et Capital humain ; et
- 72,64 millions de dollars, soit 7,5% pour le domaine de la Gouvernance-paix-sécurité.

Outre ces ressources propres et mobilisables, le SNU jouera un rôle catalyseur dans l'établissement de nouveaux partenariats stratégiques.

Tout en adhérant au dispositif institutionnel de suivi - évaluation du PDES, le mécanisme de coordination et de suivi de l'UNDAF repose sur :

- un Comité de pilotage de haut niveau composé de l'Equipe de Pays et des membres du Gouvernement;
- un Comité technique conjoint composé du Comité Technique Inter Agences et des représentants de l'Administration ;
- les trois groupes de travail sur les domaines de coopération, le groupe suivi/évaluation et les autres groupes thématiques.

**La FAO** a signé le 8 janvier 2014, dans le contexte de l'UNDAF, un Cadre de Programmation Pays (CPP) avec le gouvernement du Niger pour la période 2013-2016, et dont l'ancrage est l'Initiative 3N. Le CPP est évalué à 51 000 000 USD dont 11 000 000 sont acquis. Les priorités de coopération sont :

- Renforcement de la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle,
- Accroissement, diversification et valorisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques,
- Création d'un environnement politique et institutionnel favorable au développement agricole, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

### **L'Union européenne**

L'Union européenne est le premier partenaire du Niger. Son aide se décline à travers plusieurs programmes dont:

- **dans les domaines des transports et des mines**, depuis 2012, l'Union européenne a soutenu les activités du mécanisme national de l'Initiative pour la transparence dans le domaine des industries extractives (ITIE) et trois avec des ONG, sur la thématique de l'impact environnemental et social des activités minières, pour un montant de 400000 EUR ;
- **le Programme d'Appui à la Justice et à l'Etat de Droit (PAJED II)** est financé depuis fin 2011 à partir du 9ème FED pour un montant de 15 millions EUR ;
- **le programme de Stabilisation et de développement local dans les régions du Nord**, d'un montant indicatif de 25,6 millions EUR, couvrira les aspects suivants: (i) l'appui aux initiatives nationales pour la consolidation de la paix, le dialogue et la réconciliation; (ii) l'appui au renforcement de la présence de l'administration publique (étatique et décentralisée) et aux services sociaux à la population; (iii) la relance de l'activité économique (agriculture, élevage, artisanat) ;
- **l'Instrument de Stabilité court terme** (10,92 millions EUR) appuie depuis 2012 les autorités centrales, déconcentrées et décentralisées (notamment la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix) à stabiliser la situation au Niger avec la réalisation d'activités communautaires (sécurité locale, travaux publics, petits investissements collectifs) et l'appui à la relance économique (élevage, maraichage) ;
- **le Programme thématique Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales dans le Développement (ANE-AL)** a dégagé en 2010 une enveloppe de 1,25 millions pour les ANE et 0,25 millions d'euros pour les autorités locales (AL) et en 2012 une enveloppe de 1,5 millions EUR pour les ANE et 750.000 EUR pour les AL. L'objectif de ces financements est d'accroître le rôle des ANE-AL dans la promotion de la bonne gouvernance et de consolider leur rôle dans la prévention, la gestion des conflits et la promotion de la paix.
- **l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)** a permis de lancer un appel à propositions pour le Niger pour un montant total de 600.000 EUR mettant l'accent sur les droits de la femme, de l'enfant et sur l'accès à la justice.
- **le Programme d'Appui à la Société Civile (PASOC II)**, financé depuis fin 2011 à partir du 10ème FED pour un montant de 8 millions EUR, vise à renforcer les capacités des acteurs non étatiques (ANE).

### **La Banque Africaine de Développement (BAD)**

En aout 2012 la BAD finançait 8 projets correspondant à 13 opérations (dons et prêts) d'un montant total de l'ordre de 175 millions d'Unité de Compte (UC). Les secteurs de concentration sont l'agriculture et le développement rural (28,16%), l'eau et l'assainissement (28,09%), la gouvernance (19,63%), le social (12,95%) et les infrastructures (11,17%). De façon générale, le portefeuille s'exécute de façon satisfaisante et ne comporte aucun projet à problème.

## **La France**

La France est un partenaire privilégié du Niger depuis l'avènement de l'indépendance. En 2011, l'Aide Publique au Développement (APD) française bilatérale s'élevait à près de 43 millions EUR et à l'occasion de la table-ronde des bailleurs du Niger, la France a annoncé une contribution de l'ordre de 200 millions EUR sur la période du Plan de Développement Economique et Sociale (PDES 2012-2015). Une aide budgétaire au titre de 2012 de 50 millions EUR (40 millions EUR sur prêt et 10 millions EUR sur don) a également été décidée en faveur du Niger.

Au niveau des secteurs de concentration retenus par le Document Cadre de Partenariat (éducation, santé, eau et assainissement), outre l'appui budgétaire direct, l'Agence Française de Développement (AFD) a porté ses efforts d'investissements principalement sur :

- Eau et infrastructures en zones rurales et urbaines (41 millions EUR)
- Eau et infrastructures en milieu urbain (16 millions EUR) :
- Education et formation professionnelle (22,7 millions EUR).
- Santé (14 millions EUR) : Santé maternelle et infantile
- Financements aux ONG (6 millions EUR)
- Appui au secteur privé (2,29 millions EUR)
- Deux projets à vocation régionale (5,4 millions EUR) : améliorer la gestion des ressources en eau dans le bassin du fleuve Niger (GIRE 2), et appui à la mise en place des systèmes de vigilance face au changement climatique en Afrique.

Par rapport à la Sécurité alimentaire, la France a consacré plus de 5 millions EUR en 2010 pour les populations vulnérables du Niger (en 2010, la crise alimentaire a touché 7 millions de personnes, sur une population totale de 15 millions). Pour 2012, la France a apporté un appui au PAM de 10 millions EUR pour le Sahel et de 6,5 millions EUR au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaire (sur aide budgétaire). A l'instar des autres pays membres de l'Union européenne la France accorde la priorité à l'appui à la décentralisation au Niger ainsi qu'au développement local.

## **La Banque Mondiale**

Le portefeuille des projets en cours au Niger de la Banque Mondiale s'élevait en 2013 à environ 748 000 000 USD répartis comme suit :



**Tableau 8:** Liste des projets de la Banque Mondiale en cours en 2013

Intitulé du projet	Montant (Millions USD)
Niger Disaster Risk Management and Urban Development Project	6.64
Niger : Projet d'exportation des produits agro-pastoraux et de développement des marchés	40.0
Carbon Sequestration and Rural Livelihoods Improvements through Acacia Plantations	0.1
Projet d'appui au Programme sectoriel des transports du Niger	30.0
Niger Reform Management and TA	10.0
Projet d'appui à la lutte contre le VIH/sida 2	20.0
Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu urbain	90.0
Projet de filet de sécurité sociale au Niger	70.0
Deuxième projet d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire du Niger	15.0
Projet d'action communautaire du Niger pour la résilience au climat	63.0
Skills Development for Growth Project	30.0
Niger – Soutien de la compétitivité et de la croissance	50.0
NE – Projet à l'appui du programme du secteur des transports – Financement additionnel	19.5
Niger Community Action Program Phase 3	40.0
Second Shared Growth Credit	50.0
PSG: Integrated Ecosystems Management	4.52

Third Shared Growth Credit	70.0
Public Sector Capacity and Performance for Service Delivery	40.0
Niger Disaster Risk Management and Urban Development Project	100.0

**Source : Banque Mondiale 2013** Selon l'étude sur la mobilisation des financements dans la Gestion Durable des Terres au Niger<sup>11</sup> d'autres PTF ont contribué à financer des actions comme indiqué dans le tableau ci-après.

**Tableau 9 : Consommation du financement de la GDT de 2008 à 2011 par source**

PTF	Prévision 2008 - 2011	Réalisation 2008 - 2011	Taux de contribution (%)
BAD/FAD	3 491 950 304	2 824 173 280	6,63%
Belgique	53 016 788	1 113 042 685	2,61%
BM / PNUD	1 069 089 603	888 290 947	2,09%
BOAD	70 693 056	72 249 650	0,17%
CDOHA	25 063 225	14 472 198	0,03%
CMS, UE, FFEM	721 686 791	510 922 225	1,20%
Coop. Allemande	4 285 089 145	3 736 480 651	8,77%
Coop. Italienne	4 189 195 902	2 826 418 572	6,63%
DANIDA	3 011 982 441	1 579 420 703	3,71%
Espagne	184 485 079	223 972 735	0,53%
Etat	19 049 515 448	10 515 795 058	24,68%
FED	176 863	0	0,00%
FEM	1 659 649 438	506 478 172	1,19%
FFEM	65 850 838	73 772 039	0,17%
FIDA	2 986 329 209	609 831 751	1,43%
IDA	4 136 763 402	2 876 987 318	6,75%
IDA/FEM	4 304 051 887	715 115 977	1,68%
KFW	837 668 473	725 615 799	1,70%
Monaco	15 822 223	27 889 126	0,07%
PNUD	616 572 768	394 023 955	0,92%
PNUD / FEM	1 200 553 349	974 207 707	2,29%
PNUD / FEM /BAD	2 943 194 704	3 047 729 658	7,15%
PPTE	1 876 798 782	1 053 552 978	2,47%
Suisse	404 508 314	215 639 645	0,51%
UE/Lux./Belgique//Espagne	2 764 917 301	1 304 113 650	3,06%
<b>Total</b>	<b>68 402 233 337</b>	<b>42 601 956 586</b>	<b>100,00%</b>

Source : Etude d'investigation en vue de la mobilisation des financements dans la gestion durable des terres au Niger. 2013

<sup>11</sup> Opus cité

## **La place de la « lutte contre la désertification » dans les programmes des PTF**

Cette présentation n'est évidemment pas exhaustive. Mais elle est suffisamment représentative pour pouvoir répondre à la question de la visibilité de la lutte contre la désertification dans les actions de coopération du Niger avec les PTF.

Le constat est immédiat : il n'y a pas de référence à la lutte contre la désertification, comme action prioritaire explicite, dans aucun des programmes des PTF. L'explication de l'absence de référence à la lutte contre la désertification en tant que telle dans les programmes des PTF est d'abord à rechercher dans le document national, c'est-à-dire le PDES qui, comme dit précédemment, ne fait aucune référence à la lutte contre la désertification dans ses priorités. Puisque le Système des Nations Unies, comme tous les PTF, s'aligne sur les priorités affichées par l'Etat (conformément à la Déclaration de Paris de 2005) il ne peut donc pas être fait référence à la lutte contre la désertification si celle-ci n'apparaît pas comme priorité du gouvernement.

On peut prendre pour exemple le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) 2014-2018. Ce Plan a été élaboré sur la base des priorités définies dans le PDES 2012-2015, en tenant compte également de l'Initiative « les Nigériens nourrissent les Nigériens ». Dans le cadre de l'UNDAF, tout le système des Nations unies est impliqué dans une approche concertée sur l'action respective des différentes agences en réponse aux priorités nationales exprimées par le Gouvernement du Niger. On constate ainsi que l'UNDAF ne fait référence à la « lutte contre la désertification » dans aucun de ses programmes. Plus encore, le terme « désertification » lui-même n'est pas mentionné une seule fois dans le programme 2014-2018 de l'UNDAF.

Pourtant le Niger, avec les pays de la région, a été un des initiateurs historiques de l'existence de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification en 1992, lors du Sommet de Rio. Et c'est en partie pour les pays les plus affectés au monde par la sécheresse et la désertification, dont le Niger, que cette Convention a donné explicitement la priorité à l'Afrique. Il est ainsi troublant de constater que l'UNDAF fait référence aux deux autres Conventions de Rio : Diversité Biologique et Changement Climatique, en omettant la Convention la plus symbolique pour le Niger.

Il faut ici encore réitérer clairement que de nombreuses actions identifiées dans le PDES comme dans l'UNDAF sont, en fait, des actions de lutte contre la désertification au sens de la CNULCD. La lutte contre la désertification existe donc bien sur le terrain et dans les programmes nationaux et sectoriels. Mais ces actions sont présentées dans ces documents stratégiques sous divers chapitres (résilience, gestion durable des terres, adaptation au changement climatique, sécurité alimentaire et développement agricole durable, etc) sans qu'elles apparaissent sous une vision globale et cohérente de lutte contre la désertification. Ce est l'objectif assigné au PAN/LCD-GRN aligné.

## 5 Contenu du PAN/LCD-GRN aligné sur la Stratégie Décennale

L'alignement du PAN/LCD-GRN a une double exigence de cohérence :

- identifier les actions de lutte contre la désertification/gestion durable des terres qui répondent et s'inscrivent dans les différents sous-programmes pertinents du PDES et de l'i3N ;
- identifier les actions et mesures nécessaires pour atteindre les objectifs opérationnels de la Stratégie.

Première (1<sup>ère</sup>) question : quelles sont les actions de lutte contre la désertification/gestion durable des terres au sens de la CNULCD qui concourent à la réalisation des différents sous-programmes du PDES et de l'i3N ?

Deuxième (2<sup>ème</sup>) question : comment ces actions répondent aux objectifs opérationnels de la Stratégie, et lesquels ?

L'analyse comparée du contenu des sous-programmes du PDES et de l'i3N d'une part, et, d'autre part, du contenu des objectifs opérationnels de la Stratégie décennale (à travers les résultats attendus et les indicateurs de chaque objectif) montre de larges plages de correspondance entre les deux programmes et les objectifs de la Stratégie.

Il est donc possible d'identifier des actions qui répondent aux deux cadres considérés.

Parce que l'objectif est d'aligner le PAN/LCD-GRN sur la Stratégie décennale, chaque objectif opérationnel de ladite Stratégie servira de cadre de référence pour :

- Identifier les sous-programmes et actions du PDES et de l'I3N qui lui correspondent ;
- Identifier les actions en cours ou proposer des actions et mesures nouvelles pour à la fois répondre aux objectifs de la Stratégie et réaliser les sous-programmes pertinents du PDES et de l'i3N.

L'ensemble des activités et des mesures identifiées configurera, au final, dans le contenu du PAN/LCD-GRN aligné sur la Stratégie Décennale.

### 5.1 Objectif opérationnel 1 : plaidoyer, sensibilisation, éducation

#### Résultats attendus de la Stratégie décennale

<b>Objectif opérationnel 1: plaidoyer, sensibilisation et éducation</b> <i>Influer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.</i>	<b>Résultat 1.1:</b> Les principaux groupes d'intérêts sont efficacement informés des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que des synergies entre la lutte contre ces problèmes et l'adaptation aux changements climatiques, leur atténuation et la préservation de la biodiversité, aux niveaux international, national et local.
	<b>Résultat 1.2:</b> Les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont abordés dans les enceintes internationales pertinentes, notamment celles où sont traitées les questions concernant le commerce agricole, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, le développement rural et

	<p>la lutte contre la pauvreté.</p> <p><b>Résultat 1.3:</b> Les organisations de la société civile et la communauté scientifique du Nord comme celle du Sud sont de plus en plus largement associées en tant que parties prenantes aux activités liées à la Convention et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation font une place aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.</p>
--	---

### 5.1.1 Situation

Depuis l'adoption du PAN/LCD-GRN en 2000, le Niger a organisé un certain nombre de campagnes d'information/ sensibilisation et plusieurs ateliers et sessions de formation ou de renforcement des capacités, dont entre autres :

- des ateliers nationaux sur la synergie des conventions post-Rio;
- trois (3) sessions de formation des Points Focaux sur les procédures du FEM ;
- des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation sur les conventions post-Rio, le cadre institutionnel, législatifs et réglementaire de la gestion de l'Environnement ;
- un atelier régional sur le suivi évaluation du PAN/LCD-GRN ;
- une étude diagnostique sur le mécanisme d'intégration du niveau régional dans le dispositif de suivi d'impact du PAN, et
- un atelier de formation sur la formulation de projets de lutte contre la désertification et le mécanisme de financement du FEM relatif à la gestion durable des terres.<sup>12</sup>

Cependant ces actions, pour utiles qu'elles fussent, ne se sont pas inscrites dans un programme planifié de communication et de sensibilisation du public. Elles n'ont pas non plus bénéficié d'un soutien financier continu en tant qu'actions permanentes du PAN/LCD-GRN et du SE/CNEDD.

Pourtant les trois (3) Conventions de Rio y font explicitement référence et mettent l'accent sur l'importance des actions de sensibilisation et d'éducation du public, comme l'indique le tableau ci-après.

<sup>12</sup> Voir une liste plus exhaustive des actions menées dans le rapport d'étude sur les synergies entre les conventions de Rio, opus cité, p. 18

**Tableau 10** : Références à l'éducation, l'information et la formation dans les conventions de Rio

Thème	CNULCD	UNFCCC	CBD
<b>Éducation du public</b>	Article 5 d), 19, 6	Article 6	Article 13
<b>Échange d'informations</b>	Article 16	Article 7.2. b)	Article 17
<b>Formation</b>	Article 19	Articles 6, 7, 12	Article 12 a)

Source : PNUD, 2007

### 5.1.2 Mesures/Actions prévues dans le PAN/LCD-GRN aligné

Les mesures suivantes sont identifiées dans le PAN/LCD-GRN aligné pour atteindre l'objectif opérationnel 1 de la Stratégie Décennale :

1. élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication commune entre les trois Conventions (pour une popularisation simultanée des trois Conventions) qui devra être déclinée aux niveaux régional et local ;
2. élaborer, avec l'Assemblée Nationale, les ministères en charge du plan, de l'environnement, de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'élevage, de la décentralisation, des finances, de l'Education, des mines et de l'énergie, les Instituts de recherche, un corpus de messages spécifiques sur l'intégration de la gestion durable des terres dans les processus de planification et de budgétisation sectoriels;
3. élaborer un programme de travail et de soutien aux ONG et Organisations Professionnelles pour la communication en matière de LCD-GRN, de bonnes pratiques et d'éducation environnementale en général.

Le Plan d'Action joint en annexe donne le détail des actions prévues, leur échéancier de réalisation, les résultats attendus ainsi que la répartition des responsabilités entre les acteurs concernés.

## 5.2 Objectif opérationnel 2: cadre d'action

Les résultats attendus de la Stratégie Décennale

---

### Objectif opérationnel 2: cadre d'action

*Œuvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse.*

**Résultat 2.1:** Les facteurs politiques, institutionnels, financiers et socioéconomiques conduisant à la désertification et à la dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres sont évalués et des mesures appropriées sont recommandées en vue de les supprimer.

---

**Résultat 2.2:** Les pays parties touchés révisent leur Programme d'Action National (PAN) pour en faire un document de stratégie fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans des cadres d'investissement intégrés.

---

**Résultat 2.3:** Les pays parties touchés intègrent leur PAN et les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.

---

**Résultat 2.4:** Les pays parties développés intègrent les objectifs de la Convention et les interventions en faveur de la gestion durable des terres dans leurs programmes/projets de coopération pour le développement en même temps qu'ils appuient les plans sectoriels et d'investissement nationaux.

---

**Résultat 2.5:** Des mesures créant une synergie entre les programmes d'action de lutte contre la désertification et la dégradation des terres et les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements sont mises en place ou renforcées de façon à accroître l'impact des interventions.

---

Source : Stratégie Décennale 2008-2018

### 5.2.1 Situation

L'objectif opérationnel 2 de la Stratégie Décennale est très important dans la mesure où il précise la nature et la configuration d'un PAN/LCD-GRN aligné.

#### **Le PAN/LCD-GRN est un document de Stratégie**

Tous les éléments de définition du PAN/LCD-GRN sont inscrits dans la définition de l'objectif opérationnel 2 : dans un contexte politique, institutionnel et économique cohérent

par rapport à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres (résultat 2.1) le PAN/LCD-GRN **est une stratégie** (résultat 2.2) qui permet d'intégrer les objectifs de la Convention et les activités de dégradation des terres dans les programmes d'investissements nationaux et sectoriels (résultat 2.3), dans les programmes et projets de coopération (résultat 2.4), et en synergie avec les autres Conventions de Rio (résultat 2.5). Enfin le PAN/LCD-GRN doit être bâti à partir de repères environnementaux et socioéconomiques qui permettent à terme de mesurer les résultats et impacts (résultats 2.2).

### **La nature du PAN/LCD-GRN**

Le PAN/LCD-GRN n'est pas un document figé à un instant « t ». C'est un document dynamique fondé sur un processus continu de mise à jour et capable de s'adapter et de suivre l'évolution des programmes et des politiques nationales.

En ce sens les aspects les plus importants de l'alignement du PAN/LCD-GRN sont constitués par les outils de collecte, d'analyse et de traitement de l'information permettant aux acteurs concernés, du niveau local au niveau national, de maîtriser l'ensemble des paramètres de la lutte contre la désertification et de la gestion durable de terres, tant dans ses dimensions socioéconomiques que politiques ou scientifiques, et de permettre au niveau de l'Etat de suivre l'évolution globale des programmes de lutte contre la désertification au sens large du terme, et de pouvoir prendre des décisions sur la base d'indicateurs pertinents.

En tant que document de Stratégie, le PAN/LCD-GRN aligné met l'accent sur les approches, outils et mécanismes de mise en œuvre de la lutte contre la désertification tels que :

- les mécanismes de coordination, du niveau local au niveau national,
- les approches pour intégrer la dimension « lutte contre la désertification et la dégradation des terres » dans les politiques et programmes nationaux et sectoriels,
- les indicateurs de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres (comme des indicateurs agroenvironnementaux, des indicateurs liés à la lutte contre la dégradation des terres, la gestion durable des terres, les bonnes pratiques...), en complément des indicateurs nationaux du développement et de l'i3N,
- les dispositifs de suivi-évaluation des programmes/projets de façon à pouvoir rendre compte régulièrement au Gouvernement de l'évolution des programmes.

Le PAN/LCD-GRN aligné est donc un cadre de pilotage, de mise en cohérence et de suivi général des programmes sectoriels qui agissent dans les domaines que la CNULCD a défini comme étant ceux de la lutte contre la désertification. Il restitue tous les efforts entrepris par les ministères, les projets, les collectivités territoriales et autres acteurs de la lutte contre la désertification dans une vision cohérente et dans un cadre intégré.

### **Le contenu du PAN tel que défini par la Convention**

Si la Stratégie Décennale définit le PAN comme un « document de Stratégie » ; il faut revenir à la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification pour en appréhender son contenu possible. La CNULCD, en son article 10 ainsi que dans l'annexe Afrique,



énonce le contenu possible du PAN qui, sans être exhaustif, pourrait couvrir les domaines présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 11:** Contenu du PAN selon l'article 10 de la Convention et l'article 8 de l'Annexe Afrique

Les Programmes d'Action Nationaux de Lutte Contre la Désertification prévoient notamment les actions suivantes:

- création de systèmes d'alerte précoce et promotion de nouveaux moyens d'existence dans les zones sujettes à la sécheresse ;
- renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des situations de sécheresse,
- mise en place et/ou renforcement de systèmes de sécurité alimentaire ;
- élaboration de programmes d'irrigation durables;
- promotion de nouveaux moyens d'existence et amélioration de l'environnement économique national en vue de renforcer les programmes d'élimination de la pauvreté et de sécurité alimentaire :
  - o gestion intégrée et durable des ressources naturelles :des terres agricoles et pastorales (pratiques agricoles écologiquement durables);
  - o de la couverture végétale et de la faune, des forêts ;
  - o des ressources en eau, et
  - o de la diversité biologique ;
- mise en valeur et l'utilisation rationnelle de diverses sources d'énergie et promouvoir des sources d'énergie alternatives ;
- intensification des campagnes de sensibilisation du public et d'éducation écologique ;
- diffusion des connaissances concernant les techniques relatives à la gestion durable des ressources naturelles ;
- encouragement d'une politique de décentralisation active ayant pour objet de transférer aux autorités locales la responsabilité de la gestion et de la prise de décisions ;
- surveillance et évaluation de la dégradation écologique ;

- renforcement des moyens d'évaluation et d'observation systématique (services hydrologiques et météorologiques) ;
- mesures pour améliorer la connaissance du phénomène de la désertification, soutien à la recherche scientifique.

Source : CNULCD, 1994

Ainsi, aux termes de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, le PAN comprend au moins 6 composantes portant sur les actions suivantes :

1. actions relatives à la mise en place et/ou le renforcement de systèmes de sécurité alimentaire;
2. promotion d'activités permettant d'améliorer les revenus et diminuer la pression démographique sur les terres ;
3. actions assurant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles ;
4. actions de sensibilisation, de communication et d'éducation écologique ;
5. mesures de renforcement des moyens de surveillance environnementale et de recherche pour une meilleure connaissance du phénomène de la désertification ;
6. actions de soutien aux politiques de décentralisation favorisant le transfert des compétences aux autorités locales en matière de gestion des ressources naturelles.

Il faut remarquer que, dans la vision du PAN aligné, la Gestion Durable des Terres n'est qu'une composante du volet « Gestion durable et intégrée des ressources naturelles », qui est lui-même un des six domaines prioritaires du PAN. Cela permet de mieux comprendre la dimension globale du PAN et son caractère fédérateur et synergique.

### **Démarche adoptée pour intégrer le PAN/LCD-GRN aligné dans les cadres de développement économique et social**

La démarche adoptée a été de partir des instruments de planification mis en place par l'Etat pour :

- les analyser afin d'identifier les objectifs stratégiques, les programmes et résultats attendus qui concernent la lutte contre la désertification et la dégradation des terres au sens de la CNULCD et de la Stratégie Décennale. L'ensemble des programmes identifiés comme relevant de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres constitueront « l' assiette » d'évaluation des investissements prévus pour ces programmes et/ou composantes ;
- pouvoir, sur cette base, évaluer ainsi l'effort national consenti dans le Plan à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Un travail important a d'ailleurs déjà été réalisé dans le cadre de la Stratégie Intégrée de Financement SIF-CSIN/GDT pour ce qui concerne les actions GDT. Cette analyse devrait balayer non seulement les programmes nationaux mais également les programmes sectoriels et les projets des PTF ;

- identifier les indicateurs de suivi, existants ou à créer, qui permettront au mieux de rendre compte de la lutte contre la désertification. Le suivi et la documentation de ces indicateurs devront être coordonnés par la Commission Technique de la Lutte Contre la Désertification et Gestion des Ressources Naturelles du CNEDD.

Car, en effet, le PDES est le seul cadre de référence pour les investissements et l'initiative 3N est le programme de mise en œuvre du PDES dans le domaine de la sécurité alimentaire. Comme elle se définit elle-même l'initiative 3N est « une stratégie à dimensions multiples: alimentaire, écologique, énergétique et industrielle. Elle s'inscrit dans le cadre d'un développement agricole durable qui s'entend comme étant le développement des productions végétales, animales, forestières, fauniques et halieutiques». C'est donc le cadre économique de référence privilégié pour l'intégration du PAN/LCD-GRN aligné.

### **Le contenu du PAN/LCD à partir de l'analyse du PDES et de l'i3N**

La grille d'analyse suivante, tirée du contenu type du PAN/LCD donné par la CNULCD, a été retenue pour identifier les plages de convergence entre le PAN/LCD-GRN et les plans de développement nationaux et sectoriels, essentiellement le PDES et l'i3N.

Cette grille est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 12:** Grille d'analyse

<b>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</b>
1. Connaissance et maîtrise des facteurs naturels et humains de la désertification ;
2. Définition des besoins spécifiques des populations locales ;
3. Sauvegarde et valorisation des connaissances, savoir - faire et pratiques locaux et traditionnels afin que les détenteurs de ces connaissances tirent directement profit, de façon équitable et selon des modalités arrêtées d'un commun accord, de toute exploitation commerciale qui pourrait en être faite ou de tout progrès technologique qui pourrait en découler;
4. Développement et renforcement des capacités de recherche nationale en matière de GRN/LCD;
5. Développement des liens entre la pauvreté, les migrations et la désertification;
6. Mise en œuvre des programmes conjoints de recherche des organismes de recherche nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux, tant dans le secteur public que dans le secteur privé ;
7. Connaissance et maîtrise des facteurs naturels et humains de la désertification ;
8. Elaboration d'un répertoire des technologies, connaissances, savoir-faire en matière de lutte contre la désertification ;
9. Protection des technologies, connaissances, savoir-faire en matière de lutte contre la désertification ;
10. Appui à l'amélioration, à la mise au point et à la diffusion des technologies, connaissances et savoir-faire en matière de lutte contre la désertification ;
<b>RENFORCEMENT DES CAPACITES, EDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC</b>
1. Renforcement des capacités en matière de formation et de recherche au niveau national et local dans le domaine de la désertification et de la sécheresse;

2. Création et/ou le renforcement des services d'appui et de vulgarisation, pour une diffusion plus efficace des technologies et des méthodes pertinentes, et en formant des vulgarisateurs et des membres des organisations rurales aux méthodes participatives de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles;
3. Utilisation et diffusion des connaissances, savoir-faire et pratiques des populations locales dans le cadre des programmes de coopération technique;
4. Adaptation des technologies écologiquement rationnelles et des méthodes traditionnelles d'agriculture et d'élevage adaptées aux conditions socio-économiques modernes;
5. Formation à l'utilisation des sources d'énergie de substitution, en particulier des sources d'énergie renouvelables;
6. Formation des décideurs, des gestionnaires et du personnel chargé de la collecte, de l'analyse des données, de la diffusion et de l'utilisation des informations sur la sécheresse;
7. Renforcement des institutions, des cadres juridiques nationaux existants ainsi que la planification des stratégies et la gestion ;
8. Organisation des campagnes de sensibilisation destinées au grand public;
9. Facilitation, de façon permanente, de l'accès du public aux informations pertinentes, ainsi qu'une large participation de ce dernier aux activités d'éducation et de sensibilisation;
10. Renforcement des capacités des ONGs et Associations de Développement;
11. Mise au point et échange du matériel éducatif et de sensibilisation du public, dans les langues locales;
12. Elaboration des programmes scolaires appropriés et développement des programmes éducatifs et d'alphabétisation des adultes; et
13. Mise en place et le renforcement des cadres institutionnels et juridiques ;
<b>MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES</b>
1. Mobilisation des ressources financières, y compris sous forme de dons et de prêts à des conditions concessionnelles, des financements innovants et les fonds additionnels du Fonds pour l'Environnement Mondial pour appuyer la mise en œuvre de programmes visant à lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse;
<b>SYSTEMES D'OBSERVATION ET D'ALERTE PRECOCE</b>
1. Création de systèmes d'alerte précoce tant au niveau local que national ainsi que de mécanismes pour aider les personnes déplacées pour des raisons écologiques, et/ou leur renforcement ;
2. Renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des situations de sécheresse, y compris des plans d'intervention d'urgence aux niveaux local et national tenant compte à la fois des prévisions climatiques saisonnières et des prévisions d'une année à l'autre;
3. Renforcement des moyens d'évaluation et d'observation systématique (services hydrologiques et météorologiques, etc.) ;
4. Mise en place et/ou le renforcement du système de sécurité alimentaire, y compris d'installations d'entreposage et de commercialisation, en particulier en milieu rural;
5. Elaboration de projets visant à promouvoir de nouveaux moyens d'existence susceptibles d'assurer des revenus dans les zones sujettes à la sécheresse;
6. Promotion de nouveaux moyens d'existence et amélioration de l'environnement économique national en vue de renforcer les programmes d'élimination de la pauvreté et de sécurité alimentaire .
<b>GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES</b>

1. Elaboration de programmes d'irrigation durables pour les cultures et l'élevage ;
2. Gestion durable des ressources naturelles ;
3. Promotion des pratiques agricoles écologiquement durables ;
4. Mise en valeur et l'utilisation efficace de diverses sources d'énergie.

L'application de cette grille au PDES, à l'i3N et au Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CSN-GDT) a permis de cerner le contenu du PAN/LCD-GRN et, en conséquence, le montant des investissements prévus dans ces plans, conformément au tableau suivant.

**Tableau 13:** Contenu du PAN/LCD-GRN à fin 2014

TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LA CNULCD ET LA STRATEGIE DECENNALE	TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE CS-GDT	TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE PLAN D'ACTION DE L'i3N
<b>RECHERCHE -DEVELOPPEMENT</b>		
1. Connaissance et maîtrise des facteurs naturels et humains de la désertification ;		Connaissance et maîtrise des facteurs naturels et humains de la désertification ; Sauvegarde et valorisation des connaissances ;
2. Définition des besoins spécifiques des populations locales ;		
3. Sauvegarde et valorisation des connaissances, savoir - faire et pratiques locaux et traditionnels afin que les détenteurs de ces connaissances tirent directement profit, de façon équitable et selon des modalités arrêtées d'un commun accord, de toute exploitation commerciale qui pourrait en être faite ou de tout progrès technologique qui pourrait en découler;	P 2.4.5 : Valorisation des connaissances et pratiques endogènes de gestion de la biodiversité ; A.2.4.5.1 : Valoriser les savoirs et savoir-faire locaux ;	Développement et renforcement des capacités de recherche nationale ; Mise en œuvre des programmes conjoints de recherche des organismes de recherche nationaux ; Définition des besoins spécifiques des populations locales ;
4. Développement et renforcement des capacités de recherche nationale ;	P 2.4.3 : Développement de la recherche forestière ; A.2.4.3.1 : Créer des technologies éprouvées ;	
5. Développement des liens entre la pauvreté, les migrations et la désertification;	P 2.2.1 : Les résultats de recherche en matière d'adaptation et de résilience aux changements climatiques sont vulgarisés ; A.2.2.1.1 : Vulgariser les résultats de recherche en matière d'adaptation et de résilience aux changements climatiques ; P 2.2.2 : Les efforts de recherche en matière	

<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LA CNULCD ET LA STRATEGIE DECENNALE</b>	<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE CS-GDT</b>	<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE PLAN D'ACTION DE L'i3N</b>
	d'adaptation aux changements climatiques sont poursuivis ; A.2.2.2.1 : Poursuivre les efforts de recherche en matière d'adaptation aux changements climatiques ;	
6. Mise en œuvre des programmes conjoints de recherche des organismes de recherche nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux, tant dans le secteur public que dans le secteur privé ;	P 2.4.6 : Conclusion des accords de cogestion des parcs nationaux et réserves avec les collectivités territoriales ; A.2.4.6.1 : Signer et mettre en œuvre les contrats de cogestion ;	
7. Connaissance et maîtrise des facteurs naturels et humains de la désertification ;		
8. Elaboration d'un répertoire des technologies, connaissances, savoir ;		
9. Protection des technologies, connaissances, savoir ;		
10. Appui à l'amélioration, à la mise au point et à la diffusion des technologies, connaissances, savoir ;	P 2.4.4 : Vulgarisation des résultats de recherche forestière ; A.2.4.4.1 : Vulgariser les technologies ;	
<b>RENFORCEMENT DES CAPACITES, EDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC</b>		
13. Renforcement des capacités de formation et de recherche au niveau national et local dans le domaine de la désertification et de la sécheresse;		Renforcement des institutions, des cadres juridiques nationaux existants ainsi que la planification des stratégies et la gestion ;
14. Création et/ou le renforcement des services d'appui et de vulgarisation, pour une diffusion plus efficace des technologies et des méthodes pertinentes, et en formant des	P 4.2.2 : Promotion des initiatives pour le changement de comportement en matière de GDT ; A 4.2.2.1 : Promouvoir des initiatives pour	Utilisation et diffusion des connaissances, savoir-faire et pratiques des populations locales dans le cadre des programmes de coopération technique, Adaptation des

<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LA CNULCD ET LA STRATEGIE DECENNALE</b>	<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE CS-GDT</b>	<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE PLAN D'ACTION DE L'i3N</b>
vulgarisateurs et des membres des organisations rurales aux méthodes participatives de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles;	le changement de comportement en matière de GDT ;	technologies écologiquement rationnelles et des méthodes traditionnelles d'agriculture et d'élevage pertinentes aux conditions socio-économiques modernes, Formation à l'utilisation des sources d'énergie de substitution, en particulier des sources d'énergie renouvelables, Renforcement des capacités des ONGs et Associations de Développement, Mise au point et échange du matériel éducatif et de sensibilisation du public, dans les langues locales, Elaboration des programmes scolaires appropriés et développement des programmes éducatifs et d'alphabétisation des adultes ;
15. Utilisation et diffusion des connaissances, savoir-faire et pratiques des populations locales dans le cadre des programmes de coopération technique;	P 4.3.2 : Les opérations commerciales de GDT, y compris des systèmes de certification et les systèmes d'éco-étiquetage sont soutenues ; A 4.3.2.1 : Soutenir les opérations commerciales de GDT, y compris des systèmes de certification et les systèmes d'éco-étiquetage ;  P 5.1.3 : Les connaissances et bonnes pratiques de GDT sont vulgarisées ; A 5.1.3.1 : Valoriser les connaissances et bonnes pratiques de GDT ; P 5.1.4 : Une stratégie de communication environnementale est élaborée et un site web GDT est installé ;	Renforcement des capacités de formation et de recherche au niveau national et local dans le domaine de la désertification et de la sécheresse, Facilitation, de façon permanente, à l'accès du public aux informations pertinentes ;



<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LA CNULCD ET LA STRATEGIE DECENNALE</b>	<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE CS-GDT</b>	<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE PLAN D'ACTION DE L'i3N</b>
	A 5.1.5 : Elaborer et valider la Stratégie de Communication en matière de GDT	
16. Adaptation des technologies écologiquement rationnelles et des méthodes traditionnelles d'agriculture et d'élevage pertinentes aux conditions socio-économiques modernes;	P 4.3.1 : Les capacités des acteurs de terrain à fournir des services GDT entrée-sortie sont renforcées ; A 4.3.1.1 : Renforcer les capacités des acteurs de terrain à fournir des services GDT entrée-sortie ;	
17. Formation à l'utilisation des sources d'énergie de substitution, en particulier des sources d'énergie renouvelables;	P 2.1.5 : Promotion de l'économie d'énergie ; A.2.1.5.1 : Vulgariser les foyers améliorés ; A.2.1.5.2 : Vulgariser les produits et équipements de substitution de bois-énergie (Charbon minéral et GPL) ;	
18. Formation des décideurs, des gestionnaires et du personnel chargé de la collecte, de l'analyse des données, de la diffusion et de l'utilisation des informations sur la sécheresse;		Création et/ou le renforcement des services d'appui et de vulgarisation, Formation des décideurs, des gestionnaires et du personnel chargé de la collecte, de l'analyse des données, de la diffusion et de l'utilisation des informations sur la sécheresse ;
19. Renforcement des institutions, des cadres juridiques nationaux existants ainsi que la planification des stratégies et la gestion ;	P 4.2.1 : Un cadre législatif et réglementaire opérationnel sur la GDT est adopté ; A 4.2.1.1 : Elaborer, adopter et appliquer les textes législatifs et réglementaires ;	
20. Organisation des campagnes de sensibilisation destinées au grand public;	P 4.3.3 : Des conseils aux fournisseurs de services financiers pour leur permettre de proposer des produits financiers favorisant l'adoption de la GDT sont apportés ;	Organisation des campagnes de sensibilisation destinées au grand public ;

TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LA CNULCD ET LA STRATEGIE DECENNALE	TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE CS-GDT	TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE PLAN D'ACTION DE L'i3N
	A 4.3.3.1 : Apporter des conseils aux fournisseurs de services financiers pour leur permettre de proposer des produits financiers favorisant l'adoption de la GDT ;	
21. Facilitation, de façon permanente, à l'accès du public aux informations pertinentes, ainsi qu'une large participation de ce dernier aux activités d'éducation et de sensibilisation;		
22. Renforcement des capacités des ONGs et Associations de Développement;	<p>P 4.1.1 : Un réseau d'organisations de producteurs performant est créé ;</p> <p>A 4.1.1.1 : Appuyer la dynamique organisationnelle et reconnaître juridiquement les OP ;</p> <p>A 4.1.1.2 : Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des OP ;</p> <p>P 4.1.2 : Les organisations de producteurs sont associées au sein d'instances locales, régionales, nationale ;</p> <p>A 4.1.2.1 : Aider les OP à s'organiser en Unions, Fédérations, intégrant une parité entre acteurs et selon le genre ;</p> <p>A 4.1.2.2 : Promouvoir et renforcer la présence des OP au sein des structures interprofessionnelles et de concertation (lobbying et plaidoyer) ;</p>	
23. Mise au point et échange du matériel éducatif et de sensibilisation du public, dans les langues locales;		

<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LA CNULCD ET LA STRATEGIE DECENNALE</b>	<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE CS-GDT</b>	<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE PLAN D'ACTION DE L'i3N</b>
24. Elaboration des programmes scolaires ; appropriés et développement des programmes éducatifs et d'alphabétisation des adultes; et		
25. Renforcement des capacités de formation et de recherche au niveau national et local dans le domaine de la désertification et de la sécheresse ;		
<b>MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES</b>		
2. Mobilisation des ressources financières, y compris sous forme de dons et de prêts à des conditions concessionnelles, des financements innovants et les fonds additionnels du fonds pour l'environnement mondial pour appuyer la mise en œuvre de programmes visant à lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse;	OS1 : Créer un cadre de mobilisation des ressources financières pour la GDT au Niger ; ES 1.1 Un cadre de mobilisation des ressources financières pour la GDT au Niger est créé ; P 1.1.1 Le code de conduite permettant d'établir une bonne gouvernance du processus GDT entre tous les acteurs est élaboré et adopté ; A 1.1.1.1 Elaborer et valider le Cadre Stratégique d'Investissement en matière de GDT ; A 1.1.1.3 Adopter et mettre en œuvre le Cadre Stratégique sur la Gestion Durable des Terres ; A 1.1.1.4 Adopter et mettre en œuvre le Plan Forestier National ; P 1.1.2 Le Groupe Technique	

TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LA CNULCD ET LA STRATEGIE DECENNALE	TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE CS-GDT	TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE PLAN D'ACTION DE L'i3N
	<p>national sur la GDT (GT-GDT) est mis en place et fonctionnel ;</p> <p>A 1.1.2.1 Appuyer le fonctionnement du Groupe Technique national (GT) sur la GDT ;</p> <p>P 1.1.3 Les cadres régionaux de dialogue sur la GDT sont créés ;</p> <p>A 1.1.3.1 Appuyer le fonctionnement des Groupes Techniques régionaux (GTR) sur la GDT ;</p> <p>P 1.1.4 Le Groupe Scientifique sur la GDT (GS-GDT) est mis en place et fonctionnel ;</p> <p>A 1.1.4.1 Appuyer le fonctionnement du Groupe Scientifique sur la GDT ;</p> <p>P 1.1.5 La stratégie de mobilisation des ressources financières pour la GDT est élaborée et mise en œuvre ;</p> <p>A 1.1.5.1 Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources financières pour la GDT ;</p> <p>Stratégie de Mobilisation élaborée avec l'appui du MM/CNULCD ;</p>	
<b>MESURES</b> : Conformément à la Convention, le Programme d'Action National, doit prévoir les mesures ci-après		
1. la création de systèmes d'alerte précoce tant au niveau local que national ainsi que de mécanismes pour aider les personnes déplacées pour des raisons écologiques,	P 2.3.3 : Les systèmes d'alerte et de réponse dans les différents secteurs socioéconomiques sont renforcés ; A.2.3.3.1 : Renforcer les systèmes d'alerte et	Elaboration d'un répertoire des technologies, connaissances, savoir-faire et pratiques ainsi que leurs utilisations potentielles ;

<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LA CNULCD ET LA STRATEGIE DECENNALE</b>	<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE CS-GDT</b>	<b>TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE PLAN D'ACTION DE L'i3N</b>
et/ou leur renforcement ;	de réponse dans les différents secteurs socio-économiques	
2. le renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des situations de sécheresse, y compris des plans d'intervention d'urgence aux niveaux local et national tenant compte à la fois des prévisions climatiques saisonnières et des prévisions d'une année à l'autre;	<p>P 2.2.3 : Les dispositifs locaux de prévention et de gestion des crises liées aux changements climatiques sont promus ;  A.2.2.3.1 : Promouvoir les dispositifs locaux de prévention et de gestion des crises liées aux changements climatiques ;</p> <p>P 2.3.2 : L'évaluation du risque climatique et l'adaptation sont intégrées dans les politiques de développement clé, stratégies, législation et décisions d'investissement ;  A.2.3.2.1 : Intégrer l'évaluation du risque climatique et l'adaptation dans les politiques de développement, stratégies, législation et décisions d'investissement ;</p>	la mise en valeur et l'utilisation efficace de diverses sources d'énergie ; renforcement des capacités, l'éducation et la sensibilisation du public ;
3. la mise en place et/ou le renforcement du système de sécurité alimentaire, y compris d'installations d'entreposage et de commercialisation, en particulier en milieu rural;		la mise en place et/ou le renforcement du système de sécurité alimentaire, y compris d'installations d'entreposage et de commercialisation, en particulier en milieu rural ;
4. l'élaboration de projets visant à promouvoir de nouveaux moyens d'existence susceptibles d'assurer des revenus dans les zones sujettes à la sécheresse; et		la création de systèmes d'alerte précoce tant au niveau local que national ainsi que de mécanismes pour aider les personnes déplacées pour des raisons écologiques, et/ou leur renforcement ;
5. l'élaboration de programmes d'irrigation durables pour les cultures et l'élevage ;		le renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des situations de sécheresse, y compris des plans d'intervention d'urgence aux niveaux local ;

TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LA CNULCD ET LA STRATEGIE DECENNALE	TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE CS-GDT	TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE PLAN D'ACTION DE L'i3N
		et national, le renforcement des moyens d'évaluation et d'observation systématique (services hydrologiques et météorologiques, etc.)
6. la promotion de nouveaux moyens d'existence et amélioration de l'environnement économique national en vue de renforcer les programmes d'élimination de la pauvreté et de sécurité alimentaire ;		la promotion de nouveaux moyens d'existence et amélioration de l'environnement économique national en vue de renforcer les programmes d'élimination de la pauvreté et de sécurité alimentaire ;
7. la prise en compte de la dynamique démographique ;		
8. la gestion durable des ressources naturelles ;	OS2 Assurer la durabilité de la base productive de l'Agriculture (eau, terre, végétation, faune) en mettant l'accent sur la gestion durable des écosystèmes ;	la mise en place et le renforcement des cadres institutionnels et juridiques ;
9. la promotion des pratiques agricoles écologiquement durables ;	OS2 Assurer la durabilité de la base productive de l'Agriculture (eau, terre, végétation, faune) en mettant l'accent sur la gestion durable des écosystèmes ;	l'élaboration de projets visant à promouvoir de nouveaux moyens d'existence susceptibles d'assurer des revenus dans les zones sujettes à la sécheresse, l'élaboration de programmes d'irrigation durables pour les cultures et l'élevage ;
10. la mise en valeur et l'utilisation efficace de diverses sources d'énergie;		la prise en compte de la dynamique démographique, la gestion durable des ressources naturelles ; la promotion des pratiques agricoles écologiquement durables ;
11. la mise en place et le renforcement des cadres institutionnels et juridiques ;		
12. le renforcement des moyens d'évaluation et		

TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LA CNULCD ET LA STRATEGIE DECENNALE	TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE CS-GDT	TYPES D'ACTIVITES PREVUES PAR LE PLAN D'ACTION DE L'i3N
d'observation systématique (services hydrologiques et météorologiques, etc.) et		
13. le renforcement des capacités, l'éducation et la sensibilisation du public.		

L'application de la grille d'analyse aux « projets et programmes de LCD » de 2000 à 2014 donne en outre ; une indication du montant des investissements dans le domaine depuis 2000 (Classement des projets/programmes selon leur niveau de contribution à la LCD).

**Tableau 14:** Projets/programmes ayant contribué à la lutte contre la désertification au cours de la période 2000-2014

N°	Projet / Programme	Montant (F CFA)	Majoritairement LCD	Moyennement LCD	Sectoriellement LCD
1	Élaboration du 5ème rapport sur la Diversité Biologique	110 000 000			x
2	Aménagement des forêts naturelles (PAFN)	8 318 000 000	x		
3	Aménagement du site maraîcher de KAO par le « Fonçage de 13 puits maraîchers » (TICAD Kao)	54 744 836			x
4	Appui à la Conservation de la diversité biologique et à l'utilisation équitable et durable des ressources naturelles du site RAMSAR du Moyen Niger	256 000 000			x
5	Appui au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires	2 637 806 693		x	
6	Appui Institutionnel à la Gestion de l'Environnement	1 120 768 000		x	
7	ASAPI Madaoua	8 062 150 000		x	
8	Développement local et conservation de la nature dans le cadre du processus de soutien au NEPAD-Africa 70	672 224 736			x
9	Programme des Mesures Anti Erosives	1 836 679 600	x		
10	Projet de Développement des Oasis Sahéliennes	571 226 000		x	
11	Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées	19 322 500 000			x

N°	Projet / Programme	Montant (F CFA)	Majoritairement LCD	Moyennement LCD	Sectoriellement LCD
12	Fonds de Lutte Contre la Désertification pour la Réduction de la Pauvreté au Sahel	2 942 094 000	x		
13	Formation Assistance Gestion Environnement II	557 000 000	x		
14	Gestion des Adventices Aquatiques et Proliférantes	1 390 550 000			x
15	Initiative de Réhabilitation et de Développement Agricole et Rural de Maradi	18 582 000 000		x	
16	Maîtrise jacinthe d'eau sur fleuve Niger	45 000 000		x	
17	Plan de soutien aux populations vulnérables 2011-2012	265 090 022 000		x	
18	Plan de soutien aux populations vulnérables 2013	174 897 499 240		x	
19	Programme « Kandadji » de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en valeur de la vallée du Niger*	1 500 000 000	x		
20	Programme Africain d'Adaptation aux changements climatiques – Composante Niger	1 203 680 000		x	
21	Programme Conjoint d'appui au développement de la région de Maradi	4 918 959 768			x
22	Programme contributif de récupération des terres	24 142 754 990	x		
23	Programme d'Action Communautaire*	8 644 312 042		x	
24	Programme d'Appui à l'Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes Pastoraux	8 352 393 551		x	
25	Programme d'Appui au Développement agricole durable dans la Région de Dosso	12 327 520 000			x
26	Programme d'Appui au Secteur Rural	4 000 000 000		x	
27	Programme d'Urgence des Cultures Irriguées Campagne 2011-2012	4 141 080 948			x
28	Programme d'urgence, volet élevage	22 562 200 000		x	
29	Programme d'Actions Communautaires Phase 3*	1 449 453 612		x	
30	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente	6 246 600 000		x	
31	Programme de Développement de l'Élevage dans la région du Liptako Gourma Tillabéry, Dosso et Niamey	6 247 180 000		x	
32	Programme de Gestion Intégrée des Ecosystèmes des bassins versants Niger- Nigeria	6 017 121 000	x		



N°	Projet / Programme	Montant (F CFA)	Majoritairement LCD	Moyennement LCD	Sectoriellement LCD
33	Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger	13 977 000 000	x		
34	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest	5 725 600 000		x	
35	Programme de Promotion de l'Agriculture Productive	11 710 730 000			x
36	Programme de Soutien à la Campagne Agricole	1 814 977 241		x	
37	Programme Gommier	53 840 300 000	x		
38	Programme Lutte Contre la Pauvreté Tillabéry et Tahoua	1 035 190 300			x
39	Programme Régional de Biosécurité de l'UEMOA : Composante du Niger	15 000 000 000			x
40	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire	1 315 596 800	x		
41	Projet Antilopes Sahélo-Sahariennes	1 000 000 000		x	
42	Projet Couloir naturel de la faune du Sahara et du Sahel (PCNSS-Termit-Tadress-Gadabeji)	2 000 000 000		x	
43	Projet d'Aménagement et de mise en valeur de périmètres Irrigués dans la vallée de l'Irhazer et la plaine du Tamesna	3 123 000 000		x	
44	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Dosso et Tillabéry phase 2	16 478 363 000		x	
45	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la Région de Maradi	10 160 000 000		x	
46	Projet d'Appui au Développement du Secteur Rural	16 640 000 000		x	
47	Projet d'Appui au Développement Local des Régions du Nord du Niger	8 421 500 000		x	
48	Projet d'Appui au Programme Spécial de Sécurité Alimentaire Phase II	2 105 000 000		x	
49	Projet d'Appui Global de la Production Locale Agricole des Coopératives rizicoles dans la Commune Urbaine de Niamey	10 484 000 000		x	
50	Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Tahoua et de Tillabéri	7 500 000 000		x	
51	Projet d'urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire Phase II	6 000 900 000		x	
52	Projet d'Urgence pour l'Appui à la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural	47 615 604 000		x	
53	Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique	7 215 526 690	x		

N°	Projet / Programme	Montant (F CFA)	Majoritairement LCD	Moyennement LCD	Sectoriellement LCD
54	Projet d'Aménagement et de Gestion du Bassin Versant de Badaguichiri	31 210 000	x		
55	Projet d'Appui à la Ratification du Protocole de Nagoya	15 000 000			x
56	Projet d'Appui à l'Amélioration de la fertilité des sols par les travaux de Restauration des Terres Dégradées au Niger	12 888 300 000	x		
57	Projet d'Appui au Développement Local dans la Région de Diffa	3 252 307 184		x	
58	Projet de Cogestion des Ressources Naturelles de l'Air et du Ténéré	20 951 000 000	x		
60	Projet de Développement des Exportations et des Marchés Agro sylvo Pastoraux	6 834 839 224			x
61	Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le Bassin du Niger	4 167 500 000	x		
62	Projet de Développement Rural de Dakoro	25 465 250	x		
63	Projet de formation des agents sur la Lutte Contre la Désertification	80 000 000	x		
66	Projet de Lutte contre l'Ensamblage des Cuvettes Oasiennes dans les départements de Gouré et de Maïné-soroa	2 623 828 000	x		
67	Projet de Lutte Contre l'Insécurité Alimentaire par le développement de l'Irrigation dans la région de Tillabéry	30 165 406 000		x	
68	Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	11 700 000 000	x		
69	Projet de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau	11 700 000 000		x	
70	Projet de Petite Hydraulique pour la Sécurité Alimentaire	939 483 545		x	
71	Projet de Petite Irrigation RUWANMU	11 543 580 000			x
72	Projet de Réhabilitation des Périmètres Irrigués Publics	8 055 500 000			x
74	Projet de Renforcement des Moyens de Protection des Végétaux et des Denrées Stockées dans la Région du Liptako-Gourma	1 337 096 000			x
75	Projet de Valorisation des Eaux dans les Régions de Dosso et de Tillabéri	11 239 179 000	x		
76	Projet Dosso Ma Za'ada "Appui au développement tTerritorial dans le Département de Dosso"	5 848 024 580			x

N°	Projet / Programme	Montant (F CFA)	Majoritairement LCD	Moyennement LCD	Sectoriellement LCD
77	Projet Filets Sociaux	35 028 195 480		x	
78	Projet GIZ d'Appui au DNPGCCA	7 475 000 000		x	
79	Projet initiative d'urgence pour le riz du Japon	49 758 492			x
80	Projet Niger Fauna Corridors	1 009 091 000		x	
81	Projet PANA Résilience au Secteur Agricole	1 950 000 000		x	
82	Projet Prévention et Gestion des Crises et Catastrophes Naturelles et Relèvement	992 596 500		x	
83	Projet Promotion des Initiative locales dans le Département d'Aguié	11 609 691 589		x	
84	Projet Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques	276 500 000		x	
85	Projet Grande Muraille Verte	6 521 745 000	x		
86	Projet de Promotion de la filière des fruits et des feuilles de palmiers au Niger	750 000 000			x
87	Projet de Réalisation d'un Modèle de Gestion Durable de la Réserve Transfrontalière du W et Appui à la Politique Environnementale Régionale de l'UEMOA	4 517 720 000		x	
88	Projet de Relance de la filière apiculture au Niger	125 000 000			x
89	Projet de Relance de la filière du moringa au Niger	125 000 000	x		
90	Projet de Relance de la filière gomme arabique au Niger	1 500 000 000	x		
91	Projet de Relance de la gomme arabique	400 000 000		x	
92	Projet de renforcer de l'efficacité et catalyser la durabilité du système des Aires Protégées du W-Arly-Pendjari	2 577 370 500		x	
93	Projet de Restauration des terres dégradées	101 564 375 000	x		
94	Projet Seconde Communication Nationale sur les Changements Climatiques	210 050 000		x	
	<b>Total général</b>	<b>1 203 349 571 391</b>			

Source : CSIN-GDT 2010

## **5.2.2 Mesures/Actions prévues dans le PAN/LCD-GRN aligné**

1. Intégrer le PAN/LCD-GRN dans le PDES et l'i3N en rendant explicite la dimension « lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles » dans les programmes sectoriels et les projets, et évaluer le coût global et le coût par programme/projet ;
2. Faire du PAN/LCD-GRN l'instrument reconnu de suivi des performances du PDES et de l'i3N pour ce qui concerne la LCD-GRN

Conformément au Plan d'Action joint en Annexe la grille d'analyse sera appliquée au contenu du prochain plan quinquennal afin de faire ressortir, selon la même démarche, le contenu et l'assiette financière du PAN/LCD-GRN pour la période du prochain Plan de Développement Economique et Social (PDES 2016-2020).

## **5.2.3 Coordination du PAN/LCD-GRN**

### **Rappel**

Chaque pays Partie à la CNULCD a la responsabilité de mettre en place un Organe National de Coordination (ONC) du PAN/LCD, pour jouer le rôle de catalyseur dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de son Programme d'Action National. L'ONC a particulièrement la responsabilité de :

- identifier et analyser les contraintes, les besoins et les lacunes qui compromettent le développement et l'utilisation durable des terres ;
- mettre au point des projets d'activités basés sur l'approche communautaire en vue d'assurer une participation active des populations des zones touchées ;
- classer par ordre de priorité ; les besoins en matière d'assistance financière et de coopération technique;
- établir des critères pertinents, quantifiables et facilement vérifiables, pour assurer l'analyse et l'évaluation des Programmes d'Action Nationaux ;
- élaborer des rapports circonstanciels sur l'état d'avancement des Programmes d'Action Nationaux.<sup>13</sup>

### **Situation**

De nombreux mécanismes de coordination ou de concertation ont été mis en place dans le cadre des politiques nationales ou sectorielles en lien avec la lutte contre la désertification, avec souvent un démembrement aux niveaux régional et local.

Les principaux secteurs/programmes concernés sont :

- le Plan de Développement Economique et Social (PDES) ;
- l'initiative 3N "les Nigériens Nourrissent les Nigériens" pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricoles;
- le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) ;

---

<sup>13</sup> Cf. article 9 de la Convention

- les Stratégies sectorielles relatives à l'Agriculture ; à l'Environnement ; à l'Elevage ; à l'Hydraulique ; à la Santé et à l'Education ;
- la Décentralisation.

L'inventaire des mécanismes de coordination et de concertations nationales et sectorielles en lien avec la lutte contre la désertification a été réalisé et est présenté dans le tableau ci-dessous (les mécanismes inventoriés concernent les niveaux : national, régional départemental et communal).

**Tableau 15 : Récapitulatif des mécanismes de coordination et de concertation des structures concernées**

<b>STRUCTURE</b>	<b>STRATEGIES/ PROGRAMMES</b>	<b>MECANISMES DE COORDINATION</b>	<b>MECANISMES DE CONCERTATION</b>
<b>MP/AT/DC</b>	<b>PDES</b>	Le Conseil d'Orientation du PDES	Développement Assistance Committee /Organisation de Coopération de Développement Economique (DAC/OCDE)
		La Commission interministérielle de Planification Stratégique	Les Comités Sectoriels (niveau national)
		Le Comité Technique National	
		Le Secrétariat Permanent de mise en œuvre du PDES (SP/PDES)	
		Les Comités régionaux de suivi du PDES	
		Les Comités départementaux de suivi du PDES	
		Les Comités communaux de suivi	
<b>HAUT COMMISSARIAT</b>	Stratégie de l'i3N	Comité Interministériel d'Orientation (CIO)	Conseil National de Dialogue et de Concertation des Acteurs (CNDA): L'arrêté n0024 portant création, attributions, composition et fonctionnement du conseil national de dialogue et de concertation des acteurs de l'i3N a été pris par le premier Ministre le 10 janvier 2013.
		Comité Multi-sectoriel de Pilotage des Programmes Stratégiques (CMPS) : arrêté n 0042/PM/HC3N du 25 février 2013	
		Haut commissariat à l'Initiative 3N (HC3N): Le décret n 2012-515, portant organisation et fonctionnement du haut Commissariat à l'i3N a te adopté le 29	

A L'I3N		novembre 2012	
		Coordination Régional	Cadre Régional de Concertation des Acteurs (CRCA)
		Comité Technique Régional (CTR)	
		(Comité Technique Départemental (CTD))	
			Comité Communal de Concertation des acteurs (CCCA)
<b>SANTE</b>	-Plan de Développement Sanitaire (PDS 2011-2015) du 27 janvier 2011		- Comité Technique National de santé (arrêté N° 233 MSP/LCE/DEP du 1 <sup>er</sup> DEC 2006)
	- Plan Stratégique National de la Recherche en Santé 2013-2020		- Comité National de Santé (arrêté N° 229 MSP/LCE/DEP du 28 NOV 2006)
<b>EDUCATION</b>	Loi d'Orientation du Système Educatif du Niger (LOSEN)		- Conseils: National, Régionaux et Sous régionaux de l'Education (décret N° 99-393 PCRN/MFN du 23 SEP 1999)
<b>DECENTRALISATION</b>	Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation	- Règles Relatives à la Déconcentration (décret N° 2013-035/PRN/MI/SP/D/AR du 1 <sup>er</sup> Fév. 2013)	- Cadre de Concertation sur la Décentralisation (arrêté N° 48 MI/SP/D/ACR/DGDCT du 21 JAN 2014)

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MESU/DD)	Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT) au Niger et de son Plan d'Investissement 2015- 2029 Ref. Décret N°2014- 726/PRN/MESU/DD/D D du 26 novembre 2014	Cellule de Coordination du processus GDT au niveau de la DGEF	au niveau national : Groupe Technique National sur la Gestion Durable des Terres (GT/GDT) ;
		Base de données géo référencée sur les bonnes pratiques de GDT, le suivi du CS- GDT et les projets de GDT au niveau du CNSEE (en instance de création)	au niveau Régional : des Groupes Techniques Régionaux pour la Gestion Durable des Terres créés par arrêtés des Gouverneurs
	Stratégie de développement de la pêche et de l'Aquaculture		
CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (PNEDD)	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD)	SE/CNEDD	CT/PANLCD/GRN CT/DB CT/CVCC CT/EnDD CT/EDD CT/EUCV CT/MF/PNEDD
	Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement de l'Eau pour un Développement Durable		Cadre de concertation Etat-Partenaires du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement ;  Cadre de concertation Etat-ONGS du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement



MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEME NT	Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SOPHAB) au Niger	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) créé en 2006modifiée le 2 Décembre 2011, par le décret n°2011-623/PRN/MHE modifiant et complétant le décret n°2006- 032/PRN/MHE/LCD du 3 février 2006, portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la CNEA».  Comité Interministériel de Coordination de la SOPHAB  Comités régionaux de l'Eau et de l'Assainissement au niveau régional	Revue conjointe Etat-partenaires  Comité de pilotage
	Programme National d'Alimentation en Eau Potable d'Assainissement (PN- AEPA 2011-2015)	Chaque projet ou programme a son propre mécanisme de pilotage	Chaque projet ou programme a son propre mécanisme de pilotage
	Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau du Niger (1663)	Unités de Gestion des Eaux (UGE) Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement dotée d'un Secrétariat Technique Permanent	

**NB :** Aux Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Elevage, il existe des mécanismes de coordination et de concertation intégrés dans les stratégies et Programmes qui ne sont pas encore validés.

### **5.2.3.1 Constats en matière de coordination**

De l'analyse effectuée sur les mécanismes existants ; il ressort les constats suivants :

- l'ensemble des mécanismes de coordination et de concertation tiennent compte du contexte de la décentralisation dans leurs organisations et leur fonctionnement. Ceci constitue un acquis pour la mise en place des cadres de concertation pour le PAN-LCD-GRN ;
- l'implication de tous les acteurs concernés (Administration, les élus locaux, PTF, représentants de la société civile et du secteur privé) ;
- une multitude de cadres de coordination et de concertation mis en place, souvent sans concertation, par les institutions de l'Etat, les programmes et projets et Organisation de la Société Civile;
- la majorité de ces cadres ne sont pas fonctionnels par manque de moyens de fonctionnement ;
- certains mécanismes ne sont pas encore installés faute de définition préalable de source de financement de leur fonctionnement ;
- l'insuffisance de capitalisation de résultats pour les cadres qui ont fonctionné ;
- des problèmes de coordination et de pilotage existent aux niveaux régional, départemental et communal, liés aux difficultés pour les autorités administratives et locales à gérer les sollicitudes des différents acteurs qui se présentent souvent au même moment.

### **5.2.4 Mesures/Actions prévues dans le PAN/LCD-GRN aligné**

#### **Au niveau national**

1. Doter le CNEDD, Point Focal National, des moyens de jouer ce rôle et d'assurer la production de rapports de qualité et pouvoir rendre compte de la mise en œuvre du PAN/LCD-GRN en tant que partie du Plan national de développement, par :
  - a. la pérennisation de la Commission Technique sur la Lutte Contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles, en dotant celle-ci : d'un budget de fonctionnement régulier et conséquent,
  - b. le renforcement des responsabilités de ses membres,
  - c. la révision de sa composante de façon à introduire les nouvelles forces vives de l'économie nationales comme les collectivités territoriales, mais aussi les PTF afin de les sensibiliser sur la question et leur faire prendre conscience des réalités.
2. Intégrer le CNEDD dans le dispositif de suivi évaluation du PDES et de l'i3N

#### **Au niveau régional/local**

1. Amender les structures du CNEDD au niveau régional (CREDD), en tenant compte du contexte actuel de la décentralisation qui fait apparaître de nouveaux acteurs tels que les régions et les communes;
2. Assurer les moyens matériels et financiers nécessaires à leur fonctionnement : ressources nécessaires à la tenue des réunions, pour le personnel, la location de bureaux, le paiement des factures d'eau, électricité, téléphone et l'achat des fournitures de bureau.etc.) ;

3. Etudier l'alternative éventuelle de créer au niveau régional ; un cadre fédérateur de toutes les options et préoccupations liées au suivi, évaluation des différents programmes, projets et stratégies de développement qui seront mis en œuvre sur le terrain. Ce cadre de concertation pourrait s'appeler « Comité régional de coordination et de concertation des stratégies, programmes et projets de développement » et serait présidé par le Gouverneur.

## **5.2.5 Renforcement de la synergie entre les conventions environnementales**

### **5.2.5.1 Situation**

Les trois Conventions Environnementales post Rio fonctionnent dans les mêmes écosystèmes et sur des problématiques identiques. Elles relèvent par ailleurs de la même institution. L'étude réalisée par le SE/CNEDD sur les synergies entre les trois Conventions post Rio formule des propositions qui méritent d'être mises en œuvre dans le cadre de l'alignement du PAN/LCD-GRN. Il s'agit notamment de :

- la collecte de données et la constitution d'une base de données commune;
- la formulation de projets communs aux deux ou aux trois Conventions ;
- l'élaboration d'une stratégie commune de mobilisation de ressources financières;
- l'organisation de réunions communes d'information des PTF;
- la création et l'opérationnalisation d'un cadre de concertation au niveau régional relative à la mise en œuvre conjointe des trois Conventions (en lien avec les organes de concertation régionaux existants) ;
- l'élaboration et l'adoption d'une stratégie de communication commune (popularisation simultanée des trois Conventions);
- l'élaboration d'un programme commun de renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de formulation de projets à soumettre aux bailleurs de fonds (avec un rôle certains des ONG pour appuyer les acteurs locaux);
- la mise en commun des ressources pour le développement des outils de partage de l'information.

Il faut souligner que certains partenaires sont favorables et ouverts à ces propositions. A titre d'exemple le projet « Africa Climate Adaptation Food Security (AAP follow-up project) », qui soutient également le CNEDD pour la mise en place d'un système d'information sur les questions d'adaptation aux changements climatiques et de biodiversité, est favorable à la recherche de synergies avec les autres Conventions.

Il a été reconnu et convenu que le CNEDD devrait mettre en place un système unique de gestion de l'information commun aux trois (3) Conventions post Rio. Les efforts se porteront sur la conception d'un système d'information qui puisse répondre aux besoins identifiés de ces trois (3) Conventions.

### 5.2.5.2 Mesures/Actions prévues dans le PAN/LCD-GRN aligné

1. Elaborer une stratégie commune de mobilisation de ressources financières entre les Conventions post Rio, à l'instar du fonds commun pour la santé (cf. Objectif Opérationnel 5 ci-dessous) ;
2. Etablir une base de données commune pour réduire les coûts de collecte et traitement de l'information, et assurer une cohérence dans le suivi et le reportage ;
3. Adopter une stratégie de communication commune (popularisation simultanée des trois Conventions Post Rio, cf. Objectif Opérationnel 1 ci-dessus);
4. Elaborer un programme commun de renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de formulation de projets et des requêtes financières (avec un rôle certains des ONG pour appuyer les acteurs locaux), cf. objectif opérationnel 4 ci-dessous);
5. Mettre en place un système unique de gestion de l'information commun aux 3 Conventions post Rio

### 5.3 Objectif opérationnel 3: Science, technologie et connaissances

#### Objectif opérationnel 3: science, technologie et connaissances

*Faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.*

**Résultat 3.1:** Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.

**Résultat 3.2:** Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.

**Résultat 3.3:** Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.

**Résultat 3.4:** Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.

**Résultat 3.5:** Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles, sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs fina, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.

**Résultat 3.6:** Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.

### 5.3.1 Suivi-évaluation du PAN/LCD-GRN

Le Niger dispose d'important d'outils de surveillance environnementale dont les travaux méritent d'être valorisés et renforcés dans le cadre du dispositif national de suivi environnemental et suivi de la désertification.

**Afin d'aligner le PAN/LCD-GRN il est prévu d'officialiser la consistance et le rôle du système de suivi de l'environnement.** L'ambition pour le PAN/LCD-GRN est de mettre en place le dispositif national de surveillance environnementale et de suivi de la désertification, y compris l'élaboration de repères et indicateurs biophysiques et socioéconomiques

La question des indicateurs a été abordée précédemment, dans la recherche de complémentarité entre les indicateurs du PDES, de l'i3N et ceux prévus par la Stratégie Décennale. Il s'agit donc de réfléchir sur la collecte, le traitement des données biophysiques et socioéconomiques qui permettront de disposer de différents indicateurs.

C'est un rôle que le Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE) devrait jouer car il dispose des outils et des compétences nécessaires et de produits immédiatement utilisables comme les cartes d'occupation des terres pour la plupart des régions du pays, grâce aux observatoires de Air Ténéré, Azawak, Falmey, Gaya, Diffa, Maradi, Mayahi, Dakoro, Tahoua, Keïta, Tillabéry Nord, Tamou, Torodi, Dantiandou, TondiKandia, Zinder Le CNSEE est à même de jouer le rôle d'appui direct au CNEDD pour le suivi d'impact des conventions environnementales, dont la Lutte Contre la Désertification. A l'instar de ce qui est préconisé dans la CNULCD, le CNSEE pourrait servir de Point Focal du Réseau National de Suivi de la Désertification, chargé notamment de la production des indicateurs d'impacts tels que prévus dans les décision pertinentes de la Conférence des Parties de la CNULCD.

Sur le plan pratique le CNEDD définira, avec les principaux acteurs scientifiques et techniques concernés, la consistance et le rôle du système de suivi de l'environnement en termes :

- **d'objectifs et finalités** : définir quels sont les différents produits attendus du système de suivi environnemental, et quels sont les « clients » ;
- **d'acteurs** : définir le rôle et responsabilités de chaque opérateur du système ;
- **de programme de travail** : établir un programme de travail et de partenariat entre les différents détenteurs de données et les demandeurs d'informations. Ce programme collerait aux échéances du PDES, de l'i3N et de la Stratégie (horizon 2018). Il faut garder à l'esprit que le système de suivi environnemental est un système pérenne construit sur le long terme. Ses produits peuvent répondre à des besoins de court terme ;
- **de moyens** : quels sont les moyens mis en œuvre, techniques et financiers, en mettant l'accent sur la mutualisation des moyens (comme la mise en place d'une base de données commune aux trois conventions) ;
- **de ressources de fonctionnement** : dégager un budget 2014-2015 pour ce dispositif en le considérant comme outil de suivi du PDES et de l'i3N.

**Sur le plan de la recherche scientifique sur le phénomène de la désertification certains indicateurs ont été proposés** par le Comité Scientifique et Technique (CST) pour mesurer ces résultats. Ils pourraient éclairer le type d'activités nécessaires à engager. Il s'agit des indicateurs suivants :

- nombre de rapports scientifiques, de publications, d'experts, de scientifiques, de réseaux et d'organes étudiant les interactions entre facteurs biophysiques et facteurs socioéconomiques dans les zones touchées;
- réseaux de programmes thématiques satisfaisant les besoins des utilisateurs ;
- nombre de rapports scientifiques et de publications traitant de la relation de causalité entre les facteurs biophysiques et les facteurs socioéconomiques dans les zones touchées;
- existence de directives sur les bonnes pratiques concernant la prévention de la dégradation des terres, la remise en état des terres dégradées et les activités économiques connexes.

L'intégration du PAN/LCD-GRN se réalise également par la mise en place d'un système de Suivi-Evaluation complémentaire et synergique avec celui du Plan. C'est la raison pour laquelle il est prévu dans les développements suivants, que le système de suivi-évaluation de la lutte contre la désertification s'appuie systématiquement sur les instruments et mécanismes de suivi-évaluation prévus dans le PDES.

1. Le PDES prévoit un plan d'actions pour le système de suivi-évaluation qui porterait principalement sur la mise en place d'outils et d'instruments de suivi-évaluation s'appuyant sur la matrice des résultats et le tableau de bord de suivi des indicateurs du PDES.

Dans ce cadre le PAN/LCD-GRN, en tant que programme prioritaire de gestion durable des terres devrait contribuer, à travers le dispositif de l'i3N, à renseigner la matrice d'indicateurs du PDES. Ce travail sera le résultat des travaux d'analyse du PDES, de l'i3N et des projets/programmes en cours (cf. supra).

Le résultat attendu du PAN/LCD-GRN aligné est que le tableau de bord de suivi des indicateurs du PDES comprend un/des indicateurs (s) relatifs à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres

2. Le PDES prévoit également le renforcement du système d'informations statistiques consistant dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), la production régulière des données pour le suivi du PDES, le développement d'un système d'information géographique ainsi qu'un plan national d'utilisation d'un système d'information géographique fédérateur.

Ces objectifs du PDES sont à mettre en parallèle avec les objectifs de la Stratégie Décennale qui demande aux pays Parties de mettre en place un système national de suivi environnemental et d'établir, comme veut le faire la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), une situation de référence pour pouvoir mesurer l'impact des actions mises en œuvre par le PAN/LCD-GRN.

Le résultat attendu du PAN/LCD-GRN aligné est que le système de suivi LCD-GRN complète et alimente le Système d'Informations Géographiques (SIG) prévu par le Plan.

La question des indicateurs de suivi est fondamentale pour justifier la valeur ajoutée du PAN/LCD-GRN et du dispositif de suivi-évaluation. L'idée, partagée et acceptée par les responsables de l'i3N et du Ministère du Plan, est que le CNEDD puisse enrichir les indicateurs de suivi déjà existants et mis en place par le Plan, ainsi que les indicateurs d'effets et d'impacts mis en place par l'i3N, par des indicateurs issus des indicateurs élaborés dans le cadre de la CNULCD.

Le résultat ultime d'un tel travail sera que le CNEDD puisse faire rapport au gouvernement sur la mise en œuvre du PAN/LCD-GRN en tant que composante du PDES et de l'i3N. Ce sera la preuve que la lutte contre la désertification est intégrée dans les politiques nationales de développement mises en place.

#### **5.3.1.1 Indicateurs de suivi**

Le tableau suivant présente la grille des indicateurs existants et à créer pour assurer la cohérence entre les indicateurs de résultat de la Stratégie décennale et les indicateurs déjà existants au niveau national. Elle sera complétée et enrichie en tant que de besoin.

**Tableau 16 : Mise en cohérence des indicateurs du PAN/LCD-GRN avec ceux du PDES et de l'i3N**

Indicateurs de résultats de la stratégie décennale	Indicateurs PDES correspondants	Indicateurs i3N correspondants	Indicateurs PAN/LCD-GRN Complémentaires
<b>Indicateur S-1:</b> Nombre de personnes touchées par la désertification/dégradation des terres et la sécheresse.	✓ Taux d'adoption des bonnes pratiques de gestion durable de l'environnement ;	✓ Nombre total de ménages vulnérables en situation de crises alimentaires après la campagne ;	Nombre d'organisations paysannes impliquées dans la gestion des ressources naturelles ;
<b>Indicateur S-2:</b> Pourcentage des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ % de nigériens ayant une alimentation riche, saine et équilibrée (par catégorie) ;</li> <li>✓ Taux de prévalence des carences en micronutriments (%) ;</li> <li>✓ % de ménages ayant accès à l'eau potable et aux conditions d'hygiène appropriées ;</li> </ul>	✓ Nombre total de ménages vulnérables, en situation d'insécurité alimentaire, pris en charge après campagne agricole ;	✓ Nombre des ménages bénéficiant de protection sociale d'adaptation ;
<b>Indicateur S-3:</b> Pourcentage de la population des zones touchées ne bénéficiant pas de l'apport calorique minimal.	✓ Pourcentage de prise en charge préventive et curative des malnutris ;	✓ Nombre de cas de malnutrition aigüe pris en charge ;	
<b>Indicateur S-4:</b> Superficie totale touchée par la désertification/dégradation des terres et par la sécheresse.			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pourcentage des terres récupérées par rapport aux terres dégradées ;</li> <li>✓ Pourcentage des terres récupérées par rapport aux objectifs ;</li> <li>✓ Nombre de cartes d'occupation produites (physionomie de la végétation, diversité des biotopes, recouvrement végétal) ;</li> <li>✓ Nombre de sites suivis (biodiversité, biomasse et capacité de charge</li> </ul>



			<p>etc.....) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'enquêtes socio-économiques réalisées (population, équipement, infrastructures, usages des ressources naturelles, stratégie d'adaptation, activités économiques, organisation sociales et efforts publics) ;</li> <li>✓ Nombre de cas d'urgence suivis en matière de biosécurité et catastrophe (feu de brousse) ;</li> </ul>
✓ Superficie des terres dégradées récupérées ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'ha de terres dégradées récupérées ;</li> <li>✓ Nombre d'ha de dunes mouvantes fixées ;</li> <li>✓ Nombre d'ha plantés/reboisements en blocs ;</li> <li>✓ Superficie de parcours pastoraux nettoyés de plantes envahissantes ;</li> </ul>	✓ Pourcentage des terres récupérées par rapport aux terres dégradées ;	
✓ Superficie des forêts protégées ;	✓ Superficie total des enclaves pastorales balisées en ha ;		
✓ Longueur des plantations linéaires réalisées ;	✓		
✓ Longueur des brise-vent réalisés ;	✓		
✓ Nombre de forêts protégés ;	✓		

	✓ Nombre de plans d'eau protégés ;	✓	
	✓ Nombre de bassins versants/berges des cours d'eau protégés ;	✓ Superficies des plans d'eaux faucardés en ha ;	
	✓ Nombre de nappes phréatiques protégés ;	✓	
	✓ Nombre de plans forestiers d'aménagement élaborés ;	✓	
	✓ Longueur de bandes pare-feux réalisées ;	✓ Longueur de bandes pare feu réalisés ; ✓ Nombre de brigadiers anti-feu formés ; et équipés ;	
	✓ Nombre de parcs aménagés ;	✓	
	✓ Nombre de réserves aménagées	✓	
	✓ Nombre de schémas élaborés/actualisés ;	✓	
	✓ Nombre de marchés ruraux de bois créés et opérationnel ;	✓	
	✓ Nombre d'ha des terres exploitées en GDT (gestion durable des terres) ;	✓ Nombre d'ha de terres de cultures fourragères ;	

	✓ Nombre d'initiatives promues en matière de Gestion Intégrée des ressources en eau (GIRE) ;	✓	
	✓	✓ Linéaire de couloirs de passages délimités km ;	
	✓	✓ Nombre de plants forestiers produits ;	
<b>Indicateur S-5: Productivité primaire brute dans les zones touchées.</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Taux d'augmentation des productions sylvicoles ;</li> <li>✓ Taux d'augmentation des productions agricoles ;</li> <li>✓ Taux d'augmentation des productions pastorales ;</li> </ul>
<b>Indicateur S-6: Stocks de carbone (biomasses souterraine et végétale) dans les zones touchées.</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Biomasse herbacée et ligneuse ;</li> <li>✓ Diversité spécifique de la faune ;</li> <li>✓ Diversité spécifique de la flore ;</li> </ul>
<b>Indicateur S-7: Superficie des écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proportion des ressources récupérées/conservées/gérées durablement (terres, pâturages, eaux) par rapport aux ressources dégradée ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Superficies des aires protégées pour préserver la biodiversité ha ;</li> <li>✓ Superficie totale de zones humides classées sites RAMSAR ;</li> <li>✓ Superficie de zones humides classées sites RAMSAR aménagées ;</li> <li>✓ Superficie des forêts classées sous aménagement ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Taux d'accroissement des superficies irriguées ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Superficie des forêts classées ;</li> <li>✓ Superficie totale des forêts du domaine protégé aménagé ;</li> <li>✓ Superficie totale des forêts aménagées (domaines classé et protégé) ;</li> <li>✓ Superficies touchées par l'agroforesterie ;</li> </ul>	
			Nombre des aires protégées pour préserver la biodiversité ;
			Nombre de zones humides classées sites RAMSAR
			Nombre de forêts classées

Source : CNEDD, 2015

### **5.3.1.2 Dispositif national de suivi de la désertification**

Dans son approche conceptuelle, ce dispositif (cf figure ci- après) a pris en considération deux impératifs majeurs, celui de disposer d'une part d'un organe de pilotage du système de suivi évaluation et d'autre de mettre en place un réseau de partenaires devant assurer le rôle de producteurs de données. Ce qui du reste fut adopté tant au niveau national que régional avec pour mérite de permettre une meilleure déconcentration et décentralisation du système en vue de conférer aux régions une plus grande appropriation du processus et responsabilisation dans la mise en œuvre dudit système.

#### **❖ La structuration du dispositif**

##### **– Le niveau national**

Une Cellule Nationale de Suivi-Evaluation des Projets et Programmes de Lutte Contre la Désertification sera logée au sein de la Division Suivi-Evaluation du Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable. Elle aura comme tâche principale la collecte, l'analyse et le traitement des données fournies par les Directions Régionales à travers le canal de la Division de Suivi et Evaluation des Projets et Programmes (DSEP) du MP/AT/DC érigée actuellement en Direction Générale ainsi que le Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE). Le CNSEE est chargé d'effectuer un exercice préliminaire d'analyse sommaire des données avant leur transmission au niveau du Comité Technique et Scientifique restreint composé essentiellement des principales Directions Nationales chefs de file et de certaines institutions étatiques et privées.

##### **– Le niveau régional**

Le niveau régional représenté par une cellule de suivi-évaluation du Conseil Régional de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD) constitue le deuxième maillon du dispositif de suivi. Il comprend la Coordination Régionale de l'i3N et les différentes Directions Régionales de l'Environnement, de l'Agriculture, des Mines et Energies, de l'Hydraulique, du Génie Rural, de l'Élevage, du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire qui sont les tutelles des projets et programmes par le truchement de leurs Directions Centrales ou des Directions des Etudes et Programmes (DEP). A ce titre, elles reçoivent et consolident les rapports élaborés par les projets et programmes, les ONG et Associations de Développement.

##### **– Le niveau départemental**

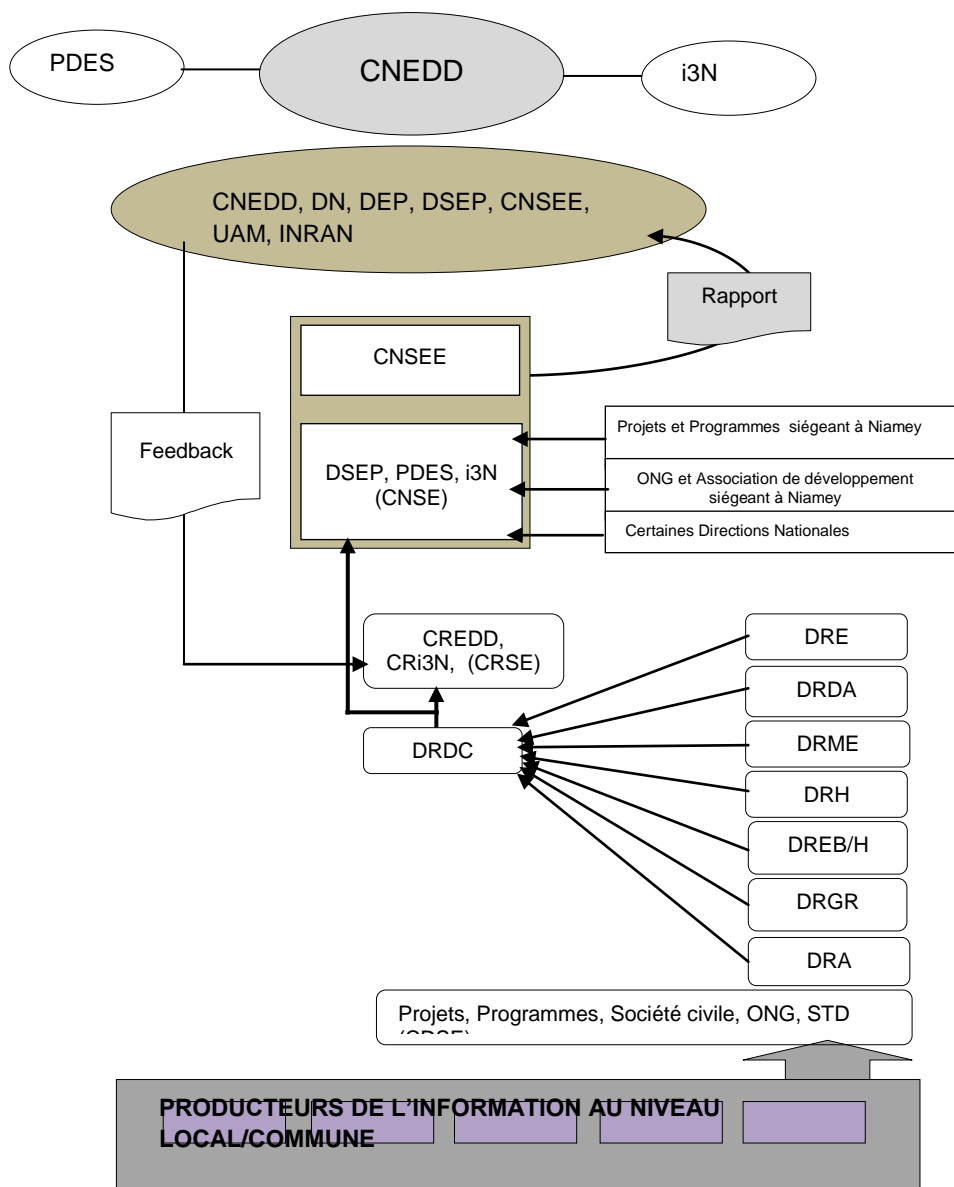
Une cellule de Suivi-Evaluation des projets et programmes de Lutte Contre la Désertification constitue le troisième maillon du dispositif. Elle regroupera les services techniques, les projets /programme, les ONG, la Société Civile et aura comme tâche principale la consolidation des données communales et la transmission des rapports de suivi évaluation à la cellule régionale pour consolidation et validation.

##### **– Le niveau local**

Il comprend tous les producteurs de données à la base à savoir les services techniques communaux, les projets, les programmes les ONG et Associations de Développement, les Organisations Communautaires de Base (OCB). Ces acteurs produisent des données à travers

l'exécution des activités qui leur sont dévolues. Mais les données produites ne correspondent pas forcément aux indicateurs du kit ; le plus souvent les acteurs à ce niveau suivent des indicateurs de performance qui renseignent peu ou pas les indicateurs d'impact du dispositif.

❖ **Schéma harmonisée de suivi**



Source : CNEDD, 2015

❖ **Acteurs du dispositif de S&E et leurs responsabilités**

Le dispositif de suivi-évaluation du PAN/LCD-GRN a été monté sur quatre (04) niveaux d'intervention (locale, départementale, régionale et nationale). Les principaux acteurs en charge de la conduite des activités de suivi-évaluation du projet sont :

- les élus locaux ;
- les prestataires de services ;
- les services techniques communaux ;
- les services techniques déconcentrés (département et région);
- les Cellules suivi-évaluation des départements et des Régions ;
- les points focaux des Directions nationales, institutions partenaires;
- le Centre Nationale de Surveillance Ecologique et Environnementale ;
- le Comité Technique et Scientifique ;
- la Cellule Nationale de Coordination du Suivi & Evaluation ;
- la Division Suivi-évaluation du SE/CNEDD ;
- la Division Suivi-évaluation du Secrétariat Permanent du PDES ;
- la division Suivi-évaluation du HCl3N.

A chaque niveau d'intervention, les activités de suivi-évaluation seront conduites selon le schéma ci-après :

**Tableau 17** : Acteurs et responsabilités du dispositif de suivi évaluation

Type de suivi/évaluation	Niveau de suivi/évaluation	Acteurs	Responsabilités
Suivi de l'exécution	Niveau Local	Cellule Communale de S&E (élus locaux, Services Techniques, projets, programme, ONG, société civile)	- Mise à disposition des données de base ; - Collecte des données de base - Transmission des données au niveau départemental ;
		Conseil Communal	- Approbation des plans de travail et des rapports supervision des activités de suivi ;
	Niveau Départemental	STD départementaux(CDSE)	- Consolidation des données de base communales ; - Transmission des données au niveau régional ;
	Niveau Régional	D. régionales	- Consolidation des données départementales ; - Transmission des données CRCLCD ;
CRCLCD (coordination Régionale : PDES, i3N, CREDD, DRE-SU/DD etc....) (structures à créer		- Gestion de la base régionale de données - Traitement des données régionales ; - Production et transmission du rapport	

Type de suivi/évaluation	Niveau de suivi/évaluation	Acteurs	Responsabilités
		ou placé une cellule Suivi-évaluation au sein du CREDD redynamisé)	régional ;
	Niveau National	Coordination Nationale des Projets/Programmes de Lutte Contre la Désertification CNPPLCD (Division Suivi-Evaluation du SE/CNEDD)	- Consolidation des plans d'actions et des rapports de mise en œuvre des activités des Projets et Programmes ;
			- Suivi et contrôle de la mise en œuvre des activités des Projets et Programmes ;
			- Communication institutionnelle du projet/programme ;
			- Production des outils méthodologiques ;
			- Gestion de la base des données ;
			- Renforcement des capacités des autres acteurs ;
- Planification des activités de suivi ;			
- Production et transmissions des informations spécifiques ;			
- Promotion du bon fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation du Projet/Programme ;			
- Coordination pour la bonne collaboration entre tous les acteurs du projet ;			
- Communication sur le niveau d'exécution du projet ou programme aux bailleurs ;			
Suivi des résultats	Niveau Local	Cellule Communale de S&E (élus locaux, Services Techniques, soldats de la renaissance, projets, programme, ONG, société civile)	- Participation aux collectes des données et mise à disposition des informations complémentaires ;
	Niveau Départemental	STD départementaux	
	Niveau Régional	STR régionaux	
		CRCLCD (coordination Régionale : PDES, I3N, CREDD, DRE_SU/DD etc....) (structures à créer ou placé une cellule Suivi-évaluation au sein du CREDD redynamisé)	- Intégration des indicateurs dans la base des données ; - Production des rapports de suivi des résultats ;
	Niveau national	CNSEE	- Conduite des activités de suivi des indicateurs PAN/LCD-GRN (DNSE) ; - Production et diffusion des rapports ;
		Autres institutions (DMN, AGRHYMET, INRAN, Universités, INS etc...)	- Mise à disposition des données et analyses spécifiques ;



Type de suivi/évaluation	Niveau de suivi/évaluation	Acteurs	Responsabilités
		Coordination Nationale de Suivi-évaluation des Projets/Programme LCD (SE/CNEDD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolidation et validation des outils et des rapports et transmission au CNEDD ;</li> <li>- Intégration des indicateurs dans la base des données ;</li> <li>- Production des rapports de suivi des résultats ;</li> <li>- Centralisation, consolidation et diffusion des rapports sur les résultats des projets/programmes ;</li> <li>- Coordination pour la bonne collaboration entre tous les acteurs des projets/programmes ;</li> <li>- Communication du niveau des résultats du projet/programme aux bailleurs.</li> </ul>
Evaluation	Niveaux local, départemental et régional	Acteurs de suivi-évaluation (de la base au sommet)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production et mise à disposition des différents rapports de suivi ;</li> <li>- Participation à l'évaluation ;</li> <li>- Capitalisation des résultats ;</li> </ul>
	Niveau national	Evaluateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investigation et production de rapports ;</li> </ul>
		Cellule Nationale de Coordination du S&E	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contractualisation avec l'évaluateur ;</li> <li>- Facilitation du processus ;</li> <li>- Capitalisation des résultats ;</li> </ul>
		Comité Technique et Scientifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation et suivi du PAN ;</li> <li>- Examen et approbation des Plans de travail et budget annuels ;</li> <li>- Contrôle de l'exécution du programme annuel et du budget ;</li> <li>- Veille à la cohérence du PAN avec la stratégie sectorielle ;</li> <li>- Informe les instances concernées et rend compte au Gouvernement de l'état d'avancement du PAN.</li> </ul>

Source : CNEDD, 2015.

### 5.3.2 Mesures/Actions prévues dans le PAN/LCD-GRN aligné

1. Mettre en place le dispositif national de surveillance environnementale et de suivi de la désertification ;
2. Utiliser les indicateurs d'impacts proposés par la CCD pour mesurer l'impact des actions nationales de lutte contre la désertification et la sécheresse ;
3. Compiler l'ensemble des bonnes pratiques répertoriées au niveau national par différentes institutions et projets.

## 5.4 Objectif opérationnel 4 : Renforcement des capacités

### Les résultats attendus de la Stratégie

Objectif opérationnel	Résultats attendus
<b>Objectif opérationnel 4: renforcement des capacités</b>  <i>Recenser et satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités pour prévenir et enrayer la désertification et la dégradation des terres et pour atténuer les effets de la sécheresse.</i>	<b>Résultat 4.1:</b> Les pays ayant procédé à l'auto-évaluation de leurs capacités nationales exécutent les plans d'action qui en résultent afin de mettre en place les moyens nécessaires aux niveaux individuel, institutionnel et systémique pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.
	<b>Résultat 4.2:</b> Les pays qui n'ont pas encore évalué leurs besoins en matière de capacités entreprennent de le faire afin de déterminer les moyens nécessaires pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.

Source : Stratégie Décennale 2008-2018

#### 5.4.1 Situation

Le Niger a mis en place, avec l'appui financier et technique du FEM/PNUD, le projet « Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer » (ANCR).

Le Niger a précédé à cette auto évaluation en 2006 à travers l'analyse intersectorielle des besoins et priorités en matière de renforcement des capacités nécessaires à la protection de l'environnement mondial en tenant compte des trois conventions mondiales post-Rio (CNEDD, 2006).

Dans ce cadre 5 études ont été engagées, portant respectivement sur :

1. l'évaluation des capacités à renforcer ;
2. l'état des lieux en besoins de renforcement des capacités dans le cadre de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
3. l'état des lieux en besoins de renforcement des capacités dans le cadre de la convention sur la lutte contre la désertification ;
4. l'état des lieux en besoins de renforcement des capacités dans le cadre de la convention sur la diversité biologique ;
5. l'identification des domaines prioritaires en renforcement des capacités.

Dans l'étude spécifique sur les besoins en renforcement des capacités de la CNULCD, l'étude a identifié les besoins par catégories d'acteurs (dont les élus locaux, les Chefs traditionnels, la population en général et notamment les femmes et les jeunes) ainsi que par rapport aux différents plans thématiques : juridique, institutionnel, organisationnel, ressources humaines, ressources financières, formation, Information-Education-Communication.

En termes de coordination l'étude a mis en exergue le fait que « la multiplicité de structures préoccupées par la lutte contre la désertification pose le **problème de coordination et d'harmonisation des interventions**, malgré l'existence de plusieurs commissions et comités interministériels mis en place. Ces différentes structures prises individuellement, **manquent des ressources humaines qualifiées, des ressources financières requises et des moyens matériels.** » (CNEDD, 2006)

Une importance particulière sera accordée au renforcement des capacités des organisations de la société civile afin de leur donner les moyens et les ressources nécessaires pour leur permettre de jouer leur rôle de sensibilisation des acteurs locaux, d'intermédiation avec les populations locales ainsi que pour la mise en œuvre de projets locaux en lien avec leurs missions.

Les PTF accordent également une priorité importante au renforcement des capacités, à l'exemple du prêt de 10 Milliards de FCFA prévu initialement par la Banque Mondiale pour le renforcement des capacités et la délivrance des services publics, et qui a été transformé en un don de 20 milliards de Dollars. Ce don accordé par la Banque Mondiale au Niger doit permettre «l'efficacité de la gestion des investissements publics, la capacité de planification stratégique, de gestion financière, de passation des marchés, de suivi évaluation, qui ont été définis comme étant les vrais goulots d'étranglement de la réalisation du PDES dans toute son envergure »<sup>14</sup>.

Ceci étant, l'étude est aujourd'hui dépassée, au vu de l'évolution institutionnelle et politique du pays. Le SE/CNEDD va ainsi inscrire dans le programme des actions d'alignement du PAN/LCD-GRN une nouvelle étude des besoins axée sur les synergies entre les Conventions de Rio et sur la priorité à accorder au renforcement des capacités locales.

#### **5.4.1.1 Mesures/Actions prévues dans le PAN/LCD-GRN aligné**

- 1.** Engager par le SE/CNEDD, la réactualisation de l'étude sur l'Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer dans le domaine de l'Environnement(ANCRE).
- 2.** Elaborer des programmes communs de renforcement des capacités pour les 3 conventions de Rio.

---

<sup>14</sup> Intervention du 28 avril 2014 du Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire à l'occasion de la signature avec le représentant de la Banque Mondiale de la convention de financement du projet de renforcement de capacité et de délivrance des services publics

## 5.5 Objectif opérationnel 5 : Financement et transfert de technologie

### Les résultats attendus de la Stratégie

Objectif opérationnel	Résultat attendu
<p><b>Objectif opérationnel 5: financement et transfert de technologie</b></p> <p><i>Mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et faire en sorte de mieux les cibler et les coordonner pour en accroître l'impact et l'efficacité.</i></p>	<p><b>Résultat 5.1:</b> Les pays parties touchés mettent en place des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions.</p>
	<p><b>Résultat 5.2:</b> Les pays parties développés fournissent des ressources financières importantes, adéquates, prévisibles et en temps voulu à l'appui des initiatives internes visant à enrayer et prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse.</p>
	<p><b>Résultat 5.3:</b> Les Parties intensifient leurs efforts en vue de mobiliser des ressources financières auprès des institutions financières, des mécanismes et des fonds internationaux, dont le FEM, en militant en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de la gestion durable des terres au sein des organes directeurs des institutions compétentes</p>
	<p><b>Résultat 5.4:</b> Des sources et des mécanismes de financement novateurs sont recherchés pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse, notamment auprès du secteur privé, par le jeu de mécanisme fondés sur le marché, dans le cadre d'organisations commerciales, auprès de fondations et d'organisations de la société civile et par le biais d'autres mécanismes de financement visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté.</p>
	<p><b>Résultat 5.5:</b> L'accès des pays parties touchés à la technologie est facilité par un financement adéquat, des incitations économiques et politiques efficaces et la fourniture d'un appui technique, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.</p>

Source : Stratégie Décennale 2008-2018

#### 5.5.1 Situation

Le Niger a élaboré un Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres (CSIN-GDT) en 2007, mis à jour en 2013 à l'occasion de l'étude d'investigation sur la mobilisation des ressources pour la gestion durable des terres.

Bien que l'étude n'ait pas avancé ni développé des critères précis sur comment labelliser des programmes et projets en cours comme étant des projets GDT, en partie ou en totalité, elle a néanmoins estimé le volume des investissements acquis pour la période 2012-2015.

Le tableau suivant présente l'évaluation du financement acquis par objectif et résultats attendus du CSIN-GDT de 2012 à 2015 (CNEDD, 2013).

**Tableau 18:** Evaluation du financement acquis par objectif et résultats attendus du CSIN-GDT de 2012 à 2015<sup>15</sup>

Objectifs et Résultats du CSIN-GDT 2012-2015		Maitrise d'œuvre	Coûts en FCFA				Coût 2012-2015
			2012	2013	2014	2015	
OG	<b>Objectif global</b> : Prioriser, planifier et guider/orienter la mise en œuvre des investissements actuels et futurs en matière de GDT à la fois par le secteur public et privé et avec tous les acteurs du niveau local au niveau national	DGE/EF	34 710 077 307	39 815 045 362	25 611 717 115	20 857 108 032	120 993 947 817
OS1	<b>Créer un cadre de mobilisation des ressources financières pour la GDT au Niger</b>	DGE/EF	1 620 635 979	3 927 793 000	2 826 213 000	2 073 400 000	10 448 041 979
ES 1.1	<b>Un cadre de mobilisation des ressources financières pour la GDT au Niger est créé</b>	DGE/EF	204 274 667	182 224 667	66 339 667	1 800 000	454 639 000

<sup>15</sup> CNEDD, 2013 *Etude d'investigation sur la mobilisation des ressources pour la gestion durable des terres.*

P 1.1.1	Le code de conduite permettant d'établir une bonne gouvernance du processus GDT entre tous les acteurs est élaboré et adopté		160 828 000	155 578 000	58 078 000	0	374 484 000
P 1.1.2	Le Groupe Technique national sur la GDT (GT-GDT) est mis en place et fonctionnel		7 800 000	8 150 000	2 250 000	1 800 000	20 000 000
P 1.1.3	Les cadres régionaux de dialogues sur la GDT sont créés		16 231 667	3 581 667	3 581 667	0	23 395 000
P 1.1.4	Le Groupe Scientifique sur la GDT (GS-GDT) est mis en place et fonctionnel		0	0	0	0	0
P 1.1.5	La stratégie de mobilisation des ressources financières pour la GDT est élaborée et mise en œuvre		19 415 000	14 915 000	2 430 000	0	36 760 000
<b>ES 1.2</b>	<b>Les politiques, stratégies, plans et programmes en matière d'environnement et de développement durable sont harmonisés et mis en cohérence</b>	<b>SE/CNE DD</b>	<b>1 416 361 312</b>	<b>3 745 568 333</b>	<b>2 759 873 333</b>	<b>2 071 600 000</b>	<b>9 993 402 979</b>
P 1.2.1	La coordination des politiques, stratégies, plans et programmes en matière d'environnement et de développement		36 500 000	47 500 000	0	0	84 000 000

	durable est assurée.						
P 1.2.2	Le suivi évaluation des politiques, stratégies, plans et programmes en matière d'environnement et de développement durable est assuré.		0	0	0	0	0
P 1.2.3	Les capacités institutionnelles (Formations techniques, équipement des services et populations, infrastructures techniques, réformes juridiques) sont renforcées.		1 379 861 312	3 698 068 333	2 759 873 333	2 071 600 000	9 909 402 979
<b>OS2</b>	<b>Assurer la durabilité de la base productive de l'Agriculture (eau, terre, végétation, faune) en mettant l'accent sur la gestion durable des écosystèmes.</b>	<b>DGE/EF</b>	<b>22 676 607 632</b>	<b>23 125 227 687</b>	<b>19 515 694 699</b>	<b>18 144 133 032</b>	<b>83 461 663 049</b>
<b>ES 2.1</b>	<b>Les terres et la biodiversité sont durablement gérées.</b>	<b>DGE/EF</b>	<b>14 286 631 933</b>	<b>20 516 857 240</b>	<b>18 802 472 000</b>	<b>17 481 007 000</b>	<b>71 086 968 173</b>
P 2.1.1	Restauration des terres dégradées.		9 703 952 105	13 337 045 240	11 583 375 000	10 583 750 000	45 208 122 345
P 2.1.2	Lutte contre l'ensablement des cuvettes et plans d'eau.		3 430 677 871	5 397 805 000	5 534 010 000	5 382 725 000	19 745 217 871



P 2.1.3	Reboisement des espèces utilitaires.		406 972 312	622 800 000	523 000 000	431 000 000	1 983 772 312
P 2.1.4	Développement de l'agroforesterie.		10 285 000	162 485 000	211 080 000	197 985 000	581 835 000
P 2.1.5	Promotion de l'économie d'énergie.		7 500 000	5 000 000	5 010 000	3 000 000	20 510 000
P 2.1.6	Lutte contre les plantes envahissantes.		410 677 290	495 800 000	488 300 000	468 250 000	1 863 027 290
P 2.1.7	Lutte contre les facteurs humains de dégradation (Lutte contre les feux de brousse).		239 767 355	293 800 000	272 500 000	275 600 000	1 081 667 355
P 2.1.8	Gestion des écosystèmes particuliers notamment les zones humides, les espèces sensibles, les espaces verts,		76 800 000	172 122 000	155 197 000	108 697 000	512 816 000
P 2.1.9	Installation des banques de semences forestières,		0	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000
<b>ES 2.2</b>	<b>Les populations rurales vulnérables s'approprient les technologies vulgarisées et développent les pratiques d'adaptation et de résilience aux changements climatiques.</b>	<b>SE/CNE DD</b>	<b>438 366 865</b>	<b>377 616 865</b>	<b>136 616 865</b>	<b>79 748 532</b>	<b>1 032 349 128</b>
P 2.2.1	Les résultats de recherche en matière		103 750 000	117 500 000	0	0	221 250 000

	d'adaptation et de résilience aux changements climatiques sont vulgarisés.						
P 2.2.2	Les efforts de recherche en matière d'adaptation aux changements climatiques sont poursuivis.		165 500 000	92 500 000	0	0	258 000 000
P 2.2.3	Les dispositifs locaux de prévention et de gestion des crises liées aux changements climatiques sont promus.		98 248 532	98 248 532	98 248 532	79 748 532	374 494 128
P 2.2.4	Le développement des approches de gestion des terres et préservation de la diversité biologique est appuyé.		0	0	0	0	0
P 2.2.5	Les meilleures pratiques endogènes en matière d'adaptation sont consolidées.		70 868 333	69 368 333	38 368 333	0	178 605 000
<b>ES 2.3</b>	<b>Les risques liés aux changements climatiques sont intégrés dans les processus de planification à tous les niveaux.</b>	<b>SE/CNE DD</b>	<b>1 687 050 000</b>	<b>441 516 062</b>	<b>4 500 000</b>	<b>0</b>	<b>2 133 066 062</b>

P 2.3.1	Les capacités de l'AND et autres institutions publiques et privées sont renforcés.		550 800 000	108 766 062	0	0	659 566 062
P 2.3.2	L'évaluation du risque climatique et l'adaptation sont intégrées dans les politiques de développement clés, stratégies, législation et décisions d'investissement.		112 500 000	92 500 000	0	0	205 000 000
P 2.3.3	Les systèmes d'alerte et de réponse dans les différents secteurs socioéconomiques sont renforcés.		4 500 000	4 500 000	4 500 000	0	13 500 000
P 2.3.4	Des outils de planification de développement à long terme intégrant les changements climatiques sont développés et institutionnalisés.		385 000 000	0	0	0	385 000 000
P 2.3.5	Une stratégie de communication pour la diffusion des connaissances sur les changements climatiques et l'adaptation est développée.		634 250 000	235 750 000	0	0	870 000 000
<b>ES 2.4</b>	<b>Les réformes d'appui au développement des productions forestières sont apportées.</b>	<b>DGE/EF</b>	<b>6 264 558 833</b>	<b>1 789 237 519</b>	<b>572 105 833</b>	<b>583 377 500</b>	<b>9 209 279 686</b>

P 2.4.1	Elaboration des outils de planification et gestion des forêts.		216 260 000	378 000 000	244 500 000	340 000 000	1 178 760 000
P 2.4.2	Mise en place de mécanisme de gestion et de suivi évaluation des ressources forestières urbaines et périurbaines.		232 455 833	129 955 833	39 955 833	37 477 500	439 845 000
P 2.4.3	Développement de la recherche forestière.		6 693 000	84 450 000	450 000	450 000	92 043 000
P 2.4.4	Vulgarisation des résultats de la recherche forestière.		21 600 000	51 600 000	21 600 000	21 600 000	116 400 000
P 2.4.5	Valorisation des connaissances et pratiques endogènes de gestion de la biodiversité.		5 781 050 000	1 140 231 686	265 600 000	183 850 000	7 370 731 686
P 2.4.6	Conclusion des accords de cogestion des parcs nationaux et réserves avec les collectivités territoriales.		6 500 000	5 000 000	0	0	11 500 000
<b>OS3</b>	<b>Accroître les productions forestières.</b>	<b>DGE/EF</b>	<b>519 758 000</b>	<b>768 710 500</b>	<b>621 946 000</b>	<b>421 375 000</b>	<b>2 331 789 500</b>
<b>ES 3.1</b>	<b>Les produits forestiers ligneux et non ligneux sont valorisés.</b>	<b>DGE/EF</b>	<b>519 758 000</b>	<b>768 710 500</b>	<b>621 946 000</b>	<b>421 375 000</b>	<b>2 331 789 500</b>
P 3.1.1	Développement de l'écotourisme.		517 758 000	404 960 500	245 696 000	81 000 000	1 249 414 500

P 3.1.2	Valorisation des productions ligneuses et non ligneuses.		0	310 250 000	271 250 000	271 250 000	852 750 000
P 3.1.3	Développement du secteur privé lié à la foresterie.		2 000 000	53 500 000	105 000 000	69 125 000	229 625 000
<b>OS4</b>	<b>Renforcer les capacités de tous les acteurs.</b>	<b>DGE/EF</b>	<b>9 726 519 197</b>	<b>11 784 509 176</b>	<b>2 495 045 417</b>	<b>93 200 000</b>	<b>24 099 273 789</b>
<b>ES 4.1</b>	<b>Les Organisations des producteurs sont professionnalisées.</b>	<b>DGE/EF</b>	<b>1 634 831 600</b>	<b>7 167 138 359</b>	<b>2 700 000</b>	<b>0</b>	<b>8 804 669 959</b>
P 4.1.1	Un réseau d'organisations de producteurs performants est créé.		1 608 131 600	7 164 438 359	0	0	8 772 569 959
P 4.1.2	Les organisations de producteurs sont associées au sein d'instances locales, régionales et nationale.		26 700 000	2 700 000	2 700 000	0	32 100 000
<b>ES 4.3</b>	<b>Les capacités des institutions publiques de GDT sont développées et améliorées.</b>	<b>DGE/EF</b>	<b>136 800 000</b>	<b>161 100 000</b>	<b>80 100 000</b>	<b>43 200 000</b>	<b>421 200 000</b>
P 4.3.2	Un cadre législatif et réglementaire opérationnel sur la GDT est adopté.		0	0	0	0	0
P 4.3.4	Promotion des initiatives pour le		136 800 000	161 100 000	80 100 000	43 200 000	421 200 000

	changement de comportement en matière de GDT.						
<b>ES 4.4</b>	<b>Les services commerciaux et de conseils disponibles pour la GDT sont renforcés.</b>	<b>DGE/EF</b>	<b>7 954 887 597</b>	<b>4 456 270 817</b>	<b>2 412 245 417</b>	<b>50 000 000</b>	<b>14 873 403 830</b>
P 4.4.1	Les capacités des acteurs de terrain à fournir des services GDT entrée-sortie sont renforcées.		4 301 492 180	1 544 000 400	633 250 000	50 000 000	6 528 742 580
P 4.4.2	Les opérations commerciales de GDT, y compris des systèmes de certification et les systèmes d'éco-étiquetage sont soutenues.		3 198 145 417	2 479 395 417	1 369 395 417	0	7 046 936 250
P 4.4.3	Des conseils aux fournisseurs de services financiers pour leur permettre de proposer des produits financiers favorisant l'adoption de la GDT sont apportés.		455 250 000	432 875 000	409 600 000	0	1 297 725 000
<b>OS5</b>	<b>Mettre en place un système de suivi-évaluation et d'une base de données GDT dédiée afin de mesurer l'impact de la GDT et diffuser l'information pertinente pour soutenir l'amplification de la GDT au Niger et à l'échelle régionale et sous régionale.</b>	<b>DGE/EF</b>	<b>166 556 500</b>	<b>208 805 000</b>	<b>152 818 000</b>	<b>125 000 000</b>	<b>653 179 500</b>

<b>ES 5.1</b>	<b>La production d'informations qualitatives et qualitative sur la GDT est développée.</b>	<b>DGE/EF</b>	<b>156 556 500</b>	<b>208 805 000</b>	<b>152 818 000</b>	<b>125 000 000</b>	<b>643 179 500</b>
P 5.1.1	La GDT est intégrée dans le système de suivi-évaluation de l'IN.		139 556 500	178 805 000	152 818 000	125 000 000	596 179 500
P 5.1.2	Des bases de données et un SIG/GDT sont mis en place et gérés.		0	0	0	0	0
P 5.1.3	Les connaissances et bonnes pratiques de GDT sont vulgarisées.		7 500 000	10 000 000	0	0	17 500 000
P 5.1.4	Une stratégie de communication environnementale est élaborée et un site web GDT est installé.		9 500 000	20 000 000	0	0	29 500 000
<b>ES 5.2</b>	<b>L'Evaluation Environnementale est Efficace pour l'amélioration des bonnes pratiques de GDT.</b>	<b>BEEEI</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>
P 5.2.2	L'application des bonnes pratiques en matière d'évaluation environnementale est assurée.		10 000 000	0	0	0	10 000 000

Source : CNEDD, 2013

Le PAN/LCD-GRN, qui inclut toutes les activités de gestion durable des terres, bâtira sur les travaux du SIF-CSIN-GDT pour mettre en place le Cadre Intégré de Financement dont fait référence le résultat 5.1 de la Stratégie Décennale de la CNULCD.

Ainsi les différentes étapes pour intégrer le PAN/LCD-GRN dans le PDES et l'i3N sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 19** : les étapes pour intégrer le PAN/LCD-GRN dans les cadres de développement

Actions	Résultats attendus	Observations
Définir le contenu type du PAN/LCD-GRN : cette définition inclura nécessairement toutes les actions de type GDT.	La grille d'analyse est réalisée ;	Cette responsabilité incombe à la Commission Nationale Technique LCD-GRN du SE/CNEDD, organe intersectoriel où la société civile est représentée. Pour la circonstance elle pourrait s'élargir aux représentants du HC3N, des collectivités locales et des PTF ;
Analyser les objectifs, programmes, résultats attendus du PDES et de l'i3N pour en identifier ceux qui sont à retenir comme à inclure dans le PAN/LCD-GRN 2012-2015.	Le contenu du PAN/LCD-GRN est extrait du contenu des programmes nationaux de développement ;	Le PAN/LCD-GRN comprendra en outre, si ce n'est pas déjà prévu dans les plans de développement, des mesures à caractère institutionnel, réglementaire, tels que la définition des mécanismes de coordination, le système de suivi environnemental, les synergies avec les autres conventions environnementales, etc. . ;
Valider le contenu du PAN/LCD-GRN.	Compréhension commune sur le contenu du PAN/LCD-GRN ;	Cette responsabilité incombe à la Commission Nationale Technique LCD-GRN du SE/CNEDD, organe intersectoriel où la société civile est représentée. Pour la circonstance elle pourrait s'élargir aux représentants du HC3N, des collectivités locales et des PTF ;
Estimer l'enveloppe financière du PAN/LCD-GRN.	L'effort national en matière de lutte contre la désertification/gestion durable des terres est connu.	Il s'agira du programme d'investissement 2012-2015 du PAN/LCD-GRN.

Source : CNEDD, 2015

Dès l'instant où le PAN/LCD-GRN est intégré dans le Plan National de développement économique et social la question du cadre intégré de financement ne peut se poser que dans le cadre des mécanismes de financement mis en place par le Plan, seul cadre de référence pour les investissements de développement. Cela est conforme aux orientations du gouvernement et permettait d'inscrire le PAN/LCD-GRN dans le cycle des discussions avec les PTF au plus haut niveau.



## **5.5.2 Mobilisation de ressources financières nouvelles**

Si l'intégration du PAN/LCD-GRN dans le Plan est un moyen de sensibiliser les partenaires dans le cadre des cycles de négociations Niger-PTF, et de mobiliser ainsi des ressources additionnelles au profit de la lutte contre la désertification, la Stratégie décennale préconise également de rechercher des sources et des mécanismes de financement novateurs pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse, notamment :

- auprès du secteur privé,
- par le jeu de mécanismes fondés sur le marché,
- dans le cadre d'organisations commerciales,
- auprès de fondations et d'organisations de la société civile et
- par le biais d'autres mécanismes de financement visant :
  - o l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation,
  - o la préservation de la biodiversité et
  - o l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que
  - o la réduction de la faim et de la pauvreté.

La liste n'est pas exhaustive car il faudrait notamment y rajouter le recours à la coopération décentralisée, la coopération sud-sud, faire appel aux investissements des migrants dans le cadre des remises, entre autres. L'important est de prendre conscience que, au-delà des mécanismes planifiés d'investissement, qui font appel à l'aide des PTF, il existe une large gamme de possibilités novatrices de mobiliser des ressources financières pour les besoins des différents acteurs.

C'est dans ce sens que le Mécanisme Mondial de la CNULCD prône l'élaboration d'une Stratégie Intégrée de Financement (SIF) qui identifie les ressources internes mobilisables, les ressources externes disponibles au niveau des PTF et, en outre, les formes et les possibilités de mobiliser des ressources nouvelles en faisant appel aux différents mécanismes financiers ou de partenariat listés ci-dessus.

Dans ce contexte le PAN/LCD-GRN aligné comprendra un programme de renforcement des capacités de toutes les catégories d'acteurs sur la mobilisation des ressources financières pour la LCD-GRN, particulièrement orienté sur l'accès aux sources et mécanismes novateurs de financement ainsi que les synergies avec les fonds d'adaptation aux changements climatiques.

### **5.5.3 Mesures/Actions prévues dans le PAN/LCD-GRN aligné**

1. Opérationnaliser le SIF-CSIN-GDT comme cadre intégré d'investissement du PAN /LCD-GRN;
2. Mobiliser des ressources additionnelles pour la gestion durable des terres;
3. Promouvoir des sources et des mécanismes de financement novateurs;
4. Promouvoir la coopération sous régionale et régionale;
5. Développer la coopération Sud-Sud en matière de transfert de technologie.

## **Conclusion**

En s'acquittant d'une obligation internationale, le Niger se dote d'un PAN/LCD-GRN aligné sur la Stratégie Décennale de la CNULCD qui vient compléter et renforcer les dispositifs et mécanismes de coordination de planification du développement existants.

Le PAN/LCD-GRN aligné apporte en effet aux programmes et initiatives engagées en matière de développement agricole ou de sécurité alimentaire la dimension essentielle de suivi sur le long terme de la gestion durable des ressources naturelles.

Il restitue tous les efforts entrepris par les Ministères, les projets, les collectivités territoriales et autres acteurs de la lutte contre la désertification dans une vision cohérente et dans un cadre intégré. Le PAN/LCD-GRN est en cela un cadre de pilotage d'un programme intersectoriel à responsabilité partagée.

Le plan d'actions qui accompagne le PAN/LCD identifie toutes les actions nécessaires pour l'alignement du PAN/LCD-GRN à l'horizon 2018. Il précise également la responsabilité partagée des acteurs dans le pilotage et la mise en œuvre des différents volets du PAN/LCD-GRN. Le Gouvernement du Niger, pour sa part, prendra toutes les mesures nécessaires et assurera les moyens adéquats préconisés dans ce plan d'actions en inscrivant les ressources y afférentes dans les cycles de planification budgétaire.

L'année 2015, dernière année de mise en œuvre du PDES (2012-2015), servira d'année charnière pour mettre en place les mécanismes prévus dans le PAN/LCD-GRN aligné, et pour prendre les mesures réglementaires et financières nécessaires à la mise en œuvre effective du PAN/LCD-GRN aligné. La révision du PDES doit prendre en compte le PAN/LCD-GRN afin que la lutte contre la désertification soit mieux assimilée dans nos cycles de planification.

La mise en œuvre du PAN/LCD-GRN se fonde sur un certain nombre de principes directeurs, qui constituent les gages du succès des actions envisagées et de l'atteinte de ses objectifs. Parmi ces principes, on retiendra particulièrement : la recherche de la performance, la cohérence et la synergie des interventions des différents acteurs, la prise en compte de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), ainsi que la prise en compte des questions transversales comme la communication et le genre.

Le défi à relever est de faire en sorte que le PAN/LCD-GRN soit pris en compte et intégré dans le nouveau cycle de planification du développement pour la période 2016-2020 et en soit son outil de suivi pour tous les volets de lutte contre la désertification/gestion durable des ressources naturelles.

## **Bibliographie**

**African Adaptation Program AAP, juillet 2012** : Avant-projet de document de politique nationale en matière de changements climatiques (PNLCC), Rapport final.

**Banque Mondiale, avril 2013**: Joint IDA-IMF Staff Advisory Note on the Economic and Development Plan 2012-2015.

**Cabinet du Premier Ministre, 2014** : Bilan des 3 ans de mise en œuvre du Programmes de Renaissance, avril 2011-mars 2014

**Cellule Régionale de Coordination PREDAS (CRC/PREDAS), mai 2009** Conduite test du Protocole régional de suivi des impacts environnementaux de l'exploitation des ressources forestières des plaines sableuses de Baban Rafi (Maradi-Niger).

**CILSS, UE, juin 2012** Revue analytique des Programmes d'Actions Nationaux de lutte contre la désertification d'Afrique de l'Ouest et du Tchad en vue de leur alignement à la stratégie décennale de l'UNCCD», Note de cadrage méthodologique.

**CILSS, UE, octobre 2012** : Revue analytique des programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification d'Afrique de l'ouest et du Tchad, Rapport provisoire.

**CILSS, UE, (2012)** : Rapport provisoire, Revue analytique des programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification d'Afrique de l'Ouest

**CNEDD, 2009** : Stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique, 2ème édition, p. 40.

**CNEDD, 2009** : Seconde communication nationale sur les changements climatiques.

**CNEDD, 2012** : Rapport de situation sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 du Niger, Conférence de Rio+20.

**CNEDD, 2006** : Analyse des questions intersectorielles liées aux trois conventions de Rio et autres AME.

**CNEDD, FEM, PNUD, 2012** : Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet PANA-Résilience.

**CNEDD, FEM, PNUD, 2010** : Mise en place d'un dispositif de Suivi-Evaluation du projet PANA-Résilience, rapport provisoire.

**CNEDD, 2006** : Programme d'Action National pour l'adaptation aux changements climatiques.

**CNEDD, 2009** : Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique, p. 7.

**CNEDD, 2009** : Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique.

**CNEDD, 2006** : Etude Sur l'évaluation des capacités à renforcer, Rapport final.

**CNEDD, Mécanisme Mondial/UNCCD, 2013** Etude d'investigation en vue de la mobilisation des financements dans la gestion durable des terres au Niger, Document final.

**CNEDD, Mécanisme Mondial/UNCCD, 2013** : Rapport d'étude sur la synergie des Conventions de Rio au Niger et l'amélioration du cadre d'action de leur mise en œuvre.

**CNEDD, 2000** : Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN).

**CNEDD, 2000** : Convention Cadre des Nations Unies sur le changement Climatique, Première Communication Nationale du Niger.

**CNEDD, 2006** : Identification des domaines prioritaires en renforcement des capacités.

CNEDD (2005) : Rapport sur l'état de l'environnement au Niger

**CNEDD, octobre 2006** Etat des lieux en besoins de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

**CNEDD, 2006** : Etat des lieux en besoins de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique, Rapport final.

**CNEDD, 2006** : Etat des lieux en besoins de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention sur la Lutte contre la désertification, Rapport final.

**CNEDD, 2006** : Etat des lieux en besoins de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention sur la Lutte Contre la Désertification, version définitive

**CNEDD, 2006** : Rapport final ANCR, analyse intersectorielle

**CNEDD, 2009** : CPAP 2009-2013 Volet environnement, Actualisation du système de S&E du PAN/LCD-GRN, Version Provisoire

**CNEDD, 2009** : Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique, p. 7

**CNEDD, 2009** : Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique, p. 16

**CNEDD, 2009** : CPAP 2009-2013, Volet environnement, Actualisation du système de S&E du PAN/LCD-GRN, Version Provisoire.

**CNEDD, 2013**: Analyse du cadre politique, juridique et institutionnel du Niger par apport à l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages (APA) découlant de leur utilisation, Rapport provisoire.

**CNEDD, 2013** : Etude d'investigation sur la mobilisation des ressources pour la gestion durable des terres.

**CNEDD, 2015** : Rapport suivi du système d'information du PAN/LCD-GRN aligné

**CNSEE, 2011**: Système de surveillance environnementale au Niger, Atelier final du programme RIPIESCA, Cotonou du 18 au 21 octobre 2011 (Présentation PowerPoint).

**CRESA, 2006** : Impact des investissements dans la gestion des ressources naturelles (GRN) au Niger, rapport de synthèse.

**FAD, 2012** : Programme d'appui à la croissance inclusive et au renforcement de la sécurité alimentaire (PACIRSA).

**FIDA 2013** : Évaluation Environnementale et des Changements Climatiques, Pour la préparation du Programme d'Options Stratégiques pour le Pays 2013-2018 du FIDA  
**Fonds Africain de Développement, octobre 2010** Programme d'Appui à la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (PASDRP-I), rapport d'évaluation.

**HC i3N, 2012** : Initiative « 3N » pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens », Cadre stratégique.

**IFAD, mai 2013**: Niger,Évaluation Environnementale et des Changements Climatiques pour la préparation du Programme d'Options Stratégiques pour le Pays 2013-2018 du FIDA.

**IFC, WB, BAD, 2010** : Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPCR- Niger), Aide-Mémoire mission conjointe, Niamey - 28 juin - 07 Juillet 2010.

**INS, 2013** : Le Niger en chiffres 2013.

**INS, ONAPAD, 2009** : Impact des transferts sur la réduction de la pauvreté au Niger.

**MDA, 2008** : Programme d'Actions Communautaires deuxième phase, rapport d'évaluation.

**Mécanisme Mondial 2013** : Etude d'investigation en vue de la mobilisation des financements dans la gestion durable des terres au Niger, Document final

**MHE /LCD, 2005** : Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Niger, 1ère Edition.

**MHE, 2012** : Plan d'actions prioritaires- Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement-Volet Environnement.

**MHE, 2012** Rapport national du NIGER sur la mise en œuvre de la gestion durable des forêts à l'intention de la dixième session du forum des Nations Unies sur les Forêts.

**Ministère de l'Economie et des Finances, 2011** : PAC-RC, Cadre Politique de Réinstallation des Populations (CPRP).

**Ministère de l'Elevage, 2013** : Stratégie de développement durable de l'élevage (2013-2035).

**Ministère de l'Environnement, 2013** : Forum d'information et de formation des acteurs de la Société Civile sur le PAC3 et l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel au Niger, Dosso, du 26 au 29 Novembre 2013, rapport de synthèse.

**Ministère de l'Intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation et des affaires religieuses, 2012** : Document-Cadre de politique nationale de la décentralisation.

**Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'enfant, 2007** : La Politique Nationale Genre.

**MPAT/DC, 2011** : PAC-RC-Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Rapport final.

**MPATDC, 2012** : Note d'orientation sur la mise en œuvre du PDES 2012-2015.

**MPATDC, 2012** : PDES 2012-2015, Plan d'Actions Prioritaires.

**MPATDC, 2013** : Elaboration de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT), rapport diagnostic, version provisoire.

**OSS, Ce S.I.A, 2000** : Exploitations et état des ressources naturelles au Niger, draft ver 0.5.

**Plateforme Paysanne du Niger, 2012** : « De la SDR / 2003 à l'Initiative 3N/ 2012) : la participation des OP », Atelier de réflexion et de formation sur les politiques agricoles et commerciales régionales, Lomé, du 4 au 7 avril 2012.

**PNUD, 2008** : Programme de pays pour le Niger (2009-2013).

**PNUD, 2013** : Plan d'Action du Programme de Pays pour le Niger 2014-2018.

**PNUD, 2014** : Rapport sur le développement humain 2013.

**PNUD, 2014** : UNDAF 2014-0218.

**PNUE, 2011** : Sécurité des moyens d'existence : changements climatiques, migrations et conflits au Sahel.

**Premier Ministère, 2012** : Conférence de Rio + 20, Rapport National.

**Premier Ministère, 2014** : Bilan de 3 ans de mise en œuvre du Programme de Renaissance, avril 2011- mars 2014.

**Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg** (Afrique du Sud), 2002, p82

**République du Niger, 2012** : Rapport du Niger, Concertation Régionale sur les Perspectives Agricoles Et Alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Dakar/Sénégal, 2012.

**République française, 2013** : Document –Cadre de partenariat entre la France et le Niger 2013-2016.

**ROPPA, 2005** : Présentation de la Plateforme paysanne du Niger.

**SE/ SDR, 2011** : Programme National d'Investissement Agricole Prioritaire (PNIA-P/SDR).

**SP/SRP, 2008** : Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté 2008 – 2012.

**SP/SRP, 2004** : Stratégie de Développement Rural.

**SPCR, 2014** : Diagnostic institutionnel du dispositif de mise en œuvre du code rural & schémas d'aménagement foncier, Version finale du 31 Mars 2004.

**Union européenne, 2001** : Stratégie de coopération et Programme Indicatif 2001-2007.

**Union européenne, 2012** : Programmation du 11<sup>ème</sup> FED au NIGER.

**West Africa Regional CAADP Nutrition Program Development Workshop**, Nutrition Country Paper – Niger, 2011. Dakar, Senegal